

FORUM

Recherche sur l'actualité correctionnelle

Volume 8, numéro 3, septembre 1996

Dossiers

Les programmes correctionnels efficaces

Diminuer la
récidive

Perspectives

Plus de preuves

Principes de
l'efficacité



Service correctionnel
Canada

Correctional Service
Canada

FORUM – RECHERCHE SUR L'ACTUALITÉ CORRECTIONNELLE est une revue publiée trois fois par an, dans les deux langues officielles, à l'intention des employés et des gestionnaires du Service correctionnel du Canada.

FORUM s'intéresse à la recherche appliquée touchant aux politiques, aux programmes et à l'administration du secteur correctionnel. On y trouve des articles inédits rédigés par des fonctionnaires du Service correctionnel du Canada et par des chercheurs et des praticiens œuvrant dans le domaine.

FORUM est préparé et publié par la Direction de la recherche, Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada.

FORUM invite les chercheurs du milieu à rédiger des articles susceptibles de figurer dans l'une ou l'autre des sections de la revue. Ces articles doivent être adressés à M. Larry Motiuk, Ph.D., directeur, Direction de la recherche, Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, 2^e étage, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0P9. Les textes retenus sont sujets à des modifications de style et de longueur.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sujets abordés dans FORUM, s'adresser à la :

Direction de la recherche
Recherche et développement
correctionnels
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest, 2^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9
(613) 995-3975

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de FORUM, s'adresser au :

Centre d'information
Recherche et développement
correctionnels
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest, 2^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9
(613) 947-8871

Rédacteur : Larry Motiuk

Rédacteur adjoint : Ted Murphy

Distribution : CORCAN

Adaptation : TPSGC – Bureau de la traduction

Réviseur : Cathy Delnef

Graphisme : Groupe Communication Canada

Composition et mise en page : Accurate Design & Communication Inc.

Les articles ne portant pas mention d'auteur sont le fruit du travail collectif des employés de la Direction de la recherche, Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada.

Les opinions exprimées dans FORUM ne concordent pas nécessairement avec les opinions et politiques du Service correctionnel du Canada. FORUM s'efforce de présenter diverses opinions sur les problèmes que connaissent actuellement les services correctionnels et sur leurs solutions. La reproduction des articles, en tout ou en partie, est permise avec l'autorisation du Service correctionnel du Canada.

For further information regarding the content of the magazine, please contact:

Research Division
Correctional Research and Development
Correctional Service of Canada
340 Laurier Avenue West
Second Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0P9
(613) 995-3975

To request copies of this publication, please contact:

Information Centre
Correctional Research and Development
Correctional Service of Canada
340 Laurier Avenue West
Second Floor
Ottawa, Ontario
K1A 0P9
(613) 947-8871

FORUM

Recherche sur l'actualité correctionnelle

La recherche en deux mots

- Diminuer la récidive chez les délinquants au moyen de programmes de traitement dispensés en établissement
par Hugh A. Marquis, Guy A. Bourgon, Barbara Armstrong et Jon Pfaff 3
- Facteurs qui contribuent à l'efficacité du programme de développement des aptitudes cognitives
par David Robinson 6
- Programmes intensifs pour les délinquants violents : enquête comparative
par Larry Motiuk, Carson Smiley et Kelley Blanchette 10
- Traitement efficace des délinquants sexuels : la clinique de comportement sexuel de l'établissement Warkworth
par Howard E. Barbaree, Michael T. Seto et Alexandra Maric 12
- La méthode Cyrano : l'utilisation du théâtre à des fins thérapeutiques
par Jacqueline Duhaime 15
- Programmes de mise en liberté graduelle : rendement du délinquant durant la semi-liberté et durant les périodes subséquentes de liberté
par Brian A. Grant et Christa A. Gillis 18

Perspectives

- Les programmes pour les détenus : l'expérience d'un établissement
par Mitch Kassen 22
- Les programmes offerts aux détenus au cours des 25 dernières années
par John Gillis 24
- Une situation sans issue : jusqu'où les psychologues peuvent-ils aller pour aider les délinquants après l'expiration de leur peine?
par Robin J. Wilson 27
- Rapport du vérificateur général du Canada sur les programmes offerts aux délinquants par le Service correctionnel du Canada 30

Le point sur...

- Des programmes correctionnels efficaces : que nous révèle la recherche empirique et que ne nous révèle-t-elle pas?
par Friedrich Lösel 33
- Les principes à la base des programmes correctionnels efficaces
par Paul Gendreau et Claire Goggin 38
- Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : faits nouveaux
par Don A. Andrews 42
- Stratégies proposées pour améliorer les traitements offerts aux délinquants violents
par Ralph Serin et Shelley Brown 45
- Facteurs associés à la réinsertion sociale des délinquants autochtones
par Maggie Hodgson et Doug Heckbert 49

Guide à l'intention des auteurs

Présentation des articles

Pour soumettre un article à FORUM, envoyez deux exemplaires de l'article en plus de votre texte sur disquette (en Microsoft Word ou WordPerfect 5.1) à :

Larry Motiuk, Ph.D.
Directeur, Direction de la recherche
Recherche et développement correctionnels
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Télécopieur : (613) 941-8477

Les articles peuvent être présentés en français ou en anglais.

Dates de tombée

FORUM est publié trois fois par an, en janvier, en mai et en septembre. En général, les articles doivent nous parvenir au moins quatre mois à l'avance. Pour qu'un article soit inclus dans le numéro du mois de mai, il doit parvenir à la rédaction avant le 15 janvier.

Style

Les articles doivent être rédigés dans un style clair. Les termes techniques de recherche et de statistique sont à proscrire dans la mesure du possible. S'il est impossible de les exclure, il faut à tout le moins en donner une explication claire. FORUM s'adresse à quelque 6 000 personnes dans plus de 35 pays – universitaires, grand public, journalistes, employés de services correctionnels (depuis le personnel de première ligne jusqu'aux hauts fonctionnaires) – ainsi qu'aux membres du système judiciaire. Notre objectif est d'être en mesure de présenter une recherche de qualité à des profanes.

Longueur

Idéalement, les articles devraient compter entre 1 000 et 1 500 mots (six pages à double interligne). Les articles ne doivent pas dépasser 2 000 mots.

Graphiques et tableaux

Les graphiques et tableaux doivent être présentés sur des pages distinctes, à la fin de l'article. Lorsqu'un article comprend plus d'un graphique ou d'un tableau, ceux-ci doivent être numérotés. Les graphiques sont préférables aux tableaux.

Renvois

Les renvois sont présentés sous forme de notes en bas de page dans les articles publiés, mais, lorsque vous présentez un article, n'utilisez pas la fonction note en bas de page ou note en fin de texte de Microsoft Word ou de WordPerfect. Tapez plutôt les notes en bas de page dans l'ordre numérique à la fin de l'article. On ne doit voir apparaître dans le texte que le numéro de la note en indice supérieur. Veuillez noter que la date de la citation de l'auteur, par exemple Andrews (1989), ne doit pas figurer dans le texte. Toutes les références doivent préciser les éléments suivants :

Articles

- nom de l'auteur (initiales du prénom seulement)
- titre de l'article
- nom de la revue
- volume (et numéro) de la revue
- date du volume ou de la revue
- numéro(s) de page de l'article

Livres

- nom de l'auteur (initiales du prénom seulement)
- titre complet du livre
- rédacteur, directeur de publication, traducteur, le cas échéant
- collection, le cas échéant, volume et numéro de la collection
- édition, s'il ne s'agit pas de l'édition originale
- données de publication (ville, maison d'édition et date de publication)
- numéro(s) de pages de la citation

Révision

Les articles sont révisés en deux étapes. Dans un premier temps, ils sont révisés pour le contenu et le style, puis ils sont relus pour la correction grammaticale et la lisibilité.

Les articles révisés sont envoyés aux auteurs pour approbation avant l'impression.

Droits d'auteur

Les articles de FORUM peuvent être reproduits ou réimprimés avec la permission du Service correctionnel du Canada (voir adresse ci-dessus).

Diminuer la récidive chez les délinquants au moyen de programmes de traitement dispensés en établissement

par *Hugh A. Marquis¹, Guy A. Bourgon, Barbara Armstrong et Jon Pfaff*
Centre correctionnel et Unité de traitement Rideau, ministère du Solliciteur général
et des Services correctionnels de l'Ontario

Il a été difficile dans le passé de faire la preuve que les programmes de traitement dispensés en établissement diminuaient de beaucoup la récidive chez les délinquants². Il y a plusieurs raisons qui expliquent cette situation, dont l'absence de groupes témoins ou l'utilisation de groupes témoins inadéquats, une mauvaise définition des objectifs et des méthodes de traitement, certaines caractéristiques propres aux établissements et les particularités des délinquants en général.

Cet article tente de combler cette lacune en analysant le comportement postlibératoire de délinquants qui ont suivi deux types de programmes de traitement au Centre correctionnel Rideau.

Contexte

Le Centre correctionnel Rideau compte une unité d'évaluation de 24 places et une unité de traitement de 64 places. Dans le cadre des programmes dispensés au Centre, on cherche à offrir les traitements les plus susceptibles de diminuer le risque de récidive³. Ainsi, les méthodes opérationnelles et les fonctions des agents de correction ont été conçues en fonction des objectifs de traitement :

- les agents de correction participent au processus d'évaluation et à la conférence de cas initiale;
- chaque agent joue le rôle de gestionnaire de cas auprès de trois ou quatre délinquants, en surveillant les plans de traitement et en préparant plusieurs rapports;
- les délinquants sont libérés de leur travail dans l'établissement afin de suivre leur programme de traitement à temps plein;
- les agents de correction et les coordonnateurs des dortoirs se rencontrent chaque semaine pour régler des questions opérationnelles et pour favoriser l'esprit de corps.

Les éléments de programme qui contribuent à réduire la récidive ont également été intégrés aux programmes du Centre :

- l'affectation d'un délinquant à un programme dépend des résultats d'une évaluation de deux semaines, au cours de laquelle on passe

en revue ses antécédents criminels, son comportement dans le dortoir, les traits de sa personnalité, sa motivation par rapport au traitement, ses sentiments criminels et son adhésion au code des détenus;

- les programmes sont axés sur les facteurs criminogènes tels que la toxicomanie, le comportement violent et les attitudes criminelles;
- les programmes s'appuient sur le modèle cognitivo-comportemental ainsi que sur l'influence exercée par les pairs et leur soutien;
- les programmes sont suffisamment individualisés pour être axés sur les situations et les états émotifs pertinents;
- les programmes sont intensifs (ils se déroulent sur quatre ou cinq demi-journées par semaine, pendant au moins 20 jours);
- des tests administrés avant et après le programme permettent d'évaluer le progrès du délinquant, incitent à apporter les changements nécessaires au programme et fournissent des mesures qui peuvent ensuite être utilisées pour évaluer le risque de récidive chez les délinquants.

Méthode

Deux échantillons ont été examinés. Le premier comptait 216 : un groupe de délinquants (groupe de traitement) qui avaient suivi soit un programme de prévention de la rechute en matière de toxicomanie⁴ soit le programme de prévention de la rechute ainsi qu'un programme de maîtrise de la colère⁵ au cours de 1991-1992, et un groupe témoin composé de délinquants qui étaient sur une liste d'attente pour le traitement. Ces délinquants ont également été classés comme étant violents ou non violents, d'après les caractéristiques de leur condamnation.

On a comparé le groupe témoin au groupe de traitement en fonction de plusieurs variables qui auraient pu les différencier sur le plan de la récidive. Toutefois, on n'a relevé aucune différence significative quant à l'âge, aux scores obtenus

d'après l'Inventaire du niveau de supervision, à la durée de la peine, au nombre d'années de consommation de drogues, au pourcentage de délinquants ayant des dépendances multiples, aux condamnations antérieures, aux périodes d'incarcération antérieures ou aux emplois occupés. Vu les similitudes qui ont été constatées, on peut raisonnablement affirmer que les différences entre les deux groupes sur le plan de la récidive sont dues au traitement.

Le second échantillon comptait 190 délinquants : un groupe de délinquants qui avaient participé à une forme de programme de traitement de la toxicomanie ainsi qu'à un programme de maîtrise de la colère en 1993-1994, et un groupe témoin composé de délinquants qui étaient sur une liste d'attente en vue d'un traitement. Selon l'évaluation, tous les délinquants de cet échantillon avaient besoin de suivre un programme de maîtrise de la colère.

Programme de prévention de la rechute

Chez les délinquants du premier échantillon ayant suivi ce programme, le taux de récidive était largement inférieur, de façon statistiquement significative ($p < 0,05$), à celui du groupe témoin (graphique 1).

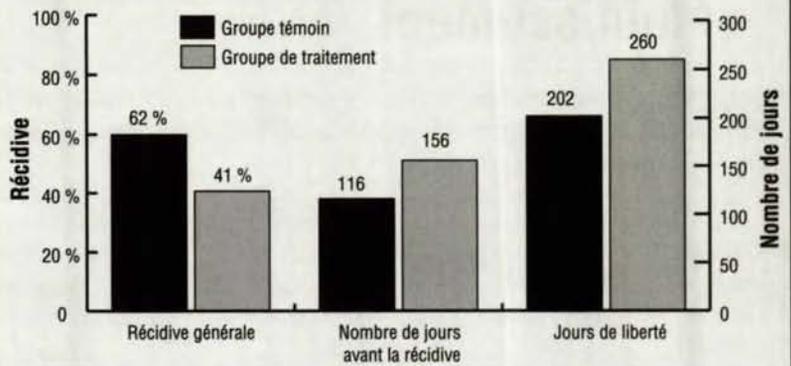
Le traitement a même eu des effets sur les délinquants qui ont fini par récidiver. Ainsi, les délinquants ayant suivi le programme de prévention de la rechute ont récidivé après une période plus longue que les délinquants du groupe témoin ($p < 0,05$). Durant la période de suivi, le nombre de jours d'incarcération des délinquants du groupe de traitement a été significativement moins nombreux que pour le groupe témoin ($p < 0,05$). Ainsi, le programme de prévention de la rechute a non seulement diminué le risque de récidive de façon significative, mais il semble aussi avoir aidé les délinquants qui ont récidivé.

Délinquants violents

Il apparaît que le programme de prévention de la rechute a eu des effets bénéfiques pour les délinquants non violents.

Graphique 1

Effets du programme de prévention de la rechute sur la récidive et période après laquelle les délinquants récidivent



Le taux de récidive chez les délinquants non violents du premier échantillon était de 33 %, comparativement à 68 % pour le groupe témoin (graphique 2).

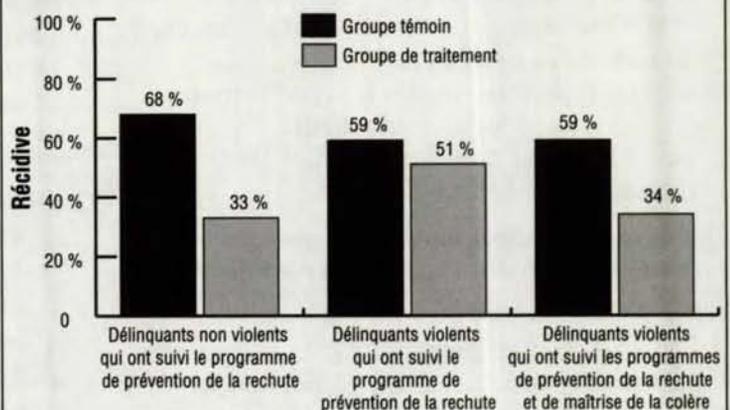
Par contre, il semble que ce programme n'ait eu que peu d'effet, sinon aucun, sur les délinquants violents. Toutefois, le taux de récidive des délinquants violents qui avaient suivi à la fois les programmes de prévention de la rechute et de maîtrise de la colère était largement inférieur à celui du groupe témoin ($p < 0,05$).

Programme de maîtrise de la colère

On peut diviser en trois groupes les délinquants du second échantillon qui avaient suivi un traitement : ceux qui n'avaient suivi que le programme de traitement de la toxicomanie, ceux qui avaient suivi un programme de traitement de la toxicomanie et un programme de maîtrise de la colère et ceux qui n'avaient suivi que le programme de maîtrise de la colère.

Graphique 2

Effets du programme de prévention de la rechute sur la récidive chez les délinquants violents et les délinquants non violents



Il n'y avait aucune différence significative entre les groupes quant aux scores obtenus d'après l'Inventaire du niveau de supervision, et tous les délinquants avaient été recommandés pour le programme de maîtrise de la colère.

Chez les délinquants qui avaient suivi soit le programme de maîtrise de la colère soit les deux programmes (maîtrise de la colère et traitement de la toxicomanie), le taux de récidive était sensiblement inférieur à celui du groupe témoin ($p < 0,01$). En revanche, ce n'était pas le cas pour les délinquants qui n'avaient suivi que le programme de traitement de la toxicomanie (graphique 3).

Toutefois, le taux de récidive des délinquants qui n'avaient suivi que le programme de traitement de la toxicomanie ne différait pas de façon significative des taux de récidive des deux autres groupes de délinquants qui avaient suivi un traitement.

Analyse

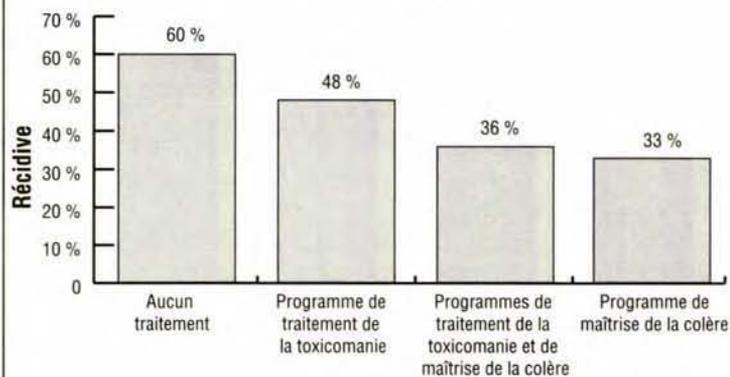
Il semble que les programmes de traitement intensif dispensés dans un milieu de traitement, adaptés au comportement des délinquants et axés sur les facteurs criminogènes contribuent à la diminution de la récidive. Le programme de prévention de la rechute a permis de diminuer le taux prévu de récidive de 51 % chez les délinquants non violents, tandis que la combinaison des programmes de traitement de la toxicomanie et de maîtrise de la colère a diminué le taux de récidive de 40 % chez les délinquants violents.

Le fait que le programme de traitement de la toxicomanie n'a pas, en soi, diminué la récidive de façon significative chez les délinquants violents des deux échantillons s'explique de

plusieurs façons. Tout d'abord, la plupart des délinquants recommandés pour le programme de maîtrise de la colère refusent d'admettre leur problème et déclarent qu'ils ne sont violents que lorsqu'ils ont consommé une substance intoxicante. Les résultats de cette étude semblent contredire cette affirmation. Étant donné que les délinquants sont souvent touchés par plusieurs facteurs criminogènes, on ne peut s'attendre à obtenir des résultats positifs que dans la mesure où l'on s'attaque à tous ces facteurs.

Graphique 3

Type de programmes et taux de récidive



À tout le moins, les programmes de traitement devraient être axés sur le comportement du délinquant dans un contexte précis. Par conséquent, si le problème réside dans la maîtrise de la colère, le traitement devrait être axé sur la maîtrise de la colère dans le contexte où le délinquant éprouve de la difficulté à maîtriser sa colère. Cette approche remet en question l'efficacité des programmes qui essaient de traiter de façon générale des troubles comme l'impulsivité, l'incapacité de résoudre des problèmes ou la faible estime de soi. ■

¹ Centre correctionnel et Unité de traitement Rideau, R.R. 3, Merrickville (Ontario) K0G 1N0.

² ANDREWS, D.A., BONTA, J. et HOGE, R.D., «Classification for effective rehabilitation : Rediscovering psychology», *Criminal Justice and Behaviour*, n° 17, 1990, p. 19-52. Voir aussi ANDREWS, D.A., ZINGER, I., HOGE, R.D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F.T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, n° 28, 1990, p. 369-404 et GENDREAU, P. et ROSS, R.R., «Revivification of rehabilitation: Evidence from the 1980s», *Justice Quarterly*, n° 4, 1987, p. 349-407.

³ GENDREAU, P., «The principles of effective intervention with offenders», *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, A.T. Harland, dir., Thousand Oaks, Sage, 1996.

⁴ Le programme de prévention de la rechute a été conçu par Guy Bourgon et Pamela Yates dans ANNIS, H., «A relapse prevention model for treatment of alcoholics», *Treating Addictive Behaviours*, W.E. Miller et W. Heather, dir., New York, Plenum, 1986, p. 407-435.

⁵ Le programme de maîtrise de la colère a été conçu par Barbara Armstrong.

Facteurs qui contribuent à l'efficacité du programme de développement des aptitudes cognitives

par David Robinson¹

Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada

Le programme de développement des aptitudes cognitives est la composante de base des programmes d'acquisition de compétences psychosociales qui ont été introduits par le Service correctionnel du Canada en 1988. Il s'agit d'une combinaison de plusieurs techniques de pointe qui visent à montrer aux délinquants à exercer un jugement critique leur permettant d'adopter un style de vie exempt de crime.

Cet article résume une recherche qui a été effectuée récemment auprès de délinquants ayant été mis en liberté. Comme l'étude porte sur un échantillon assez grand de délinquants qui ont participé à des programmes, nous avons pu analyser l'incidence de divers facteurs sur l'efficacité de ce genre de programmes². Les résultats de l'étude corroborent les conclusions d'autres études sur les facteurs (y compris les caractéristiques des délinquants et les variables des programmes) qui contribuent à l'efficacité des programmes.

Éléments fondamentaux du programme

Les animateurs qui dispensent le programme de développement des aptitudes cognitives doivent entreprendre un processus intensif de formation et d'accréditation. Les participants sont également évalués et choisis avec soin; des méthodes fondées sur le modèle cognitivo-comportemental sont associées aux modes d'apprentissage des délinquants.

Parmi les problèmes visés par le programme, mentionnons l'impulsivité, l'absence de perspective sociale, les aptitudes déficientes en matière de résolution de problèmes interpersonnels, l'insuffisance de raisonnements concrets, des capacités de planification inadéquates et l'incapacité de se fixer des objectifs³.

Méthode

Pour l'étude, on a eu recours à un groupe témoin composé de délinquants qui se trouvaient sur une liste d'attente. Avant de pouvoir participer au programme, ces délinquants avaient subi une évaluation, puis ils avaient été placés au hasard sur la liste d'attente. L'échantillon global comptait 2 125 délinquants, c'est-à-dire 379⁴ pour le

groupe témoin et 1 746 pour le groupe de participants au programme. Tous les délinquants de l'échantillon ont fait l'objet d'un suivi d'au moins 12 mois après leur mise en liberté.

La plupart des variables démographiques (comme l'âge et le statut autochtone) et des variables liées aux antécédents criminels (comme les admissions antérieures dans un établissement fédéral et le type d'admission) étaient comparables pour les deux groupes. Toutefois, le groupe témoin comptait un nombre inférieur de délinquants purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité et un taux supérieur de délinquants non violents ayant commis des infractions contre les biens et de délinquants purgeant une peine de courte durée. On a eu recours à des contrôles statistiques pour corriger les effets possibles de ces différences.

Réincarcération

Dans l'ensemble, 47,4 % des délinquants de l'échantillon ont été réincarcérés dans un établissement fédéral au cours de l'année qui a suivi leur mise en liberté – 21,9 % à la suite d'une nouvelle infraction. Ce taux élevé de récurrence illustre le risque relativement élevé que présentent les délinquants de l'échantillon. Le programme de développement des aptitudes cognitives vise en général les délinquants qui présentent un risque élevé de récurrence.

En gros, 44,5 % des délinquants qui ont suivi le programme jusqu'à la fin ont été réincarcérés (graphique 1), comparativement à 50,1 % des délinquants du groupe témoin et à 58,2 % de ceux qui ont abandonné le programme (17,3 % de l'ensemble de l'échantillon). La différence ($p < 0,05$) entre les délinquants qui ont suivi le programme et ceux du groupe témoin représente une baisse de 11 % pour les délinquants qui ont terminé le programme.

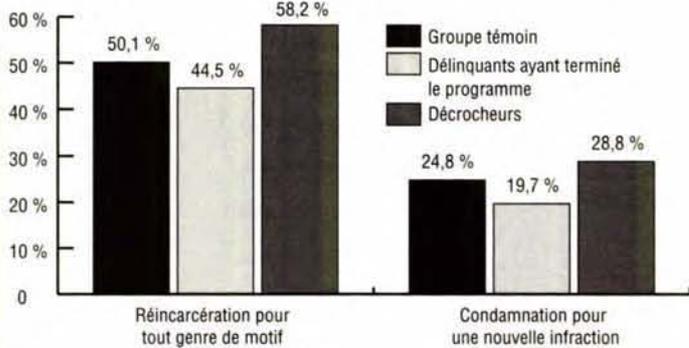
La diminution du taux de réincarcération pour une nouvelle infraction est encore plus importante – le taux de récurrence a diminué de 20 % ($p < 0,03$) chez les délinquants qui ont

terminé le programme. Cependant, le programme ne semble pas avoir eu d'effet significatif sur la réincarcération pour violation d'une condition de la mise en liberté.

Toutefois, d'après les contrôles statistiques, les effets étaient moindres lorsqu'on prenait en considération les différences entre les variables liées aux antécédents criminels pour les deux groupes.

Graphique 1

Issue de la mise en liberté et participation au programme



Ces chiffres révèlent également que le taux de récidive des délinquants qui ont abandonné le programme en cours de route était supérieur à celui des délinquants qui ont terminé le programme. Pourquoi? Peut-être les décrocheurs étaient-ils tout simplement des délinquants présentant un risque plus élevé. Environ les deux tiers de ces délinquants ont abandonné le programme par manque d'intérêt ou parce qu'ils avaient un comportement perturbateur. De plus, il se peut que les décrocheurs n'aient pas bénéficié pleinement du programme en raison de leur départ précoce.

Certains chercheurs pourraient soutenir qu'il faudrait évaluer l'efficacité du programme en comparant directement le taux de récidive de l'ensemble des participants (y compris les décrocheurs) avec celui du groupe témoin. Les décrocheurs sont habituellement des délinquants qui présentent un risque plus élevé que les autres; par conséquent, leur élimination du groupe de participants pourrait diminuer le profil de risque de ce groupe et le rendre moins comparable au groupe témoin. Par ailleurs, d'autres chercheurs pourraient soutenir que les décrocheurs ne devraient pas être inclus, étant donné que ceux-ci n'ont pas été pleinement exposés au programme et qu'ils compromettent

la validité interne de l'étude. On trouvera les deux méthodes de comparaison dans le rapport complet de cette étude. Il est vrai qu'en incluant les décrocheurs, les effets du programme sont dilués. Cependant, les tendances de base demeurent les mêmes.

Niveau de risque des délinquants

Même si le programme semble avoir eu un effet modéré sur le taux de récidive, il s'est avéré plus efficace à l'égard de certains types de délinquants, mais n'a eu aucun effet appréciable sur d'autres. À titre d'exemple, les délinquants étaient divisés en deux groupes : à faible risque et à risque élevé⁵. Ces derniers semblent avoir peu bénéficié du programme. En revanche, chez les délinquants à faible risque, le taux de réincarcération a diminué de 20 % ($p < 0,04$) et le taux de récidive, de 34,2 % ($p < 0,03$).

Ces données concordent avec celles d'autres études révélant que les programmes sont les plus efficaces pour les délinquants à risque moyen et élevé, mais pas nécessairement pour ceux qui présentent le risque le plus élevé de récidive⁶.

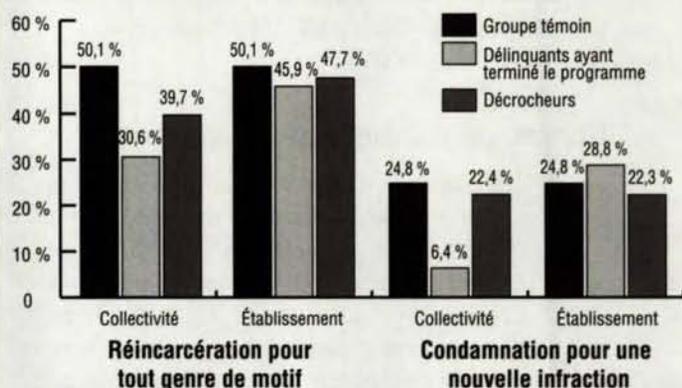
Caractéristiques du programme

Les effets du programme semblent également avoir été différents selon qu'il était dispensé en établissement ou dans la collectivité. Le taux de réincarcération des délinquants ayant suivi le programme dans la collectivité a diminué de 39,1 % ($p < 0,001$) et le taux de récidive, de 66,3 % ($p < 0,001$). En revanche, la baisse des taux de réincarcération et de récidive chez les délinquants qui ont suivi le programme en établissement n'a été que de 8 et de 16,2 % respectivement (graphique 2)⁷. Cette disparité concorde avec les conclusions d'autres études⁸.

Même si le taux d'abandon des programmes dispensés dans la collectivité était élevé (55 décrocheurs sur un total de 186 participants), les effets du programme se sont avérés bénéfiques même lorsqu'on a regroupé les décrocheurs avec ceux qui ont terminé le programme ($p < 0,02$; $p < 0,001$). En outre, les programmes dispensés dans la collectivité semblent diminuer la récidive même chez les délinquants présentant le risque le plus élevé.

Graphique 2

Issue de la mise en liberté – Programmes dispensés dans la collectivité et en établissement



Types d'infractions

Le taux de récidive des délinquants violents, des délinquants sexuels et des délinquants ayant commis une infraction en matière de drogue qui ont terminé le programme était inférieur à celui des délinquants du groupe témoin (graphique 3). Toutefois, dans le cas des délinquants condamnés pour vol qualifié et des délinquants non violents ayant commis une infraction contre les biens (ces délinquants avaient tendance à présenter un taux de risque très élevé), le fait d'avoir terminé le programme n'a produit aucun effet statistiquement significatif.

La diminution du taux d'incarcération chez les délinquants sexuels, les délinquants violents et les délinquants ayant commis une infraction en matière de drogue se situait entre 18,5 et 39,4 % ($p < 0,02$; $p < 0,006$), tandis que la baisse du taux de récidive se situait entre 35,3 et 57,8 % ($p < 0,03$; $p < 0,001$). Les délinquants sexuels semblaient avoir tiré les plus grands bienfaits du programme; mentionnons cependant qu'environ 30 % de ce groupe avaient reçu un traitement destiné aux délinquants sexuels avant de participer au programme de développement des aptitudes cognitives.

Analyse

Des études menées antérieurement sur les effets des programmes sur la récidive ont conclu à une réduction moyenne d'environ 10 % du taux de récidive⁹. Cependant, il n'y a pas eu beaucoup de recherches sur les effets des

programmes sur les délinquants qui présentent un risque élevé comme ceux que l'on trouve dans l'échantillon de la présente étude. Même si le programme de développement des aptitudes cognitives n'a pas diminué le taux de récidive de tous les sujets de l'échantillon, la baisse de ce taux chez certains groupes de délinquants a dépassé la moyenne des effets habituels des programmes. L'étude actuelle fournit des évidences optimistes quant à l'effet du programme auprès des délinquants présentant un risque élevé.

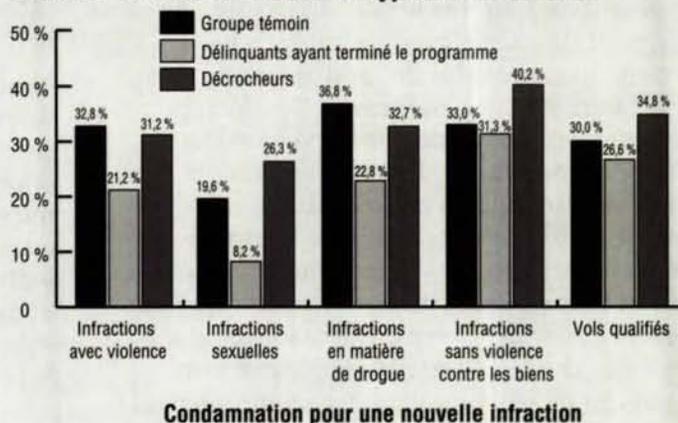
Les résultats de l'étude donnent aussi à penser qu'il faudrait se pencher davantage sur les questions liées à la sélection des participants et à l'affectation aux

programmes. Il est évident que le système d'exécution des programmes doit être adapté aux besoins des délinquants présentant le risque le plus élevé. À titre d'exemple, on pourrait tirer parti du fait que le programme dispensé dans la collectivité peut avoir des effets plus grands. Il est peut-être préférable d'offrir le programme aux délinquants présentant le risque le plus élevé durant leur incarcération, question de susciter la motivation nécessaire. Toutefois, ce programme initial pourrait être suivi d'une formation supplémentaire après la mise en liberté.

La région du Pacifique a conçu un programme de développement des aptitudes cognitives «d'appoint» afin de répondre aux besoins des délinquants qui devraient poursuivre le programme après leur mise en liberté. On pourrait inciter les délinquants à risque élevé à poursuivre le programme en en faisant une condition de la libération conditionnelle.

Graphique 3

Issue de la mise en liberté et types d'infractions



Toutefois, comme les délinquants sont plus susceptibles de suivre des programmes pendant qu'ils sont incarcérés (en raison de leur désir d'obtenir la libération conditionnelle), les établissements correctionnels devraient demeurer l'endroit qui permet le contact initial avec le programme.

Les recherches ultérieures mettront sans doute en lumière d'autres facteurs qui augmentent l'efficacité des programmes. Une série de

projets visant à évaluer d'autres composantes du programme d'acquisition de compétences psychosociales du Service sont actuellement en cours. Parmi ces projets, mentionnons les recherches sur les programmes (comme les programmes de compétences parentales et de maîtrise de la colère et des émotions) qui sont fondés sur le modèle cognitif pour la réadaptation des délinquants. ■

¹ 340, avenue Laurier ouest, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

² ROBINSON, D., *L'incidence du Programme de développement des aptitudes cognitives sur la récidive après la mise en liberté chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.

³ PORPORINO, F.J., FABIANO, E. et ROBINSON, D., *Pour que la réinsertion sociale soit un succès*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1991.

⁴ Pour éviter de refuser l'accès au programme aux délinquants admissibles, on a donné la possibilité à tous les délinquants affectés au hasard au groupe témoin de participer au programme à une période ultérieure. On les a admis en priorité dans le programme s'ils étaient toujours disponibles lorsque le programme a été offert de nouveau. Par conséquent, le nombre de délinquants formant le groupe témoin a diminué d'environ 25 % avec le temps. Toutefois, aucun des 379 délinquants n'a suivi le programme avant sa mise en liberté.

⁵ Il serait mieux de considérer le groupe de délinquants à faible risque comme étant à risque moyen, étant donné le risque élevé que présentent les délinquants sous responsabilité fédérale qui ont des problèmes cognitifs graves. Pour déterminer le risque, on a eu recours à une échelle semblable à l'Échelle d'information statistique sur la récidive. Voir NUFFIELD, J., *La libération conditionnelle au Canada : recherches en vue d'une normalisation des décisions*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1982.

⁶ ANDREWS, D.A., BONTA, J. et HOGE, R.D., «Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology», *Criminal Justice and Behaviour*, n° 17, 1990, p. 19-52.

⁷ Étant donné qu'on n'a pu créer un groupe témoin (liste d'attente) assez important pour les programmes dispensés dans la collectivité, on a utilisé le groupe témoin établi pour l'étude aux fins de la comparaison. Même si les participants aux programmes dispensés dans la collectivité et en établissement étaient semblables à bien des égards, on a eu recours à des contrôles statistiques pour rendre plus semblables le groupe des participants au programme dans la collectivité et le groupe témoin. Des effets statistiquement significatifs ont néanmoins persisté.

⁸ ANDREWS, D.A., ZINGER, I., HOGE, R.D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F.T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, n° 28, 1990, p. 369-404. Voir aussi IZZO, R.L. et ROSS, R.R., «Meta-analysis of rehabilitation programs for juvenile delinquents: A brief report», *Criminal Justice and Behaviour*, n° 17, 1990, p. 134-142. Voir LOSEL, F., «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations», *What Works: Reducing Reoffending*, J. McGuire, dir., Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 79-111.

⁹ LIPSEY, M.W., «What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquent?», *What Works: Reducing Reoffending*, J. McGuire, dir., Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 63-78.

Accès aux publications

Le secteur de la recherche et du développement correctionnels du Service correctionnel du Canada publie régulièrement des rapports ainsi que des précis de recherche sur une variété de sujets ayant trait au domaine correctionnel. Pour obtenir un exemplaire d'un rapport ou d'un précis de recherche particulier, veuillez vous adresser au Centre d'information, Recherche et développement correctionnels, au (613) 947-8871. Vous pouvez avoir accès aux publications en utilisant le réseau Internet, au <http://www.csc-scc.gc.ca>

Programmes intensifs pour les délinquants violents : enquête comparative

par Larry Motiuk¹, Carson Smiley et Kelley Blanchette

Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada

En 1990, le Centre de santé régional (Pacifique) du Service correctionnel du Canada a commencé à offrir un programme intensif pour le traitement des délinquants violents. Ce programme spécialisé privilégie une approche cognitivo-comportementale et psychosociale pour changer le comportement antisocial de ces délinquants. Tout en acquérant des connaissances sur les aspects comportemental, cognitif, interpersonnel et affectif des crimes avec violence, les délinquants se penchent sur la communication, les dépendances de toutes sortes, les erreurs de jugement, la sexualité et les relations humaines, la maîtrise de la colère et l'empathie. Les recherches ont montré que les délinquants qui ont des problèmes appréciables dans ces domaines sont beaucoup plus susceptibles de récidiver après leur mise en liberté que les autres délinquants.

Cependant, une importante question demeure – les programmes spécialisés visant à répondre à ces besoins clés ont-ils des effets positifs sur l'avenir criminel des délinquants violents? Cet article examine cette question dans le contexte du programme offert par le Centre de santé régional.

Méthode

L'échantillon a été tiré d'un groupe de 169 délinquants sous responsabilité fédérale qui avaient suivi le programme intensif pour délinquants violents offert par le Centre de santé régional (Pacifique). Parmi ces délinquants, 60 avaient été mis en liberté et étaient disponibles pour un suivi. Un échantillon apparié de 60 délinquants (sous responsabilité fédérale dans la région du Pacifique) qui n'avaient pas participé au programme a été choisi parmi les délinquants ayant obtenu une mise en liberté. Cet appariement se basait sur la date de libération, l'âge au moment de la mise en liberté et la durée de la peine.

Aucune différence significative n'a été constatée entre les deux groupes. Les délinquants avaient été incarcérés pendant une moyenne de 6,9 ans avant leur mise en liberté, ils avaient en moyenne 35 ans au moment de leur libération et ils purgeaient une peine d'une durée moyenne de 7,2 ans (si l'on exclut les 14 condamnés à perpétuité de

chaque groupe). Le risque que présentaient les délinquants des deux groupes (selon l'Échelle d'information statistique sur la récidive [révisée])² était semblable.

Caractéristiques de l'échantillon

Même s'il n'y avait pas de différence significative entre le groupe expérimental et le groupe témoin quant aux antécédents de crime avec violence, il y avait toutefois des différences quant aux types d'infractions commises (tableau 1). Ainsi, le groupe expérimental comptait près de deux fois plus de délinquants ayant commis un homicide que le groupe témoin (23 contre 12). Aucun délinquant du groupe expérimental n'avait commis officiellement une infraction sexuelle.

De façon générale, il semble qu'on choisisse surtout, pour la participation au programme de traitement intensif, des délinquants ayant commis un homicide ou un vol qualifié. Ces délinquants représentaient les quatre cinquièmes du groupe expérimental.

Les groupes expérimental et témoin renfermaient la même proportion de délinquants dans les catégories de risque élevé (58 %). Toutefois, il y avait dans le groupe expérimental près de deux fois plus de

Tableau 1

Répartition des délinquants des groupes expérimental et témoin selon le type d'infraction avec violence et le niveau de risque

Type d'infraction (n)	Niveau de risque				
	Très faible	Faible	Moyen	Élevé	Très élevé
Homicide					
Expérimental (23)	30,4 %	13,0 %	4,4 %	34,8 %	17,4 %
Témoin (12)	16,7 %	25,0 %	16,7 %	8,3 %	33,3 %
Infraction sexuelle					
Expérimental (0)	0	0	0	0	0
Témoin (11)	9,1 %	27,3 %	9,1 %	18,2 %	36,4 %
Vol qualifié					
Expérimental (25)	56,0 %	20,0 %	20,0 %	4,0 %	0
Témoin (26)	57,7 %	19,2 %	3,9 %	15,4 %	3,9 %
Voies de fait					
Expérimental (9)	44,4 %	0	33,3 %	11,1 %	11,1 %
Témoin (3)	33,3 %	33,3 %	33,3 %	0	0
Autre infraction					
Expérimental (3)	33,3 %	33,3 %	0	33,3 %	0
Témoin (8)	50,0 %	0	0	0	50,0 %

délinquants ayant commis un homicide qui étaient évalués comme présentant un risque très élevé. De même, on trouvait dans le groupe témoin près de deux fois plus de délinquants ayant commis un homicide qui étaient évalués comme présentant un risque très faible. Ces résultats indiquent qu'on semble choisir comme participants à ce programme des délinquants ayant commis un homicide et présentant un risque relativement élevé.

Récidive postlibératoire

Les taux de récidive calculés pour la présente étude se rapportent aux nouvelles condamnations infligées aux délinquants. La période de suivi moyenne était d'environ deux ans, se situant entre environ trois mois et près de six ans. Il y avait une période moyenne d'un an entre le traitement et la libération des délinquants.

Le taux global de récidive pour tout genre d'infraction était de 40 % pour le groupe expérimental et de 35 % pour le groupe témoin. Pour ce qui est de la récidive violente, les chiffres étaient de 18 % et 15 % respectivement. Il n'y avait donc aucune différence significative entre les deux groupes.

Pour examiner les différences entre les deux groupes quant aux condamnations pour une infraction avec violence, nous avons réparti les infractions commises antérieurement et les nouvelles infractions en cinq groupes : homicide, infraction sexuelle, vol qualifié, voies de fait et autre infraction (tableau 2). Cette analyse a révélé qu'un seul délinquant du groupe expérimental ayant commis un homicide avait récidivé et que la nouvelle infraction était seulement une agression mineure.

En outre, bien que des délinquants ayant commis un vol qualifié dans les deux groupes aient été condamnés pour une nouvelle infraction avec violence, les délinquants du groupe expérimental ont commis moins d'infractions entraînant des blessures graves à une autre personne. Les nouvelles infractions d'homicide ou de nature sexuelle ont été commises par des délinquants du groupe témoin ayant déjà commis un vol qualifié.

Niveau de risque et récidive après la mise en liberté

Cette étude a permis de confirmer une fois de plus que les évaluations du risque (fondées

principalement sur les antécédents criminels des délinquants) peuvent permettre de prévoir la récidive générale après la mise en liberté. Les niveaux de risque de délinquants du groupe expérimental ($r=-0,35, p<0,01$) et du groupe témoin ($r=-0,27, p<0,05$) étaient liés de façon significative aux taux de condamnation pour une nouvelle infraction. Cependant, ils n'étaient pas liés de façon statistiquement significative aux taux de condamnation pour une nouvelle infraction avec violence.

Tableau 2

Répartition des délinquants des groupes expérimental et témoin

Type d'infraction (n)	Nouvelle infraction commise				Total
	Homicide	Infraction sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait	
Homicide					
Expérimental (23)	0	0	0	1	1
Témoin (12)	0	0	0	0	0
Infraction sexuelle					
Expérimental (0)	0	0	0	0	0
Témoin (11)	0	1	0	0	1
Vol qualifié					
Expérimental (25)	0	0	3	3	6
Témoin (26)	1	1	3	2	7
Voies de fait					
Expérimental (9)	0	0	2	0	2
Témoin (3)	1	0	0	0	1
Autre infraction					
Expérimental (3)	0	0	1	1	2
Témoin (8)	0	0	0	0	0

Effets du traitement

Les résultats de l'enquête comparative montrent que la participation à un programme de traitement intensif pour délinquants violents peut avoir des effets positifs sur la récidive violente après la mise en liberté, en particulier pour les délinquants qui ont commis un homicide ou un vol qualifié. Le fait que ces derniers semblent avoir tiré profit du traitement intensif et que les délinquants choisis pour la participation au programme sont souvent classés comme présentant un risque élevé ou très élevé montre qu'il est important de continuer à leur offrir des services spécialisés. Il donne aussi à penser que les chercheurs qui font des études sur l'efficacité des programmes doivent se pencher davantage sur la nature de la récidive avant de tirer des conclusions hâtives sur les effets du traitement. ■

¹ 340, avenue Laurier ouest, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

² L'Échelle d'information statistique sur la récidive (révisée) est fondée sur 15 facteurs liés au risque qui sont associés de façon significative à l'arrestation du délinquant après sa mise en liberté.

Traitement efficace des délinquants sexuels : la clinique de comportement sexuel de l'établissement Warkworth

par Howard E. Barbaree, Michael T. Seto¹ et Alexandra Maric
Division médico-légale, Institut psychiatrique Clarke

La clinique de comportement sexuel de l'établissement Warkworth a ouvert ses portes en 1989 et traite environ 75 délinquants par année. Le traitement vise à diminuer les probabilités de récidive chez les délinquants, particulièrement les infractions accompagnées de violence et les infractions sexuelles. Le programme est dispensé sous forme de thérapie de groupe. Il est conçu de manière à permettre aux participants de poursuivre leur travail dans l'établissement ou à l'extérieur.

Cet article présente les résultats préliminaires d'un récent projet de recherche dont l'objectif était d'évaluer le processus d'évaluation du risque utilisé par la clinique et l'efficacité de l'approche employée pour le traitement.

Caractéristiques du programme

La clinique de comportement sexuel de l'établissement Warkworth utilise un processus relativement innovateur pour évaluer le risque de récidive chez les délinquants. Au cours de l'évaluation qui précède le traitement, on s'intéresse aux antécédents de délinquance sexuelle, aux signes d'excitation sexuelle déviante, aux antécédents de comportement antisocial et aux autres indicateurs de personnalité antisociale et de problèmes liés aux aptitudes sociales. Des recherches ont révélé que ces quatre facteurs sont associés à la récidive chez les délinquants sexuels. En outre, on tient compte de la motivation des délinquants et du degré de changement de leur comportement au cours du traitement, afin d'intégrer leurs progrès dans l'évaluation du risque. L'évaluation du risque effectuée avant le traitement est finalement combinée à l'évaluation de ces deux facteurs dynamiques et aux impressions générales cliniques, ce qui permet de déterminer le niveau de risque global que présente le délinquant après le traitement (de faible à élevé).

L'évaluation du risque sert à définir les besoins du délinquant. Elle permet de fixer des objectifs de traitement adaptés au risque de récidive et de déterminer la durée du traitement – plus le risque est élevé, plus le traitement sera long.

Dans le cadre du programme, on tente de répondre aux besoins particuliers de chaque délinquant en lui offrant le traitement au moment le plus propice pour susciter un changement de comportement et pour le guider vers une mise en liberté sûre.

Les groupes de délinquants se rencontrent environ trois heures par jour, à raison de cinq jours par semaine. La thérapie de groupe est supervisée par un thérapeute principal; le directeur du programme y assiste régulièrement. Ces groupes comptent habituellement dix délinquants qui en sont à leur premier traitement à la clinique. Toutefois, on peut y trouver également d'autres délinquants qui sont traités pour une deuxième ou une troisième fois.

À la fin du traitement, on prépare un rapport détaillé sur l'évaluation du risque que présente le délinquant, les progrès qui ont été réalisés au cours du traitement, le cycle d'infractions et le plan de prévention de la rechute. Dans ce rapport, on recommande également des mesures de soutien pour répondre aux besoins postlibératoires du délinquant, on parle des objectifs de traitement qui n'ont pas été atteints et on dirige le délinquant vers un programme de traitement communautaire (s'il y a lieu). Ce rapport est acheminé à la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

Échantillon de l'étude

Parmi les 250 délinquants qui avaient été traités à la clinique au moment de cette étude, on comptait 123 auteurs de viol, 56 auteurs d'un acte incestueux, 56 auteurs d'un acte de pédophilie à l'égard d'un enfant (de moins de 14 ans) étranger à leur famille et 15 délinquants condamnés pour un homicide lié à une agression sexuelle. En acceptant de se soumettre à l'évaluation et au traitement, tous les délinquants ont consenti à ce que les renseignements qui les concernaient soient utilisés à des fins de recherche.

Les renseignements ont été extraits des dossiers de l'établissement, des entrevues semi-structurées réalisées auprès des délinquants, des tests psychologiques et phallométriques et des rapports rédigés avant et après le traitement. Les premiers délinquants mis en liberté après le traitement l'ont été en 1989, ce qui a permis une période maximale de suivi de six ans.

Parmi les 250 délinquants, 193 ont suivi le traitement jusqu'au bout. Il n'y avait aucune différence significative entre les diverses catégories de délinquants.

Évaluation du risque

D'après l'évaluation effectuée avant le traitement, les auteurs d'un acte incestueux présentaient un risque moins élevé que les autres catégories de délinquants sexuels. Toutefois, on n'a constaté aucune différence significative entre les diverses catégories de délinquants quant au risque qu'ils présentaient après le traitement. Le niveau moyen de risque des auteurs d'un acte incestueux n'a pas changé au cours du traitement, tandis que le niveau moyen de risque des autres groupes a légèrement diminué.

Réussite ou échec de la liberté sous condition

On a obtenu des renseignements extraits des dossiers de la CNLC à l'égard de 215 des délinquants de l'échantillon. Les dossiers concernant les 35 autres délinquants n'ont pu être consultés pour diverses raisons. Des 215 délinquants faisant partie du groupe de suivi, 17 n'étaient pas admissibles à la mise en liberté sous condition pendant la période visée par l'étude. Il n'y avait donc que 198 délinquants admissibles à ce type de liberté.

Les deux tiers de ces délinquants ont bénéficié d'une forme de mise en liberté sous condition, tandis que le reste d'entre eux ont été maintenus en incarcération après la date de leur admissibilité à la libération d'office. Il n'y avait aucune différence entre les catégories de délinquants quant au pourcentage qui a été maintenu en incarcération. Toutefois, une plus grande proportion des délinquants considérés comme étant plus susceptibles de récidiver après le traitement ont été maintenus en incarcération. Il y avait également un lien significatif entre le niveau recommandé de gestion après la libération et le maintien en incarcération.

Des 132 délinquants mis en liberté, 32 % ont connu un échec. Dans certains cas, aucune mesure officielle n'a été prise; dans d'autres cas, on a suspendu la liberté pour cause de violation d'une des conditions; ou encore, on a révoqué complètement la liberté sous condition. Les auteurs de viol étaient plus susceptibles que les membres des deux groupes de délinquants s'en étant pris à des enfants de ne pas mener à terme leur libération, bien que cette différence ne soit pas statistiquement significative.

La période de temps moyenne passée dans la collectivité avant l'échec de la mise en liberté sous condition était d'environ 43 mois, s'échelonnant entre une semaine et 5,2 ans. L'analyse de survie a révélé que 29 % des auteurs de viol ont connu un échec dans l'année qui a suivi leur libération, comparativement à seulement 14,4 % des délinquants qui s'en étaient pris à des enfants. On a constaté une tendance identique au cours des périodes de suivi plus longues, ce qui indique que les auteurs de viol ont échoué près de deux fois plus que les délinquants de l'autre catégorie.

Cependant, comme plus de 50 % des délinquants de chaque groupe couraient encore le risque d'échouer parce qu'ils n'avaient pas fini de purger leur peine, la prudence s'impose dans l'interprétation de ces résultats.

Récidive

En tout, 218 des délinquants avaient été mis en liberté au moment où cette étude a été réalisée : 132 bénéficiaient d'une mise en liberté sous condition et 86 étaient parvenus au terme de leur mandat. Toutefois, un délinquant est décédé et 15 autres ont été expulsés. Les observations qui suivent portent donc sur 202 délinquants. De ceux-là, 36 ont commis une nouvelle infraction après leur mise en liberté : 13, une infraction sexuelle et 4, une infraction avec violence (tableau 1).

Tableau 1

Récidive selon le type de délinquant sexuel (202 délinquants)

Type de délinquant sexuel	Tous les types de récidive	Récidive de nature sexuelle	Récidive violente
Auteurs de viol	25	8	3
Meurtriers sexuels	1	1	0
Auteurs d'un acte incestueux	5	2	1
Auteurs d'un acte de pédophilie (enfant étranger à la famille)	5	2	0

Les auteurs de viol ont été les plus nombreux à commettre tout type de nouvelle infraction ou une nouvelle infraction sexuelle. Toutefois, on n'a constaté aucun lien entre la récidive et la participation au traitement. Les résultats se comparent à ceux qui ont été obtenus dans d'autres programmes de traitement de délinquants sexuels.

Comparaison entre les délinquants qui acceptent le traitement et ceux qui le refusent

À la lumière des données obtenues de la CNLC, on a établi un groupe témoin de 74 délinquants qui avaient été invités à suivre un traitement à la clinique, mais qui l'avaient refusé.

Soixante-cinq d'entre eux avaient été libérés – 39 en vertu d'une liberté sous condition et 26 à la fin de leur peine. Il n'est pas étonnant de constater que les délinquants qui avaient refusé le traitement étaient moins susceptibles, dans une proportion de 60 %, de se voir octroyer une mise en liberté sous condition.

Parmi les 39 délinquants qui avaient refusé le traitement et qui ont bénéficié d'une liberté sous condition, 15 ont échoué d'une manière ou d'une autre. Ce taux est comparable à celui des délinquants qui ont accepté le traitement.

Toutefois, la période moyenne passée dans la collectivité n'a été que de 582 jours (de 4 mois à 3,3 ans), ce qui est largement inférieur à la période moyenne pour les délinquants qui avaient suivi le traitement. Il est donc fort possible que ceux qui avaient refusé le traitement auraient un taux d'échec plus élevé que les autres si l'on prenait une période de suivi équivalente.

Une analyse de survie a révélé une tendance semblable. Parmi les délinquants qui avaient suivi le traitement, 77,8 % sont restés en liberté au cours de la première année de suivi, comparativement à 61 % de ceux qui ont refusé le traitement. On a obtenu un résultat semblable après un suivi de deux ans.

Cependant, là encore, la prudence s'impose dans l'interprétation de ces résultats, étant donné le faible nombre de délinquants qui ont refusé le traitement et vu que plus de la moitié des délinquants de chaque groupe risquaient encore d'enfreindre les conditions de la mise en liberté.

Environ 18,5 % des 65 délinquants ayant refusé le traitement qui ont été mis en liberté ont commis une nouvelle infraction par la suite. Ce taux est comparable à celui des délinquants qui ont reçu le traitement. Il n'y avait pas non plus de différence significative entre les deux groupes quant à la perpétration d'une nouvelle infraction sexuelle.

Qu'est-ce que cela signifie?

Ces données préliminaires indiquent que l'évaluation du risque réalisée à la clinique de l'établissement Warkworth permet de prévoir les décisions de la CNLC ainsi que l'échec lors de la mise en liberté.

Cette évaluation préliminaire laisse également supposer que ce programme de traitement permet de réduire la récidive et aide les délinquants à mener à terme leur période de liberté sous condition.

Deux autres conclusions méritent également notre attention. Tout d'abord, il y a un lien évident entre les décisions qui sont prises aux différentes étapes du processus de traitement et la gestion des cas. L'évaluation initiale du niveau de risque est fondée sur des antécédents qui ont été extraits de différentes sources. Même si le niveau de risque déterminé après le traitement ne diffère pas beaucoup du niveau de risque initial, il traduit également la performance du délinquant au cours du traitement.

De même, les recommandations sur la gestion du délinquant après le traitement sont fondées sur le niveau de risque déterminé après le traitement, et la CNLC est influencée par ces recommandations dans sa prise de décisions.

Enfin, comme la conduite du délinquant au cours du traitement joue un rôle assez marquant dans la prévision de sa conduite après le traitement, il pourrait s'avérer très utile de tenir compte de la réceptivité du délinquant tout au long du processus de traitement. ■

¹ 250, rue College, Toronto (Ontario) M5T 1R8. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter BARBAREE, H. E., SETO, M.C. et MARIC, A., *Working Papers in Impulsivity Research: Sex Offender Characteristics, Response to Treatment and Correctional Release Decisions at the Warkworth Sexual Behaviour Clinic*, Toronto, Institut psychiatrique Clarke, 1996.

La méthode Cyrano : l'utilisation du théâtre à des fins thérapeutiques

par *Jacqueline Duhaime*¹

École de criminologie, Université de Montréal

L'incarcération est une solution à laquelle on a largement recours dans notre système correctionnel. Cependant, pour en maximiser les résultats, il faut unifier nos objectifs de protection de la société et de réhabilitation. Nous croyons, en effet, que la protection de la société passe nécessairement par la rééducation du délinquant.

La méthode Cyrano représente une approche thérapeutique pouvant s'avérer bénéfique aux détenus; il s'agit d'utiliser le théâtre pour aider ceux-ci à libérer leurs émotions refoulées, à mieux se connaître et à mieux connaître les autres. La prise de conscience qui en résulte peut entraîner une modification du comportement.

Cet article décrit le cadre théorique et les principaux éléments de la méthode Cyrano. Il résume aussi les résultats de recherches initiales permettant de croire que cette méthode pourrait avoir des effets positifs dans le cadre d'un traitement en milieu carcéral.

Les fondements de la méthode

La méthode Cyrano repose à la fois sur la catharsis, la parole, le théâtre et le besoin d'expression. Il s'agit d'une méthode qui s'inspire de la pièce *Cyrano de Bergerac*, dans laquelle Cyrano souffle des vers à l'oreille de Christian pour l'aider à exprimer son amour à la belle Roxanne. Ainsi, Christian a pu d'une part, vivre ses émotions et d'autre part, les communiquer. Ceci amène notre prémisse de base : l'absence de mots crée la violence. Celle-ci peut être dirigée vers l'extérieur, ou tournée vers l'intérieur, entraînant ainsi au mieux, un retrait, un repli sur soi. La méthode Cyrano prête aux détenus les mots qui, par un phénomène de blocage, ne parviennent pas à la surface et demeurent plutôt refoulés. Pour ce faire, un extrait de pièce de théâtre, choisi en fonction de la problématique du sujet, lui sera donné à jouer. En jouant ce rôle il apprend à se connaître, car un comédien doit comprendre le personnage qu'il incarne. Le détenu doit donc trouver les émotions, les traits de personnalité, les qualités et les défauts de son personnage, mais qui sont en réalité un reflet des siens.

Le cadre théâtral offre aux détenus un sentiment de sécurité lorsqu'ils expriment des émotions par la protection que constitue le personnage et par l'aspect ludique lié au théâtre.

L'importance de l'expression verbale

Selon Socrate, une personne qui perd la capacité de s'exprimer perd son identité. Ce grand philosophe a conçu une méthode, la maïeutique, pour permettre à l'âme de retrouver son identité par l'expression verbale².

Il est intéressant de se pencher sur les expériences vécues par les personnes atteintes d'aphasie, un trouble qui limite la capacité de parler et de comprendre le langage. Il n'est pas rare d'observer un changement radical de la personnalité chez les aphasiques. Des personnes calmes et raisonnables peuvent devenir anxieuses et irritables, et des personnes douces peuvent devenir agressives³. La perte de la parole peut aussi entraîner l'égoïsme, le narcissisme, la frustration et une diminution de l'estime de soi. L'incapacité à recourir au langage entraîne des dommages internes et une rupture des liens entre l'individu et la société.

La méthode Cyrano prête aux détenus les mots qui, par un phénomène de blocage, ne parviennent pas à la surface et demeurent plutôt refoulés.

Méthodologie

L'étude s'est échelonnée sur 16 semaines, dans un établissement à sécurité minimale du Service correctionnel du Canada situé dans la région du Québec. Les ateliers avaient lieu deux fois par semaine, à raison de trois heures chacun. Comme nous nous attendions à ce qu'il y ait un certain taux d'abandon, nous avons décidé de commencer l'étude avec 12 détenus.

Tous les détenus choisis avaient une peine relativement longue à purger (il fallait qu'ils demeurent à l'établissement jusqu'à la fin de l'étude), ils avaient tous le français comme

langue maternelle (les émotions vont plutôt se produire de façon libre et spontanée dans la langue liée à l'affectivité) et aucun ne souffrait d'un trouble mental.

Le groupe était composé de détenus reconnus coupables des infractions suivantes : meurtre (8 détenus), homicide involontaire coupable (1), agression sexuelle grave et vol avec violence (1), prise d'otage, enlèvement et vol à main armée (1) et introduction par effraction, méfait et recel (1).

Dans un journal tenu pour chaque atelier, nous avons noté de façon détaillée le déroulement de l'atelier, les progrès de chaque détenu ainsi que notre propre conduite à l'intérieur des ateliers. Bien qu'il soit impossible de contrôler tous les facteurs dans une étude de ce genre, nous nous sommes efforcés de noter toute circonstance pouvant avoir un effet sur le comportement du détenu. Nous pouvions néanmoins tenir compte de certains critères observables en atelier, notamment la motivation et le degré de participation de chacun des détenus, les capacités expressives verbales, vocales et corporelles, le degré d'empathie manifesté par chacun, le degré d'ouverture à l'égard des exercices qui faisaient entrer en jeu l'inconscient ainsi que la résistance manifestée face aux textes à l'interpréter.

Nous avons dû commencer les ateliers avec 11 détenus, plusieurs «douzièmes» s'étant successivement désistés au cours des étapes préliminaires. Les autres départs sont survenus au cours des six premières semaines et nous avons terminé l'étude avec le tiers de notre échantillon. Ces abandons ont occasionné quelques changements au niveau des rôles de réplique seulement.

Chaque pièce comprenait deux personnages, de sorte que les détenus travaillaient deux par deux. La moitié des participants jouaient durant le premier atelier de la semaine, et les autres durant le deuxième. Cependant, tous les détenus participaient activement à chaque atelier, puisque si ce n'était pas le soir de «leur» scène, ils étaient au moins la réplique d'un autre. Les détenus acteurs étaient invités à jouer leur scène dans leurs propres mots au milieu et à la fin de

chaque semestre. Ils devaient aussi donner une représentation à la fin du semestre, mais sans public.

Aucun costume ou décor particulier n'a été utilisé, sauf un objet relié au personnage, que les détenus pouvaient se procurer facilement.

Les détenus devaient développer leur personnage selon la méthode de Stanislavski. Cette méthode demande l'expression de sentiments réels et une recherche d'authenticité à interpréter un rôle en exprimant des émotions sincères. Les acteurs qui appliquent cette méthode s'inspirent de leur vécu pour exprimer les émotions de leur personnage. Par exemple, pour exprimer la tristesse d'un personnage, un adepte de la méthode de Stanislavski cherchera en lui la tristesse.

Effets du traitement

Bien entendu, vu la taille restreinte de l'échantillon, nous devons nous garder de généraliser. Cependant, d'après les résultats de ces ateliers expérimentaux, la méthode Cyrano peut s'avérer utile dans le cadre d'un traitement correctionnel, et ce de deux façons : l'étape de la création du personnage devient un outil de diagnostic et les répétitions constituent une outil d'intervention.

À l'étape de la création du personnage, le détenu projette son vécu et ses expériences personnelles dans son rôle. Il révèle ses émotions les plus profondes, l'image qu'il a de lui-même et de ceux ayant été importants dans sa vie (comme ses parents). L'un des participants a dit

à ce sujet : «On n'a pas le choix, on doit aller chercher en soi les émotions et les sentiments du personnage et certains souvenirs remontent à la surface.»

Ainsi les détenus sont amenés à entrer en contact avec leurs émotions lorsqu'ils jouent leur rôle. Connaissant bien les pièces et les personnages, nous pouvions évaluer la concordance du personnage et la perception qu'en avait le participant. Par exemple, un personnage de père incapable de s'affirmer mais rempli d'affection pour son fils, a été transformé par le détenu en un homme très autoritaire qui dénigrait constamment son fils. Un autre détenu attribuait à son personnage une attitude très

L'un des participants a dit à ce sujet : «On n'a pas le choix, on doit aller chercher en soi les émotions et les sentiments du personnage et certains souvenirs remontent à la surface.»

négative et un problème d'alcool. Ni l'un ni l'autre n'étaient fondés, mais le participant avait lui-même un problème d'alcoolisme.

Les répétitions permettent aux détenus de mieux comprendre et de résoudre les problèmes qui ont fait surface à l'étape de la création du personnage et de les affronter. Par exemple, dans le cas d'un détenu qui n'arrivait pas à exprimer sa colère, les répétitions, les instructions et les exercices lui ont fourni des moyens concrets de travailler ce problème et finalement, il a pu extérioriser ce sentiment.

De plus, les répétitions amènent le détenu à une confrontation positive, chacun pouvant se voir lui-même à travers son personnage. Un autre détenu, indifférent et distant depuis le début, s'est mis à pleurer lorsqu'il a réalisé qu'il se montrait froid dans ses relations avec son fils, tout comme son père l'avait été avec lui. En jouant ce rôle, il s'est vu lui-même en relation avec son père et avec son fils.

Étant donné la confrontation entre les personnages et leur interaction, il est difficile pour les détenus de rationaliser leurs émotions. Non seulement ils doivent parler d'une situation, mais ils doivent aussi la vivre. Par exemple, au début d'un atelier, un détenu a dit à quel point il aimait son père, mais, lorsqu'il s'est mis à jouer, son attitude n'était que mépris et rejet.

Enfin, les répétitions permettent aux détenus de mieux comprendre les besoins des autres et leurs différences. On observe une augmentation des niveaux de tolérance et d'empathie. Au cours des répétitions, les détenus peuvent eux-mêmes observer les changements qui s'opèrent en eux. Ils commencent à réaliser qu'ils peuvent

surmonter leurs difficultés et réussir là où ils avaient l'habitude d'échouer, devenant ainsi plus confiants en eux-mêmes.

Observations

Nombreux sont les délinquants qui cachent leurs émotions. En fait, peu de ce qu'ils disent correspond vraiment à ce qu'ils ressentent. C'est pourquoi la méthode Cyrano paraît prometteuse dans le travail auprès des détenus. La structure de la pièce et l'identification de l'acteur avec son personnage offrent au détenu la possibilité d'exprimer librement des sentiments et des émotions qu'il avait jusque-là contenus. Étant donné les bienfaits possibles de ce mode de traitement et la petite taille de l'échantillon utilisé pour cette étude, il conviendrait dans une deuxième étape de vérifier la valeur de cette méthode auprès d'une plus grande population de détenus.

Normalement, les émotions se traduisent par des paroles, mais un grand nombre de détenus sont presque totalement incapables de verbaliser leurs émotions. Grâce à la méthode Cyrano, il est possible de leur fournir les mots dont ils ont besoin pour entrer en contact avec leurs émotions. Ainsi, ils peuvent reprendre possession de leur vie affective et le texte les aide alors à trouver le chemin de leurs propres mots. ■

¹ 11530, rue Notre-Dame, app. 28, Montréal (Québec) H1B 2X4. Cet article est basé sur le contenu d'un mémoire de maîtrise.

² BARRUCAND, D., *La catharsis dans le théâtre, la psychanalyse et la psychothérapie de groupe*, Paris, Epi, 1970, p. 37.

³ PONZIO, J., LAFOND, D., DEGIOVANI, R. et JOANETTE, Y., *L'aphasique*, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1991.

Bientôt dans *Forum* – Recherche sur l'actualité correctionnelle

Le numéro de FORUM qui paraîtra en janvier 1997 sera consacré à la «Classification des délinquants» et celui du mois de mai 1997 sera consacré aux «Délinquants violents».

Programmes de mise en liberté graduelle : Rendement du délinquant durant la semi-liberté et durant les périodes subséquentes de liberté

par **Brian A. Grant**¹

Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada

et **Christa A. Gillis**

Département de psychologie, Université Carleton

La réinsertion sociale des délinquants, de façon sûre et efficace, est le but visé par la plupart des systèmes correctionnels. Le Service correctionnel du Canada offre un vaste éventail de programmes pour atteindre cet objectif. Mentionnons, entre autres, le traitement de la toxicomanie, la formation scolaire, le développement des aptitudes cognitives et le counseling. Ces programmes jouent un rôle important dans la réinsertion sociale des délinquants. Toutefois, les programmes de mise en liberté graduelle sont également essentiels, car ils fournissent aux délinquants l'occasion de réintégrer progressivement la société en étant soumis à de moins en moins de contraintes.

Les programmes de mise en liberté graduelle vont des sorties supervisées (qui ne durent que quelques heures) à la libération conditionnelle totale et à la libération d'office, qui permettent aux délinquants de purger une partie de leur peine sous surveillance dans la collectivité. Les délinquants peuvent également se voir octroyer une semi-liberté avant la libération conditionnelle totale ou la libération d'office, ce qui leur permet de travailler ou d'étudier dans la collectivité tout en vivant dans une maison de transition ou un établissement correctionnel².

La semi-liberté permet au Service de surveiller attentivement le comportement des délinquants et de faire en sorte qu'ils présentent un faible risque pour la société, tout en leur donnant l'occasion de s'adapter à la vie dans la collectivité d'une manière qui favorise la réussite de la liberté totale. Le but de la semi-liberté est de préparer les délinquants à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office³. Par conséquent, la réussite de la semi-liberté devrait indiquer que le délinquant a des chances de mener à bien sa libération totale. Dans cet article, nous présentons un résumé des résultats d'une récente étude qui avait pour objectif de vérifier la pertinence de cet énoncé.

Réussite ou échec de la semi-liberté

Dans le cadre de l'examen du programme de semi-liberté du Service correctionnel du Canada qui a été effectué en 1992, des données ont été recueillies sur plusieurs facteurs associés à la réussite ou à l'échec de la semi-liberté⁴. Par

la suite, on a recueilli d'autres données sur les délinquants qui avaient fait l'objet de cet examen afin de déterminer s'il existait un lien entre leur rendement au cours de la semi-liberté et l'issue de leur libération totale.

Le groupe qui avait été soumis à l'examen de 1992 était composé du tiers des délinquants qui avaient terminé leur période de semi-liberté en 1990-1991. Un sous-groupe de délinquants de sexe masculin ayant bénéficié d'une semi-liberté «ordinaire» (le délinquant habite dans une maison de transition ou un établissement correctionnel) ont été sélectionnés pour le suivi⁵. Cet échantillon comptait 681 délinquants, dont 126 n'ont pas été retenus pour le suivi postlibératoire parce qu'ils n'avaient pas été libérés après leur semi-liberté ou qu'ils n'avaient pas fini de purger leur peine à la fin de la période visée par l'étude (31 mars 1994).

Avant 1992, les délinquants étaient admissibles à la semi-liberté après avoir purgé un sixième de leur peine. À l'heure actuelle, la plupart des délinquants sont admissibles à la semi-liberté six mois avant d'avoir droit à la libération conditionnelle totale. Environ 6 % des délinquants de l'échantillon se sont vu octroyer une semi-liberté dès le jour de leur admissibilité, 40 % d'entre eux avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale et 54 % après leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. Toutefois, d'autres données indiquent que 8 % seulement des cas de semi-liberté ont été octroyés entre le moment où le délinquant a fini de purger le sixième de sa peine et six mois avant l'admissibilité à la libération conditionnelle totale⁶, ce qui laisse supposer que peu de délinquants ont été touchés par les récentes modifications apportées aux dates d'admissibilité.

Près de 80 % des délinquants ayant bénéficié d'une semi-liberté avant leur admissibilité à la libération conditionnelle totale l'ont menée à

terme (tableau 1). Ce taux est tombé à 70 % pour les délinquants à qui on a accordé une semi-liberté après leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. La plupart d'entre eux ont dû attendre parce qu'ils présentaient un risque plus élevé pour la société, ce qui explique en partie le taux élevé d'échec dans leur cas.

ont été réincarcérés après une semi-liberté sont demeurés en incarcération pendant plus de deux mois.

Issue de la mise en liberté

Pour déterminer le lien entre le rendement au cours de la semi-liberté et l'issue de la libération totale, on a fait un suivi des nouvelles admissions jusqu'à la fin de la peine des délinquants. Toutefois, plusieurs cas n'ont pas été inclus dans le suivi parce que certains délinquants n'avaient pas été libérés après la semi-liberté (2 %) ou n'avaient pas fini de purger leur peine (17 %). Les résultats qui suivent s'appliquent aux 581 autres cas.

La période de suivi était en moyenne de 21 mois (avec une médiane de 19 mois), s'échelonnant entre 4 et 46 mois (avec une médiane de 19 mois). Plus de 75 % des délinquants ont été suivis pendant plus de 12 mois.

Tableau 1

Réussite et échec de la semi-liberté et date de l'octroi de la semi-liberté

Semi-liberté	Date de l'octroi de la semi-liberté		
	Date d'admissibilité à la semi-liberté	Entre la date d'admissibilité à la semi-liberté et à la lib. cond. totale	Après la date d'admissibilité à la lib. cond. totale
Réussite	74,4 %	79,8 %	70,5 %
Échec	25,6 %	20,1 %	29,5 %
Nombre de délinquants	39	283	376

Type de mise en liberté subséquente

Dans la section précédente, nous avons considéré qu'un délinquant réussit sa semi-liberté dans la mesure où il la mène à terme sans incident. Une autre façon de mesurer le succès de la semi-liberté est de vérifier quel type de mise en liberté est octroyée au délinquant subséquemment. Normalement, un délinquant à qui on accorde une semi-liberté au cours de sa période d'admissibilité à la libération conditionnelle totale devrait obtenir une libération conditionnelle totale après avoir mené à terme sa semi-liberté. De même, un délinquant qui se voit octroyer une semi-liberté à une date rapprochée de sa date d'admissibilité à la libération d'office devrait normalement être libéré d'office à la date prévue.

Un examen du type de mise en liberté octroyée à la suite d'une semi-liberté a révélé que 45 % des délinquants ont bénéficié d'une libération conditionnelle totale, et que 19 % sont parvenus à la date d'admissibilité à la libération d'office pendant leur semi-liberté ou immédiatement après (tableau 2).

Environ 30 % des délinquants ont dû demeurer en incarcération pendant une certaine période avant d'être mis en liberté (77 % de ces délinquants ont été mis en liberté à leur date d'admissibilité à la libération d'office), et environ 6 % des délinquants se sont vu octroyer au moins une autre période de semi-liberté avant d'obtenir la libération conditionnelle totale ou la libération d'office. La plupart des délinquants (82 %) qui

Tableau 2

Type de mise en liberté après la semi-liberté

Type de mise en liberté	Pourcentage de délinquants
Libération conditionnelle totale	44,7 %
Libération d'office	19,2 %
Libération conditionnelle totale subséquente à au moins une autre période de semi-liberté	3,4 %
Libération d'office subséquente à au moins une autre période de semi-liberté	2,2 %
Libération conditionnelle totale après une période d'incarcération	7,0 %
Libération d'office après une période d'incarcération	23,5 %

Dans l'ensemble, 77 % des délinquants qui avaient bénéficié d'une semi-liberté n'ont pas été réincarcérés dans un établissement correctionnel fédéral avant la fin de leur peine. Toutefois, 84 % des délinquants qui avaient mené à terme leur semi-liberté ont purgé le reste de leur peine sans être réincarcérés, alors que cette proportion tombe à 56 % chez les délinquants qui n'avaient pas mené à terme leur semi-liberté (tableau 3).

Un délinquant peut être réincarcéré dans un établissement fédéral pour violation des conditions⁸ de la mise en liberté sous condition (libération conditionnelle totale ou libération

Tableau 3

Type d'échec postérieur à la semi-liberté selon l'issue de la semi-liberté

Issue de la semi-liberté	Type d'échec postérieur à la semi-liberté			
	Réincarcération	Violation des conditions de la libération	Nouvelle infraction	Nouvelle infraction avec violence
Réussite	15,5 %	8,5 %	10,0 %	3,4 %
Échec	44,2 %	20,3 %	30,0 %	8,0 %
Tous les cas de semi-liberté	22,7 %	11,5 %	15,0 %	4,5 %

*Les types d'échecs ne s'excluent pas mutuellement.
Un délinquant peut être représenté dans plus d'un groupe.*

d'office) ou pour avoir commis une nouvelle infraction criminelle. Parmi les 16 % de délinquants qui ont mené à terme leur semi-liberté, mais qui ont été par la suite réincarcérés dans un établissement fédéral, environ 8 % ont été réincarcérés pour violation des conditions de la libération et 10 % pour une nouvelle infraction (un délinquant peut être réincarcéré soit pour une nouvelle infraction, soit pour les deux). Parmi les 44 % qui n'ont pas mené leur semi-liberté à terme et qui ont été réincarcérés par la suite, 20 % ont vu leur liberté révoquée pour violation des conditions et 30 % pour avoir commis une nouvelle infraction (là encore, les groupes ne s'excluent pas mutuellement).

Ces chiffres indiquent que les délinquants qui ne mènent pas à terme leur semi-liberté sont deux fois plus susceptibles d'enfreindre une condition de leur libération totale et trois fois plus susceptibles de commettre une nouvelle infraction durant leur liberté totale que les délinquants qui ont mené à terme leur semi-liberté.

En outre, seulement 3 % des délinquants qui ont mené leur semi-liberté à terme ont commis une infraction avec violence avant la fin de leur peine, tandis qu'environ 8 % de ceux qui ne l'ont pas menée à terme ont commis ce genre d'infraction plus tard au cours de leur peine.

Motivation

La motivation peut constituer un facteur médiateur important dans la résolution des problèmes associés à des antécédents criminels. Ainsi, les délinquants ont été évalués par rapport à leur degré de motivation à participer à un programme au cours de la période de semi-liberté. On a ensuite analysé cette évaluation afin de déterminer dans quelle mesure la motivation a contribué au succès de la semi-liberté et de la libération conditionnelle totale.

Les résultats révèlent que la motivation au moment de l'octroi de la semi-liberté était fortement liée à la réussite de la semi-liberté (tableau 4). Seulement 16 % des délinquants qui ont été reconnus comme étant motivés ont connu un échec, comparativement à 48 % de ceux qui n'étaient pas motivés. Ce lien n'est pas aussi fort dans le cas des

périodes de mise en liberté subséquentes, mais il demeure tout de même évident – 21 % de ceux qui ont été reconnus comme étant motivés ont été réincarcérés après leur mise en liberté totale, comparativement à 30 % de ceux qui n'étaient pas motivés.

Tableau 4

Taux d'échec selon la motivation des délinquants

Issue	Délinquants motivés	Délinquants non motivés
Échec de la semi-liberté	16,3 %	48,0 %
Échec après la semi-liberté*	20,6 %	30,1 %

* = Réincarcération pour tout genre de motif

Analyse

Ces résultats laissent supposer qu'il existe un lien entre l'issue de la semi-liberté et l'issue des périodes de mise en liberté subséquentes (que la semi-liberté ait été un succès ou non). Même si d'autres facteurs entrent certainement en jeu, cette constatation nous amène à penser que la semi-liberté est une façon efficace de préparer les délinquants à une mise en liberté éventuelle dans la collectivité. L'échec de la semi-liberté peut servir d'indice quant à l'échec éventuel d'autres périodes de mise en liberté sous condition. Un délinquant qui ne peut respecter les conditions de la semi-liberté est susceptible d'avoir encore plus de difficultés à satisfaire aux exigences de la vie quotidienne sans le soutien dont il bénéficiait dans la résidence communautaire où il se trouvait durant la semi-liberté.

Les facteurs de sélection assurent que les délinquants présentant un faible risque se voient octroyer la semi-liberté; mais les données indiquent également que la semi-liberté n'est

pas uniquement réservée à ces délinquants. Il s'agit d'offrir aux délinquants la possibilité de vivre efficacement en-dehors de la prison avec un minimum de surveillance. Lorsque des problèmes de comportement surviennent au cours de la semi-liberté, on essaie de trouver des solutions, mais si on n'y parvient pas, on peut facilement réincarcérer le délinquant dans un établissement correctionnel pour préserver la sécurité de la société.

La semi-liberté est un moyen sûr qui permet de déterminer si les divers programmes suivis en établissement ont amené le délinquant à modifier son comportement. Être confiné dans un

établissement réduit les influences potentielles externes et peut ainsi fournir moins de facteurs de distraction que dans la communauté. Voilà pourquoi il est préférable de vérifier, dans un milieu positif qui s'apparente le plus possible à un milieu communautaire sans surveillance, si les aptitudes et les modèles de comportement qui ont été enseignés dans le cadre des programmes de développement des aptitudes cognitives et de traitement de la toxicomanie ont été bien assimilés par le délinquant. La semi-liberté offre à celui-ci la possibilité de mettre en pratique les compétences apprises dans les programmes correctionnels, ce qui permet de diminuer le risque pour la société. ■

¹ 340, avenue Laurier ouest, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0P9. Prière de noter que Moira Law et Chris Beal ont codifié les données de suivi utilisées dans cette étude.

² La durée de la semi-liberté peut varier, mais elle est d'environ six mois dans la plupart des cas.

³ *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, L.R.C., ch. 20, 1992.

⁴ GRANT, B.A., MOTIUK, L., BRUNET, L., COURTURIER, P. et LEFEBVRE, L., *Day Parole Program Review*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.

⁵ Les résultats concernant les délinquantes se trouvent dans GRANT, MOTIUK, BRUNET, COURTURIER et

LEFEBVRE, *Day Parole Program Review*.

⁶ GRANT, MOTIUK, BRUNET, COURTURIER et LEFEBVRE, *Day Parole Program Review*.

⁷ On considère que le délinquant a réussi la semi-liberté lorsqu'il l'a menée à terme sans commettre une nouvelle infraction et sans enfreindre aucune des conditions dont elle est assortie.

⁸ Voici certaines des conditions dont peut être assortie la mise en liberté : s'abstenir de consommer de l'alcool, s'abstenir de communiquer avec des personnes qui possèdent un casier judiciaire, participer à des programmes de traitement.

JETEZ UN COUP D'ŒIL POUR NE RIEN MANQUER!

Si vous n'avez pas tous les numéros de FORUM, voici une liste qui devrait vous aider à vous mettre à jour.

<i>Vol. 8, n° 3 (1996)</i>	<i>Des programmes correctionnels efficaces</i>
<i>Vol. 8, n° 2 (1996)</i>	<i>La gestion des délinquants sexuels</i>
<i>Vol. 8, n° 1 (1996)</i>	<i>L'emploi des délinquants</i>
<i>Vol. 7, n° 3 (1995)</i>	<i>La traitabilité des délinquants</i>
<i>Vol. 7, n° 2 (1995)</i>	<i>Les services correctionnels et la famille</i>
<i>Vol. 7, n° 1 (1995)</i>	<i>Les jeunes délinquants et les services correctionnels</i>
<i>Vol. 6, n° 3 (1994)</i>	<i>L'amélioration des services correctionnels communautaires</i>
<i>Vol. 6, n° 2 (1994)</i>	<i>Les délinquants ayant des besoins spéciaux</i>
<i>Vol. 6, n° 1 (1994)</i>	<i>Les femmes en prison</i>
<i>Vol. 5, n° 3 (1993)</i>	<i>La récidive</i>
<i>Vol. 5, n° 2 (1993)</i>	<i>Gestion du risque en milieu correctionnel</i>
<i>Vol. 5, n° 1 (1993)</i>	<i>Numéro spécial – Réponse à notre demande d'articles</i>

Les programmes pour les détenus : L'expérience d'un établissement

par *Mitch Kassen*¹

Directeur de l'établissement de Bowden

L'établissement de Bowden doit beaucoup aux traditions et au climat organisationnel établis par le personnel avant sa conversion en un établissement correctionnel fédéral. Le gouvernement de l'Alberta a vendu cet établissement au gouvernement fédéral en 1974. Les membres du personnel initial qui sont restés à l'établissement après sa conversion avaient une longue tradition d'ouverture et d'empathie – une tradition sur laquelle nous nous appuyons pour progresser.

Des employés expérimentés d'autres établissements correctionnels fédéraux se sont joints au personnel initial et ont contribué, par leur savoir-faire, à enrichir la culture de l'organisation. La population de l'établissement s'est accrue lentement au fil des ans, de sorte que le personnel a pu élaborer des programmes cohérents et de grande qualité dans un milieu correctionnel sûr et sécuritaire.

Cet article décrit l'approche générale adoptée par l'établissement de Bowden au chapitre des programmes pour les détenus. Le but visé était de faire part de l'expérience d'un établissement dans ce domaine en accordant une attention particulière à la philosophie et aux pratiques adoptées par cet établissement.

Une évolution progressive

Depuis 1983, les programmes de l'établissement ont évolué dans tous les domaines. Par exemple, au chapitre des programmes pour les détenus toxicomanes, les ressources de la collectivité ne suffisaient pas à répondre à la demande. Or, environ 68 % des détenus de l'établissement de Bowden avaient consommé de l'alcool ou de la drogue, ou les deux, au moment de leur infraction. Il y avait donc un lien très clair entre les problèmes de toxicomanie et les comportements criminels.

Un programme pour les toxicomanes a été élaboré à l'établissement et appliqué par des membres du personnel correctionnel ayant reçu une formation à cette fin. Le succès de ce programme est directement attribuable au soutien et à la coopération des différents services de l'établissement ainsi qu'à une compréhension générale des avantages potentiels tant pour les détenus que pour le personnel. Le programme aurait pu déraiser plusieurs fois, mais cela ne s'est pas produit parce que le soutien nécessaire

n'a jamais manqué. Les détenus et les employés étaient très fiers de «leur» programme.

Durant les premières étapes de la planification du programme, les détenus se sont demandé s'ils pouvaient vraiment faire confiance au personnel. Ils se sont inquiétés, notamment, de la possibilité que les discussions en classe ne demeurent pas confidentielles du fait que les agents de correction seraient surtout préoccupés par la sécurité. Ils ont dû, tout autant que les employés, courir le risque de s'engager dans un véritable processus de communication.

Les employés de chaque service se sont efforcés de tenir ceux des autres services au courant de l'évolution de la situation. Les réunions du personnel et les séances d'information étaient fréquentes, de même que les séances de formation du personnel et les activités sociales visant à encourager les échanges entre les différents services de l'établissement. Les obstacles habituels à la communication sont tombés peu à peu, à mesure que de nouveaux programmes étaient établis. Les relations entre les employés et les détenus se sont aussi améliorées dans l'ensemble de l'établissement.

Ce programme a servi de catalyseur pour d'autres programmes dans l'établissement. Peu de temps après, d'autres programmes ont été élaborés selon le même modèle.

L'étape suivante...

Un programme de dynamique de la vie et un programme de maîtrise de la colère ont ensuite été élaborés, puis un programme pour les délinquants sexuels et une série de programmes nationaux de développement des aptitudes cognitives et d'acquisition de compétences psychosociales, car de nombreux détenus ne pouvaient être accueillis dans les établissements spécialisés.

Aujourd'hui, l'établissement de Bowden est l'une des plus grandes prisons du Canada et on y offre un large éventail de programmes pour les détenus – programmes qui visent tous à aider les

détenus à acquérir des aptitudes, à corriger leur comportement dysfonctionnel et à avoir une vie meilleure lorsqu'ils réintègrent la collectivité.

Tous les secteurs de l'établissement ont uni leurs efforts pour atteindre ce but. Il est apparu prioritaire de créer un milieu de travail où les membres du personnel pourraient évaluer les besoins des détenus et établir des plans correctionnels indiquant les facteurs criminogènes et les mesures à prendre pour encourager les détenus à participer aux programmes qui visent à agir sur ces facteurs. C'est grâce à ce travail que nous avons pu réussir à élaborer et à appliquer des programmes de grande qualité pour les détenus.

Une approche concertée

L'établissement de Bowden s'efforce de suivre une approche concertée dans le domaine des programmes et des traitements. Il arrive souvent qu'on doive réviser les plans correctionnels parce que des problèmes se présentent en cours de route. Nous comptons sur la communication, la confiance, la coopération et la responsabilité commune pour faciliter ce processus. Aucune personne ou aucun service ne peut arriver seul à répondre aux besoins de tous les détenus ni à assumer l'entière responsabilité des interventions correctionnelles.

Les agents de gestion de cas participent donc à toutes les étapes du processus et demeurent en contact avec nos personnes-ressources. Le but visé est d'offrir le bon programme au bon moment et de répondre ainsi au désir sincère de changement que manifeste un détenu.

Bien entendu, il faut que les détenus coopèrent avec les agents de gestion de cas. De plus, les superviseurs, les enseignants, les aumôniers, les Aînés (dans le cas des Autochtones), les agents de liaison et les employés chargés de l'exécution des programmes contribuent tous à l'effet de rétroaction grâce auquel les agents de gestion de cas sont renseignés sur chaque détenu.

Un plan à long terme

La clé du succès d'un programme correctionnel réside dans la création et le maintien d'un milieu sûr, où l'idée que les détenus peuvent s'améliorer est bien ancrée.

Les mesures de sécurité active permettent de garder le milieu sûr, tout en laissant de la place aux risques qui sont nécessaires pour encourager les détenus à changer. Les membres du personnel et les bénévoles de l'établissement de Bowden font preuve de souplesse en matière de programme.

Cependant, les détenus comprennent qu'on s'attend à ce qu'ils respectent certaines normes de conduite.

Cette philosophie a bien servi l'établissement de Bowden. Elle permet aux détenus et aux employés d'échanger pleinement, de faire tomber les obstacles à la communication et de créer un milieu propice à l'apprentissage.

La principale force de l'établissement de Bowden est la capacité de son personnel de voir plus loin que les murs de la prison et de réfléchir à ce qui pourrait être fait dans l'avenir.

Notre première priorité est la protection du public, mais nous croyons que nous avons plus de chances d'atteindre ce but si les détenus changent vraiment leurs habitudes de vie et que des plans efficaces de prévention de la rechute sont mis en œuvre lorsqu'ils sont libérés.

Le plus beau témoignage qu'on ait jamais fait sur des programmes offerts aux détenus à l'établissement de Bowden est une simple déclaration faite par un ancien détenu, maintenant en liberté sous condition : «Les programmes auxquels j'ai participé à

l'établissement de Bowden m'ont permis de reprendre ma vie en main.» ■

Le plus beau témoignage qu'on ait jamais fait sur des programmes offerts aux détenus à l'établissement de Bowden est une simple déclaration faite par un ancien détenu, maintenant en liberté sous condition : «Les programmes auxquels j'ai participé à l'établissement de Bowden m'ont permis de reprendre ma vie en main.»

¹ C.P. 6000, Innisfail (Alberta) T0M 1A0.

Les programmes offerts aux détenus au cours des 25 dernières années

par John Gillis¹

Conseiller spécial du sous-commissaire, région de l'Atlantique, Service correctionnel du Canada

Au début des années 1970, lorsque j'ai commencé à travailler à ce qu'on appelait alors le Service national de libération conditionnelle, le rôle d'un agent de liberté conditionnelle différait considérablement de ce qu'il est aujourd'hui. Ce Service était centralisé à Ottawa; les bureaux sectoriels envoyaient leurs rapports à Ottawa par la poste et la préparation des cas était effectuée en grande partie par des analystes d'Ottawa. Certaines audiences étaient tenues dans les établissements, mais par des commissaires itinérants aidés par des agents de liberté conditionnelle du secteur.

Les évaluations en vue d'une mise en liberté sous condition portaient principalement sur l'adaptation au milieu carcéral, les progrès accomplis par le détenu pendant son incarcération et le degré de soutien dont il pourrait bénéficier dans sa collectivité d'origine. On estimait qu'il était nécessaire d'avoir un travail, de suivre des cours ou d'apprendre un métier, de sorte que les programmes offerts dans les établissements étaient concentrés dans ces secteurs. Certains problèmes, comme la toxicomanie, étaient laissés à des groupes communautaires tels que les Alcooliques Anonymes.

Cependant, dans les années 1990, d'autres programmes plus variés ont commencé à susciter de l'intérêt. Les programmes de base sont maintenant axés sur des facteurs tels que les compétences psychosociales, la toxicomanie, la violence familiale et la violence sexuelle.

Cet article consiste en un examen rétrospectif des changements apportés au chapitre des programmes, du point de vue d'un cadre supérieur du Service correctionnel du Canada dont le but était d'illustrer les forces en jeu ainsi que les résultats de cette évolution.

Emploi des détenus

En 1973, l'établissement de Springhill a conclu une entente avec Les Papiers Scott Ltée pour offrir un cours de quatre mois sur l'exploitation forestière. Ce programme a été exécuté à l'établissement et dans un chantier forestier

des environs. Dans la deuxième phase du programme, les détenus ont passé six mois, en semi-liberté, dans un centre résidentiel communautaire géré par Les Papiers Scott.

Ce programme d'emploi et de formation a permis aux détenus d'acquérir des compétences et des habitudes de travail. Il leur a aussi permis de quitter l'établissement avec de l'argent, ce qui a facilité leur réintégration dans la collectivité.

Ce programme innovateur a été considéré comme un outil de réadaptation efficace. Il est intéressant de noter que nous sommes en train de mesurer l'acquisition des compétences et les liens entre cette acquisition et l'employabilité dans le cadre d'un projet pilote du Service.

Changements organisationnels

En 1978, le Service canadien des pénitenciers a fusionné avec le Service national de libération conditionnelle et de cette fusion est né le Service correctionnel du Canada. À la suite de cette fusion et de la consolidation des ressources, l'Administration régionale de l'Atlantique a commencé, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, à mettre à l'essai de nouveaux programmes dans les établissements et dans la collectivité.

Bon nombre de ces programmes, qui avaient alors un caractère expérimental, ont évolué et sont aujourd'hui des programmes de base qui ont trait, notamment, à la maîtrise de la colère, à la toxicomanie et à la délinquance sexuelle.

Bon nombre de ces programmes, qui avaient alors un caractère expérimental, ont évolué et sont aujourd'hui des programmes de base qui ont trait, notamment, à la maîtrise de la colère, à la toxicomanie et à la délinquance sexuelle. C'est aussi à cette époque que les premiers programmes d'alphabétisation ont été conçus; ces programmes sont à l'origine des programmes d'éducation offerts actuellement aux détenus.

La région de l'Atlantique a aussi participé au programme pilote de développement des aptitudes cognitives vers le milieu des années 1980. Ce programme est devenu l'un des programmes vedettes du Service, un programme très en demande, souvent prérequis pour l'inscription à d'autres programmes de base.

Ce projet pilote a représenté un tournant pour le Service dans le domaine de l'exécution des programmes. Avant sa mise en œuvre, nous avions recours à des entrepreneurs pour l'exécution des programmes. Cependant, grâce à ce projet pilote, nous avons réalisé que nos employés pouvaient accomplir le même travail s'ils recevaient une formation appropriée. Comme ce programme s'est avéré efficace pour réduire la récidive, nous avons pu obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre d'autres programmes.

En ce qui concerne les programmes communautaires, le Programme pour toxicomanes de la région de l'Atlantique a été établi en 1988, avec l'aide de la Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance du Nouveau-Brunswick. Ce programme «transférable», pouvant être exécuté par les agents de liberté conditionnelle, est l'ancêtre de deux programmes nationaux actuels, le Programme prélibératoire pour toxicomanes et le programme Choix.

Le programme communautaire pour les toxicomanes a aussi ouvert la voie aux programmes de développement des aptitudes cognitives, de maîtrise de la colère et de lutte contre la violence familiale ainsi qu'au programme pour les délinquants sexuels de la région de l'Atlantique.

Où en sommes-nous?

Le processus d'évaluation initiale est devenu un instrument efficace qui permet une évaluation approfondie des détenus et des facteurs criminogènes et qui est aussi utilisé pour la gestion des détenus. Les outils d'évaluation actuels nous permettent de déterminer avec

précision le genre d'aide dont chaque détenu a besoin – un contraste frappant avec les évaluations antérieures, qui se limitaient à une généralisation de l'ampleur des besoins dans des domaines comme la toxicomanie, le traitement des délinquants sexuels et les aptitudes sociales de base.

Les plans correctionnels nous permettent aussi de nous concentrer sur les programmes dont chaque détenu a besoin (et de décider quand et où ces programmes doivent être exécutés), ce qui permet une gestion plus efficace et plus sélective des cas et des ressources limitées dont nous disposons.

Dans la région de l'Atlantique, le classement des détenus et l'application de l'Échelle de classement par niveau de sécurité commencent à porter fruit. Par exemple, à l'établissement Westmorland, aucun détenu ne s'est évadé entre novembre 1994 et mars 1996, parce que les employés ont été sensibilisés à l'importance des mesures destinées à réduire le risque, c'est-à-dire la participation à des programmes appropriés aux besoins, une gestion efficace des cas et le placement dans un milieu de travail qui offre un soutien. Des changements positifs de ce genre commencent à s'opérer dans les services correctionnels communautaires.

Les efforts déployés au chapitre des programmes dans les établissements et la collectivité permettent aussi une utilisation maximale des ressources. Par exemple, des détenus bénéficient de permissions de sortir avec escorte pour participer à des programmes offerts dans la collectivité. Des bénévoles ayant reçu une formation

exécutent des programmes d'intégration communautaire, tant dans des établissements que dans des centres résidentiels communautaires. D'autres types de partenariat ont contribué de façon importante à l'exécution de programmes efficaces pour les détenus et les libérés conditionnels.

Des efforts concertés permettent aussi d'offrir des programmes aux détenus francophones. Certains d'entre eux ont été transférés dans des établissements qui offrent des programmes en

Les plans correctionnels nous permettent aussi de nous concentrer sur les programmes dont chaque détenu a besoin (et de décider quand et où ces programmes doivent être exécutés), ce qui permet une gestion plus efficace et plus sélective des cas et des ressources limitées dont nous disposons.

français. D'autres détenus francophones ont tiré profit de programmes pour toxicomanes offerts en français dans un hôpital provincial du Nouveau-Brunswick.

Collaboration

Grâce à diverses formes de collaboration, la région de l'Atlantique a réussi à éliminer bon nombre des obstacles qui nous ont empêchés jusqu'ici de répondre pleinement aux besoins des délinquants.

Par exemple, le Service correctionnel du Canada est représenté au sein du conseil communautaire de Miramichi, qui compte 22 représentants du secteur. Les membres de ce conseil s'efforcent d'apporter une aide à la collectivité en cherchant à répondre aux besoins des délinquants.

D'autres projets ont été entrepris conjointement par les autorités fédérales et provinciales dans les domaines de l'évaluation du risque et à des besoins et de la prévention de la rechute.

Le Service a signé un protocole d'entente de trois ans avec les services de santé et les services communautaires de l'Île-du-Prince-Édouard en vue de la prestation de services à des délinquants sexuels et à des auteurs de violence familiale.

Des démarches ont aussi été entreprises en vue d'ouvrir un centre résidentiel communautaire pour les délinquants de l'Île-du-Prince-Édouard, qui serait géré par les deux gouvernements.

Enfin, le Service collabore avec les Services de probation du Nouveau-Brunswick, Développement des ressources humaines Canada et la Société John Howard pour apporter une aide aux personnes défavorisées de Saint-John (N.-B.). Ces efforts collectifs permettent souvent de tirer le meilleur parti des ressources disponibles.

Regard vers l'avenir

Dans le cadre de mes nouvelles fonctions de conseiller spécial du sous-commissaire (région de l'Atlantique), je m'efforcerai d'harmoniser les

programmes offerts dans les établissements et dans la collectivité.

Les quatre provinces de l'Atlantique ont indiqué qu'elles étaient disposées à collaborer davantage pour assurer une prestation plus efficace des services. Nous croyons que cette coopération et les projets mentionnés précédemment constituent une base solide sur laquelle nous pouvons construire.

**Un groupe
d'entraide
formé de
délinquants
sexuels qui se
réunissent
au vu et au
su de tous
dans un
établissement
à sécurité
minimale, sans
crainte de
représailles!
Nous avons
vraiment fait
beaucoup
de chemin.**

Nous travaillerons aussi très étroitement avec la Commission nationale des libérations conditionnelles pour mieux faire connaître à ses membres les programmes communautaires conçus pour gérer et réduire le risque. Ces programmes peuvent représenter des solutions de rechange viables aux traitements en milieu carcéral.

Je tiens à mentionner un groupe d'entraide pour les délinquants sexuels mis sur pied à l'établissement Westmorland en 1995, qui montre bien à quel point nous avons progressé dans ce domaine et la direction que nous entendons suivre dans l'avenir. Les détenus qui se sont joints à ce groupe d'entraide ont fait des progrès remarquables; ils ont pris conscience de leurs problèmes, ils tentent de trouver des moyens de s'adapter à leur vie en milieu carcéral et de comprendre les motifs de leur peine d'emprisonnement. Ils prévoient déjà, au-delà des programmes, le moment où ils pourront réintégrer la société.

Ce groupe a aussi aidé des délinquants sexuels nouvellement admis à se faire accepter dans l'établissement et à s'accepter les uns les autres. Il a aussi aidé certains détenus qui n'avaient leurs problèmes à s'y attaquer.

Un groupe d'entraide formé de délinquants sexuels qui se réunissent au vu et au su de tous dans un établissement à sécurité minimale, sans crainte de représailles! Nous avons vraiment fait beaucoup de chemin. ■

¹ 1045, rue Principale, unité 102, Moncton (N.B.) E1C 1H1

Une situation sans issue : jusqu'où les psychologues peuvent-ils aller pour aider les délinquants après l'expiration de leur peine?

par Robin J. Wilson¹

Directeur, Programme de suivi pour les délinquants sexuels, district central de l'Ontario, Service correctionnel du Canada

À l'heure actuelle, les délinquants qui ont purgé la totalité de leur peine ne reçoivent aucune aide officielle de la part du personnel du Service correctionnel du Canada. Cette situation pose un problème pour les délinquants qui ne sont mis en liberté qu'à l'expiration de leur peine. Ces délinquants ne bénéficient d'aucune aide professionnelle pour se réadapter à la vie dans la collectivité.

La cessation du traitement à l'expiration de la peine cause aussi des problèmes aux délinquants sexuels, dont beaucoup auraient besoin de services cliniques et d'un encadrement tout au long de leur vie. Peu de programmes de traitement sont offerts aux délinquants sexuels hors du système correctionnel.

Cet article examine ce que le personnel du Service devrait faire pour poursuivre la mission du Service, c'est-à-dire protéger la société en incitant activement les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois tout en exerçant un contrôle raisonnable². Quand donc prennent fin nos responsabilités à l'égard des délinquants et de la collectivité?

La situation actuelle

Les délinquants sexuels sont normalement maintenus en incarcération jusqu'à l'expiration de leur peine, pour protéger la société. Cependant, on peut soutenir que le fait de ne pas passer par les étapes habituelles d'un programme de mise en liberté graduelle (permissions de sortir avec escorte, placements à l'extérieur, permissions de sortir sans escorte, semi-liberté, libération conditionnelle totale, libération d'office) entraîne un plus grand risque pour la collectivité, car le délinquant ne bénéficie d'aucune aide professionnelle lorsqu'il réintègre la société.

Aucune recherche empirique n'a démontré jusqu'ici que la mise en liberté graduelle permet de réduire la récidive. Toutefois, il semble logique que la diminution graduelle des restrictions imposées au détenu s'accompagne de sa réintégration progressive dans la collectivité.

À l'heure actuelle, les délinquants qui ont purgé la totalité de leur peine ne reçoivent aucune aide officielle de la part du personnel du Service correctionnel du Canada. Cette situation pose un problème pour les délinquants qui ne sont mis en liberté qu'à l'expiration de leur peine.

Malgré que le public soit de plus en plus favorable à l'idée du maintien en incarcération des délinquants sexuels, un grand nombre d'entre eux bénéficient de la libération d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Mais, bien que de nombreux délinquants sexuels puissent être admissibles à une mise en liberté sous condition, la période qui s'écoule entre cette mise en liberté et l'expiration de la peine est souvent insuffisante pour que le personnel clinique puisse répondre aux besoins du délinquant en matière de traitement. Cette situation pourrait compromettre la sécurité de la population, en particulier dans le cas des délinquants sexuels à risque élevé.

De nombreux délinquants sexuels ont besoin d'un traitement à long terme. Cependant, peu de programmes de traitement leur sont offerts hors du système correctionnel. Par exemple, la région métropolitaine de Toronto a une population de plus de trois millions d'habitants, mais seulement 40 places dans les programmes de groupe externes pour délinquants sexuels³.

De plus, les compressions budgétaires opérées dans les services sociaux et les services de santé menacent l'existence même de ces programmes.

Outre ces difficultés d'ordre bureaucratique, il existe un autre obstacle : il est rare que les délinquants acceptent de poursuivre le traitement une fois qu'ils ont purgé leur peine.

Ils préfèrent s'éloigner du «système» et des professionnels qui y sont associés. Toutefois, il n'est pas exclu que certains délinquants accepteraient de continuer à voir un psychologue du Service avec qui ils ont déjà établi des liens, si cette possibilité leur était offerte.

Ces problèmes doivent être examinés de différents points de vue, notamment moral et éthique, et en tenant compte des responsabilités légale, civile et criminelle. L'exemple qui suit illustre les dilemmes auxquels sont confrontés les psychologues du Service sur cette question.

Le cas de Jean

Jean (un pseudonyme) est un délinquant sexuel récidiviste (il a agressé des femmes adultes) qui a participé avec succès à un programme de mise en liberté sous condition de 16 mois durant lequel il a assisté régulièrement à des séances de counseling sur la prévention de la rechute. Il a noué des liens solides avec son thérapeute et a acquis une connaissance des principes sur lesquels repose la prévention de la rechute.

Cependant, un traitement axé sur la prévention de la rechute est comme un vaccin – on a souvent besoin de «rappels» pour demeurer «immunisé». Ainsi, Jean n'était certainement pas «guéri» à la fin du programme, mais, à l'expiration de sa peine, il présentait un risque faible ou moyen. Il savait très bien que, vu ses antécédents, il risquait une peine d'une durée indéterminée si jamais il était reconnu coupable d'une autre infraction sexuelle.

À l'expiration de sa peine, il a refusé de participer à un programme de suivi dans la collectivité. Il a commencé à téléphoner régulièrement à son ancien thérapeute du Service pour lui faire part des bons résultats qu'il obtenait dans la collectivité. Il avait repris contact avec son ex-épouse et ses enfants et avait trouvé un emploi rémunérateur.

Cependant, il est devenu de plus en plus déprimé parce que sa femme était réticente à reprendre la vie commune. Environ cinq ou

six mois plus tard, il a appelé son ancien thérapeute et lui a dit que sa dépression avait beaucoup empiré et qu'il avait tenté de se suicider quatre fois au cours des quatre derniers mois. Il a ajouté qu'il avait l'intention d'essayer encore.

Son thérapeute lui a expliqué qu'en tant qu'employé du Service, il ne pouvait recommencer à le traiter et lui a suggéré de se rendre dans un hôpital psychiatrique de la région.

Ce bref compte rendu illustre bien le dilemme et la frustration auxquels se trouvent confrontés les psychologues du Service à qui d'anciens clients lancent un appel à l'aide. La politique actuelle du Service interdit pratiquement au thérapeute de communiquer avec les délinquants après l'expiration de leur peine car, pense-t-on, le Service pourrait être tenu responsable si jamais un délinquant commettait un autre crime.

Cependant, cette interdiction entre en contradiction avec les règles de conduite auxquelles sont soumis bon nombre de cliniciens régis par un ordre professionnel. Par exemple, il ressort des normes de l'American Psychological Association⁴ et de la Société canadienne de psychologie⁵ qu'un clinicien ne peut mettre fin arbitrairement à son obligation envers un client (comme c'est le cas à l'expiration de la peine d'un détenu). Le professionnel doit assurer un certain suivi des soins.

Dans le présent cas, le thérapeute de Jean avait les mains liées. Même s'il avait suivi Jean pendant 16 mois et qu'il avait établi avec lui une solide relation, la politique du Service lui interdisait de

lui fournir concrètement des services.

Il serait possible d'assouplir cette politique en définissant d'une façon assez vague le début de la relation clinique. On pourrait soutenir que la relation clinique ne commence que lorsque le psychologue accepte de donner des soins cliniques. Si cette définition était acceptée, les psychologues du Service pourraient apporter une aide aux délinquants dans une certaine mesure après l'expiration de la peine.

**La politique
actuelle du
Service interdit
pratiquement
au thérapeute
de communiquer
avec les
délinquants après
l'expiration de
leur peine car,
pense-t-on, le
Service pourrait
être tenu
responsable
si jamais
un délinquant
commettait un
autre crime.**

Cependant, une interprétation plus prudente pourrait nous amener à considérer que le simple fait d'accepter un appel téléphonique d'un ancien client équivaut à rétablir la relation clinique. On pourrait alors dire que le thérapeute de Jean a fourni des conseils de nature clinique à son ancien client en lui suggérant de se rendre dans un hôpital psychiatrique.

L'équilibre à établir

Il ne s'agit pas ici de décider si les délinquants dangereux devraient demeurer incarcérés ou faire l'objet d'une surveillance appropriée dans la collectivité.

Cependant, selon l'une des valeurs fondamentales du Service, les délinquants ont le potentiel de vivre en tant que citoyens respectueux des lois⁶. Nous devons donc les

aider activement à se réintégrer dans la collectivité.

En définitive, la meilleure approche réside probablement dans un juste équilibre entre la conduite professionnelle dictée par les règles de la déontologie et la limitation de la responsabilité du Service. Bien que les obligations officielles du personnel du Service à l'endroit des délinquants prennent fin à l'expiration de la peine, le Service et les membres de son personnel clinique ne devraient pas fermer les yeux sur la situation des délinquants qui, après l'expiration de leur peine, ont toujours des besoins évidents, car cela fait courir un risque à plusieurs groupes – les délinquants eux-mêmes, les thérapeutes, le Service correctionnel du Canada et, le groupe le plus important, la collectivité. ■

¹ 330, rue Keele, rez-de-chaussée, Toronto (Ontario) M6P 2K7.

² *Faits et chiffres sur les services correctionnels au Canada*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993.

³ Metropolitan Toronto Service Flow Committee (communication personnelle).

⁴ *Ethical Standards of Psychologists*, Washington, American Psychological Association, 1977. Voir aussi *Standards for Providers of Psychological Services*, Washington, American

Psychological Association, 1977. Ces normes ont été approuvées par l'Ordre des psychologues de l'Ontario. Voir *Standards of Professional Conduct*, Toronto, Ordre des psychologues de l'Ontario, 1994.

⁵ Code canadien de déontologie professionnelle des psychologues, *Répertoire*, Old Chelsea, Société canadienne de psychologie, 1992, p. 83-107.

⁶ *La Mission du Service correctionnel du Canada*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1991.

Nouvelles publications...

Le secteur de Recherche et développement correctionnels du Service correctionnel du Canada vient de publier les documents suivants :

- *Correctional Research and Development Plan 1996-1997* (Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996).
- L.L. Motiuk et R.L. Belcourt, *Enquête préliminaire sur les effets des programmes de travail en prison après la mise en liberté*, R-43 (Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996).
- K. Blanchette et L.L. Motiuk, *Les problèmes graves de santé mentale chez les délinquantes: enquête comparative* (Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996).

Rapport du vérificateur général du Canada sur les programmes offerts aux délinquants par le Service correctionnel du Canada

Comme la plupart des détenus seront mis en liberté un jour ou l'autre, le rôle du Service correctionnel du Canada auprès des délinquants déborde largement le cadre de l'incarcération. Un grand nombre de personnes soutiennent que le rôle le plus important du Service consiste en fait à réadapter les délinquants placés sous sa responsabilité. Il s'agit là d'un argument convaincant, car près du tiers des délinquants mis en liberté récidivent.

Le Service consacre environ 7 % de son budget annuel d'un milliard de dollars à des programmes qui visent à agir sur des facteurs considérés comme criminogènes, comme la déviance sexuelle, la toxicomanie et le comportement antisocial. Il offre actuellement une vaste gamme de programmes, dont certains sont reconnus au niveau international.

Le vérificateur général du Canada a publié récemment son rapport de 1996 sur certains organismes fédéraux. Le chapitre 10 de ce rapport porte sur les programmes de réadaptation des délinquants mis en place par le Service correctionnel du Canada¹. On y examine à la fois la valeur concrète et le rapport coût-efficacité des programmes d'intervention conçus pour modifier le comportement des détenus et des programmes de formation à l'emploi, qui existent depuis plus longtemps. Cet article constitue une synthèse de cette analyse.

Les programmes d'intervention

L'approche actuelle du Service correctionnel du Canada en matière de traitement correctionnel consiste à concentrer ses ressources sur des programmes qui, selon les recherches, sont les plus susceptibles de réduire la récidive (comme les programmes pour toxicomanes et de traitement des délinquants sexuels), c'est-à-dire des programmes axés sur les caractéristiques reliées au comportement criminel.

Certains programmes d'intervention visent à modifier d'une manière indirecte les attitudes et le comportement par la transmission d'information, tandis que d'autres essaient directement de modifier le comportement.

Même si la liste des programmes du Service est impressionnante, il y a toujours de la place pour de l'amélioration. Par exemple, le traitement des délinquants sexuels varie considérablement d'une région à l'autre du pays. Dans une région, un délinquant sexuel à risque élevé pourrait

bénéficier d'un traitement d'un an dans un établissement psychiatrique, alors que dans une autre région il ne recevrait qu'un traitement non résidentiel de six mois.

De plus, le coût des programmes destinés aux délinquants sexuels varie également beaucoup, même lorsque le niveau de risque est le même. Certains programmes d'intensité moyenne pour le traitement d'un délinquant peuvent revenir à 2 000 \$, alors qu'ailleurs, des programmes comparables coûteront jusqu'à 7 000 \$. Des écarts analogues ont été constatés dans le cas de traitements d'intensité faible ou élevée.

De même, une quantité disproportionnée de ressources est consacrée à quelques délinquants, sans qu'on soit certain que ces interventions soient bien ciblées et que le programme donne les résultats escomptés.

Étant donné ces différences de durée et de coût, le Service doit concentrer ses efforts sur les programmes qui ont le meilleur rapport coût-efficacité.

Une autre lacune constatée au chapitre des programmes d'intervention réside dans le fait que le Service n'a pas établi une continuité dans ses programmes afin d'apporter aux délinquants l'appui nécessaire dans leur transition d'un établissement à la collectivité.

Il est essentiel que les délinquants continuent d'avoir accès à un traitement ou à une aide appropriée lorsqu'ils réintègrent la collectivité, parce que c'est là qu'ils sont le plus durement confrontés aux facteurs qui ont entraîné leur condamnation au criminel.

À l'heure actuelle, le Service répond à 65 % des besoins constatés dans la collectivité au chapitre des programmes de prévention de la rechute destinés aux délinquants sexuels. Des problèmes semblables se remarquent dans de nombreux autres types de programmes. De plus, un grand nombre des programmes offerts dans la collectivité constituent essentiellement une répétition de ceux offerts dans les établissements, alors qu'ils devraient être conçus comme des programmes de suivi ou de «rappel».

Étant donné ces lacunes, le Service devrait faire en sorte que l'affectation de ses ressources soit fondée sur une information solide concernant les coûts et les avantages de ses programmes, qu'il s'agisse des mêmes types de programmes ou de l'ensemble des programmes de réadaptation.

Les programmes d'employabilité

Les résultats de recherche révèlent que les délinquants qui trouvent de bons emplois après leur mise en liberté sont moins susceptibles d'être réincarcérés. Les compétences reliées à l'employabilité sont la clé du succès sur le marché du travail au Canada. Le Service offre donc des programmes éducatifs, des programmes de formation professionnelle et des programmes d'emploi pour aider les délinquants à acquérir ces aptitudes.

On constate cependant des écarts importants entre le coût de ces trois secteurs de programme. Les programmes éducatifs et les programmes de formation professionnelle sont beaucoup moins onéreux, par détenu, que les programmes d'emploi. Un emploi en établissement coûte environ 13 000 \$ par an au Service, un programme éducatif ou de formation professionnelle ne coûte que 7 500 \$ par détenu.

De plus, il semble que les programmes éducatifs ou de formation professionnelle soient offerts aux détenus qui en ont besoin, alors qu'environ la moitié des détenus qui participent à un programme d'emploi en milieu carcéral n'en ont pas nécessairement besoin.

Le Service ne dispose pas d'un nombre suffisant de programmes pour faciliter le passage des détenus du milieu carcéral à la collectivité. L'aide offerte aux délinquants pour se trouver un emploi et garder cet emploi après leur mise en liberté est limitée. Plus de 95 % des fonds pour l'employabilité sont dépensés dans les établissements, ce qui laisse très peu de ressources pour aider les délinquants après leur mise en liberté.

Enfin, le Service a besoin d'un cadre pour décider de la façon dont il doit dépenser les fonds mis à sa disposition pour les programmes d'employabilité ainsi que d'un processus de réexamen périodique de ces programmes.

Compte tenu de ces préoccupations, le Service devrait évaluer les coûts et les avantages des programmes d'emploi, éducatifs et de formation

professionnelle en vue d'établir des lignes directrices indiquant clairement qui devrait recevoir une formation et quels sont les programmes les plus rentables.

La gestion des programmes

Le Service a consacré beaucoup d'efforts et de ressources à l'amélioration des programmes, et ses efforts pour réduire la récidive par de bons programmes de réadaptation sont louables.

Dernièrement, le Service a confié la responsabilité à l'égard de nombreux aspects des programmes de réadaptation aux administrations régionales aux établissements et aux bureaux de libération conditionnelle. Du fait de cette approche décentralisée, les cadres de tous les niveaux ont besoin d'objectifs et de systèmes de mesure bien définis qui donnent une information axée sur les résultats et qui leur permettra de savoir dans quelle mesure on agit sur les besoins criminogènes et on obtient les résultats escomptés.

Cependant, le Service dispose de peu d'information sur le coût de ses efforts en matière de programmes. En bref, les cadres supérieurs ne visent pas suffisamment la répartition optimale des ressources, compte tenu de l'objectif général du Service, c'est-à-dire favoriser la réinsertion sociale sans compromettre la sécurité de la population. Pour atteindre cet équilibre, le Service aura besoin d'une meilleure information sur le coût et les avantages de ses programmes de réadaptation, faute de quoi il ne pourra procéder à une réévaluation et une réaffectation stratégiques des fonds destinés aux programmes.

Le Service devrait donc se donner les moyens de réévaluer de façon stratégique ses dépenses en matière de programmes et de réaffecter ses fonds selon les besoins. Il devrait concevoir des mesures du rendement qui permettraient à la direction, à tous les niveaux, de vraiment gérer l'effort de réadaptation. ■

¹ Pour de plus amples renseignements, consulter le chapitre 10 du *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes*, intitulé «Service correctionnel du Canada – Les programmes de réadaptation des délinquants», Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1996.

Accès aux documents de recherche sur le site Internet du Service correctionnel du Canada

Un examen effectué le 31 août 1996 a révélé que le site Internet du Service correctionnel du Canada (SCC) avait été visité 153 076 fois depuis le 19 mars 1996. Les renseignements les plus consultés sont les numéros de *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle* (sur le site depuis le 15 mai 1996), suivis des rapports et des comptes rendus de recherche (sur le site depuis le 12 juin 1996).

L'examen a également révélé que, dans la majorité des cas (92 %), les internautes avaient consulté les renseignements du Secteur de la recherche et du développement correctionnels. Au cours des trois derniers mois (du 1^{er} juin au 31 août 1996), le nombre de visites par des internautes a augmenté de 56 % (de 23 631 à 36 888).

Fait remarquable, environ 1 200 personnes visitent le site Internet du SCC chaque jour.

Enfin, l'examen nous a aussi permis de constater que des personnes provenant de 54 pays (autres que le Canada) ont eu accès à notre site pour consulter et télécharger des documents. Voici la liste de ces pays :

Afrique du Sud	France	Pays-Bas
Allemagne	Grande-Bretagne	Philippines
Argentine	Grèce	Pologne
Australie	Hong Kong	Portugal
Autriche	Hongrie	République slovaque
Belgique	Indonésie	République soviétique unie
Belize	Irlande	République tchèque
Bermudes	Islande	Roumanie
Brésil	Israël	Royaume-Uni
Colombie	Italie	Russie
Corée du Sud	Japon	Singapour
Costa Rica	Koweït	Slovénie
Croatie	Lituanie	Suède
Danemark	Luxembourg	Suisse
Émirats arabes unis	Malaisie	Tasmanie
Estonie	Mexique	Thaïlande
États-Unis	Norvège	Venezuela
Finlande	Nouvelle-Zélande	Yougoslavie

Vous pouvez avoir accès à notre site Internet à <http://www.csc-scc.gc.ca> ou nous transmettre du courrier électronique à crd@magi.com.

Des programmes correctionnels efficaces : que nous révèle la recherche empirique et que ne révèle-t-elle pas?

par Friedrich Lösel¹

Département de psychologie, Université de Erlangen-Nürnberg

Dans de nombreux pays, les politiques correctionnelles se sont transformées aussi radicalement que les tendances de la mode au cours des 25 dernières années. Par exemple, aux États-Unis, on est passé des expériences optimistes en matière de réadaptation des délinquants à l'imposition de peines sévères et au recours fréquent à l'incarcération.

Bien que ces changements soient compréhensibles dans le contexte socio-culturel et politique dans lequel ils s'inscrivent, ils n'ont que peu de liens avec la recherche empirique et la pratique. Dans le milieu scientifique, l'évolution est plus progressive et plus cohérente.

Les méta-analyses et autres synthèses de recherche réalisées récemment ont porté sur plus de 500 études contrôlées². Bien qu'il y ait des variations importantes entre ces études, un tableau assez uniforme a été brossé des résultats recueillis sur plusieurs sujets fondamentaux. Cependant, dans d'autres domaines, les études sont inconsistantes ou insuffisantes.

Dans cet article, nous donnons un aperçu de ce que nous avons appris au sujet des programmes correctionnels efficaces et de ce qu'il nous reste à apprendre.

L'efficacité générale

Toutes les méta-analyses sur le traitement des délinquants permettent de croire que ceux qui reçoivent une forme ou une autre de traitement psychosocial ont plus de chances de s'améliorer que ceux qui n'en reçoivent pas. Cette conclusion ne repose pas sur des résultats positifs choisis, car plusieurs des auteurs qui ont procédé à une méta-analyse y ont souvent inclus des rapports de recherche non publiés.

De façon générale, l'effet de ce genre de traitement est relativement faible. Le traitement a pour effet de réduire le taux de récidive d'environ 10 % en moyenne. Cependant, même un résultat aussi faible peut permettre de réaliser des économies importantes³. Par ailleurs, de nombreux traitements médicaux reconnus pour leur grande valeur produisent des résultats semblables⁴. Des études méthodologiques indiquent aussi que la réduction maximale des taux de récidive pourrait en fait être de l'ordre de 30 à 40 %⁵.

Les différents types de traitement

Le degré d'efficacité des différents types de programmes varie considérablement. Les interventions fondées sur des théories du comportement criminel dont la validité a été empiriquement démontrée, et qui tiennent compte des facteurs criminogènes et des modes d'apprentissage et autres caractéristiques des délinquants (aptitude à répondre au traitement), donnent des résultats supérieurs⁶. En général, les programmes qui donnent de bons résultats sont fondés sur une approche comportementale, une approche cognitivo-comportementale ou une approche mixte.

Le counseling non structuré, l'approche psychodynamique, l'approche fondée sur l'introspection et l'approche non directive ont généralement moins d'effets. Il en est de même de la punition pure et simple, des mesures de dissuasion (telles que les camps de type militaire) ou des mesures ne comportant aucune dimension éducative ou psychosociale (comme la déjudiciarisation). On a même constaté que certains de ces programmes pouvaient avoir des effets négatifs.

L'intégrité des programmes

Diverses études semblent indiquer que les programmes ayant un degré d'intégrité élevé donnent de meilleurs résultats chez les délinquants. Cependant, si le programme est inapproprié au départ, les résultats ne seront pas meilleurs.

Un faible degré d'intégrité peut être attribuable aux facteurs suivants : programme mal structuré, manuel inexistant, formation insuffisante du personnel, obstacles de nature organisationnelle, résistance du personnel à l'étape de la mise en œuvre, incidents entraînant des changements politiques, modification peu méthodique du programme et absence d'une conception de base de la criminalité et du traitement⁷.

Bien entendu, tout programme a ses caractéristiques et ne peut être complètement uniformisé.

Il est cependant important d'exercer un contrôle constant sur les éléments comme le travail d'élaboration, la structure organisationnelle, le choix et la formation du personnel, la communication et les règles en matière de prise de décisions.

Considérations d'ordre méthodologique

Une grande partie des écarts constatés entre les résultats des traitements est attribuable aux différences entre les méthodes suivies pour réaliser les études⁸. Il faut donc se garder de généraliser outre mesure les résultats d'une étude.

Les critères appliqués pour mesurer les effets des programmes sont tout particulièrement importants. Les effets des programmes mesurés à l'aide de critères de comportement, de criminalité et de récidive paraissent généralement moins importants que si on les mesure à l'aide de critères liés à l'adaptation au milieu carcéral, aux attitudes ou au changement de la personnalité. Les critères fiables et les longues périodes de suivi sont aussi associés à des effets moins importants.

Dans plusieurs études, les mesures des buts intermédiaires (comme le changement de la personnalité) ne sont généralement pas assez précises pour permettre l'établissement de prévisions fiables sur la criminalité, d'où l'importance de procéder à une évaluation approfondie du délinquant avant, durant et après le programme.

Le contexte

Les programmes appliqués dans la collectivité donnent généralement de meilleurs résultats que ceux appliqués en milieu carcéral. Cependant, certains programmes appliqués dans des établissements ont donné de bons résultats⁹.

Les effets néfastes de l'incarcération dépendent de facteurs individuels, de facteurs reliés au contexte et de facteurs organisationnels qu'il est possible de modifier, du moins en partie, dans le cadre des programmes. De nombreux délinquants ont un mode de vie qui comporte des dangers; le milieu carcéral peut leur offrir une certaine stabilité. Cependant, il ne faudrait pas se méprendre et croire que nous préconisons les programmes appliqués en milieu carcéral. L'incarcération devrait être une solution de dernier recours. Les évaluations systématiques du risque et de la dangerosité se sont avérées utiles à la prise des

décisions en matière de placement¹⁰ et elles devraient être améliorées continuellement.

Les facteurs individuels

En se concentrant sur des facteurs individuels simples tels que l'âge, le sexe ou le genre d'infraction commise, on n'obtient généralement pas de résultats particulièrement intéressants. Il est plus efficace d'évaluer les troubles de la personnalité associés à un risque élevé (comme la psychopathie)¹¹, des facteurs criminogènes précis et l'aptitude à répondre au traitement¹². Un mode d'apprentissage antisocial, un manque d'aptitudes sociales, l'impulsivité, la difficulté à s'exprimer verbalement et les problèmes neuropsychologiques indiquent un risque de récidive persistant¹³.

Il est utile de connaître ces facteurs non seulement pour déterminer les caractéristiques du traitement, mais aussi pour choisir le programme qui convient le mieux au délinquant. Par exemple, bien que les jeux de rôle et les programmes de développement des compétences en relations humaines peuvent aider les délinquants «ordinaires»¹⁴, ils peuvent donner des résultats contraires aux résultats escomptés dans le cas des psychopathes. Chez ces délinquants, les compétences acquises peuvent être utilisées à mauvais escient, de sorte que le taux de récidive peut être plus élevé chez ceux qui ont reçu un traitement que chez les autres¹⁵.

Le risque et le degré d'intensité du programme

Le principe du risque permet de croire que les délinquants à risque élevé ont besoin d'un traitement intensif, alors que les délinquants à faible risque ne devraient pas participer à un programme trop intensif (et onéreux). Cependant, il est difficile d'amener les délinquants à risque très élevé à changer, même un traitement intensif.

Une bonne façon de comprendre le lien existant entre le degré de risque et l'échec du programme est de se représenter la lettre «U» et de supposer que l'extrémité gauche du «U» représente un degré de risque élevé et que l'autre extrémité représente un degré de risque faible. C'est lorsque le risque est moyen, c'est-à-dire dans la partie inférieure du «U», que la correspondance entre le degré d'intensité du programme et le degré de risque établi revêt le plus d'importance.

L'intensité d'un programme peut également être influencée par d'autres facteurs. Par exemple, en général, les délinquants psychopathes fournissent moins d'efforts et semblent moins motivés¹⁶, de sorte qu'ils sont plus susceptibles de se voir offrir un traitement moins intensif ou d'abandonner le programme.

Caractéristiques de l'organisation et du personnel

Malheureusement, peu de recherches systématiques ont été effectuées sur les effets des caractéristiques de l'organisation, comme le climat qui règne au sein de l'établissement, le régime carcéral ou les relations avec les autres services, même si ces aspects varient considérablement d'un établissement à un autre¹⁷. Un régime carcéral bien structuré, axé sur les normes et le contrôle et où les facteurs émotionnels et sociaux sont pris en considération, peut contribuer non seulement à faciliter les interactions dans le cadre des programmes mais aussi à réduire la récidive dans l'avenir¹⁸.

De même, les effets des caractéristiques du personnel sont rarement étudiés. Cependant, des recherches menées en psychothérapie révèlent que les caractéristiques d'un thérapeute sont des éléments très importants d'une intervention efficace¹⁹. Pour qu'un traitement soit efficace, le personnel doit être choisi avec soin, il doit avoir reçu une formation particulière, être très motivé et être continuellement encadré. Si les employés chargés du programme n'ont pas les attitudes et la compétence qui conviennent compte tenu des buts et du contenu du programme, non seulement l'intégrité du traitement peut en souffrir, mais son efficacité peut en être diminuée.

Facteurs de protection naturels

Certaines personnes peuvent s'adapter relativement bien, sans aide professionnelle. Les aptitudes cognitives et sociales, un tempérament «facile», du succès à l'école ou dans les loisirs, l'attachement à une personne stable qui sert de modèle, le soutien de personnes autres que les membres de la famille, le fait d'avoir reçu une éducation fondée sur la compréhension et l'acceptation ou sur le respect de l'autorité et des normes établies sont tous des facteurs qui peuvent aider l'individu à se protéger²⁰.

Les programmes correctionnels ne tiennent généralement pas compte de ces facteurs.

Cependant, les résultats des programmes conçus pour les jeunes contrevenants et des interventions auprès des jeunes à risque ont démontré qu'il peut être particulièrement efficace de travailler avec les jeunes contrevenants et les membres de leur famille²¹.

Malheureusement, il est beaucoup plus difficile d'atteindre ces résultats lorsqu'il s'agit de délinquants plus âgés ou de délinquants qui vivent en milieu carcéral. Leur milieu naturel est souvent gravement perturbé et on ne retrouve pas chez eux, habituellement, les facteurs individuels et sociaux qui pourraient contribuer à réduire la criminalité. Selon le contexte, certains de ces facteurs (comme le soutien d'un groupe de pairs déviants) pourraient même avoir des effets néfastes²². On devrait néanmoins s'efforcer d'intégrer des facteurs de protection naturels dans les programmes²³.

Prévention de la rechute

Certains types de programmes sont relativement efficaces à court terme, mais s'avèrent inefficaces à long terme. Cependant, il serait possible de préserver les changements positifs que ces programmes ont produits chez les délinquants en offrant à ces derniers d'autres programmes ou des programmes de prévention de la rechute²⁴.

Bien que la nécessité d'offrir des services d'assistance postpénale efficaces ne soit pas mise en doute, il y a peu d'études qui portent sur la combinaison d'un traitement et de mesures de prévention de la rechute. Il faut aussi régler des problèmes pratiques tels que l'affectation des ressources²⁵.

Observations

Les évaluations empiriques des programmes correctionnels peuvent nous en apprendre plus que les nouvelles politiques de lutte contre le crime qui sont «à la mode». Bien que les recherches présentent encore un grand nombre de contradictions et ne répondent pas à toutes nos questions, il ressort clairement des résultats de recherche que les programmes correctionnels efficaces comportent un certain nombre d'éléments clés²⁶ :

- des attentes réalistes à l'égard des résultats;
- un fondement théorique solide;
- un niveau de service qui correspond aux résultats de l'évaluation du risque;

- une intervention axée sur des facteurs criminogènes précis;
- une bonne connaissance des conséquences des renforcements appliqués;
- l'apprentissage de la maîtrise de soi et de la réflexion et l'acquisition d'aptitudes sociales;
- le choix du type de programme en fonction des caractéristiques du délinquant et des employés;
- un personnel motivé, formé et supervisé qui a été choisi avec soin;
- un régime carcéral qui permet l'acceptation et les récompenses et qui comporte une structure et des mécanismes de contrôle;

- la neutralisation des réseaux sociaux criminogènes;
- le renforcement des facteurs de protection «naturels»;
- un degré élevé d'intégrité du programme;
- le choix et l'évaluation d'objectifs de traitement intermédiaires appropriés;
- l'évaluation et le contrôle des changements observés dans le comportement du délinquant;
- un programme de prévention de la rechute et un programme d'assistance postpénale. ■

¹ Bismarckstr. 1, 91054, Erlangen, Allemagne.

² Plus d'une douzaine de méta-analyses sur le traitement des délinquants ont déjà été publiées. Pour en obtenir un aperçu, voir LÖSEL, F., «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 79-111. Voir aussi PALMER, T., *The Re-emergence of Correctional Intervention*, Newbury Park, Sage Publications, 1992. En raison de l'espace limité dont nous disposons, seules les deux méta-analyses les plus détaillées sont citées. Voir ANDREWS, D.A., ZINGER, I., HOGE, R.D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F.T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, n° 28, 1990, p. 369-404. Voir aussi LIPSEY, M.W., «Juvenile delinquency treatment: A meta-analytic inquiry into variability of effects», *Meta-analysis for Explanation*, sous la direction de T.D. Cook, H. Cooper, D.S. Cordray, H. Hartmann, L.V. Hedges, R.L. Light, T.A. Louis et F. Mosteller, New York, Russell Sage Foundation, 1992, p. 83-127.

³ PRENTKY, R. et BURGESS, A.W., «Rehabilitation of child molesters: A cost-benefit analysis», *Child Trauma I: Issues and Research*, sous la direction de A.W. Burgess, New York, Garland, 1992, p. 417-442.

⁴ LIPSEY, M.W. et WILSON, D.B., «The efficacy of psychological, educational and behavioral treatment», *American Psychologist*, vol. 48, 1993, p. 1181-1209.

⁵ Par exemple, les taux élevés de non-récidive des groupes témoins, le manque de fiabilité du traitement et des instruments de mesure des résultats et la dichotomisation des variables contribuent à réduire les effets potentiels.

⁶ ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson, 1994.

⁷ HOLLIN, C.R., «The meanings and implications of program integrity», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 195-208. Voir aussi LÖSEL, F., «Working with young offenders: The impact of meta-analyses», *Clinical Approaches to Working with Young Offenders*, sous la direction de C.R. Hollin et K. Howells, Chichester, John Wiley & Sons, 1996, p. 57-82.

⁸ LIPSEY, «Juvenile delinquency treatment: A meta-analytic inquiry into variability of effects». Pour une comparaison avec

d'autres études, voir LÖSEL, «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations».

⁹ ANDREWS, ZINGER, HOGE, BONTA, GENDREAU et CULLEN, «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis». Voir aussi LÖSEL, F., «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses», *Psychology, Crime & Law*, n° 2, 1995, p. 19-39.

¹⁰ BONTA, J., ANDREWS, D.A. et MOTIUK, L.L., *Dynamic Risk Assessment and Effective Treatment*, communication présentée à la réunion annuelle de l'American Society of Criminology à Phoenix, en 1993. Voir aussi BONTA, J. et MOTIUK, L.L., «Classification to halfway houses: A quasi-experimental evaluation», *Criminology*, n° 28, 1990, p. 497-506. Voir également BONTA, J. et MOTIUK, L.L., «Inmate classification», *Journal of Criminal Justice*, n° 20, 1992, p. 343-353.

¹¹ HARE, R.D., «Psychopathy: A clinical construct whose time has come», *Criminal Justice and Behavior* (sous presse).

¹² ANDREWS et BONTA, *The Psychology of Criminal Conduct*.

¹³ MOFFITT, T., «Adolescence-limited and life-course-persistent antisocial behavior: A developmental taxonomy», *Psychological Review*, n° 100, 1993, p. 674-701.

¹⁴ ROSS, R.R. et FABIANO, E.A., *Time to Think: A Cognitive Model of Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation*, Johnson City, Institute of Social Sciences and Arts, 1985.

¹⁵ RICE, M.E., HARRIS, G.T. et CORMIER, C.A., «An evaluation of a maximum security therapeutic community for psychopaths and other mentally disordered offenders», *Law and Human Behavior*, n° 16, 1992, p. 399-412.

¹⁶ OGLOFF, J.R.P., WONG, S. et GREENWOOD, A., «Treating criminal psychopaths in a therapeutic community program», *Behavioral Sciences and the Law*, n° 8, 1990, p. 181-190.

¹⁷ BONTA, J. et GENDREAU, P., «Reexamining the cruel and unusual punishment of prison life», *Law and Human Behavior*, n° 14, 1990, p. 347-372. Voir aussi MOOS, R., *Evaluating Correctional and Community Settings*, New York, John Wiley & Sons, 1975.

¹⁸ MOOS, *Evaluating Correctional and Community Settings*. Voir aussi LÖSEL, F., «Protective effects of social resources in adolescents at high risk for antisocial behavior», *Cross-national*

Longitudinal Research on Human Development and Criminal Behavior, sous la direction de H.J. Kerner et E.G.M. Weitekamp, Dordrecht, Kluwer, 1994, p. 281-301. Voir également RUTTER, M., MAUGHAN, B., MORTIMORE, P. et OUSTON, J., *Fifteen Thousand Hours: Secondary Schools and Their Effects on Children*, Londres, Open Books, 1979.

¹⁹ PORPORINO, F.J. et BAYLIS, E., «Designing a progressive penology: The evolution of Canadian federal corrections», *Criminal Behaviour and Mental Health*, n° 3, 1993, p. 268-289. Voir aussi LÖSEL, F. et BLIESENER, T., «Psychology in prison: Role assessment and testing of an organizational model», *Criminal Behavior and the Justice System: Psychological Perspectives*, sous la direction de H. Wegener, F. Lösel et J. Haisch, New York, Springer-Verlag, 1989, p. 419-439.

²⁰ LÖSEL, F. et BLIESENER, T., «Some high-risk adolescents do not develop conduct problems: A study of protective factors», *International Journal of Behavioral Development*, n° 17, 1994, p. 753-777. Voir aussi RUTTER, M., «Resilience in the face of adversity: Protective factors and resistance to psychiatric disorder», *British Journal of Psychiatry*, vol. 147, 1985, p. 598-611. Voir également STOUTHAMER-LOEBER, M., LOEBER, R., FARRINGTON, D.P., ZHANG, Q., VAN KAMMEN, W. et MAGUIN, E., «The double edge of protective and risk factors for delinquency: Interrelations and developmental patterns», *Development and Psychopathology*, n° 5, 1993, p. 683-701.

²¹ TREMBLAY, R.E. et CRAIG, W., «Developmental crime prevention», *Building a Safer Society: Strategic Approaches to Crime Prevention*, sous la direction de M. Tonry et D.P. Farrington, Chicago, The University of Chicago Press, 1995, p. 151-236. Voir aussi YOSHIKAWA, H., «Prevention as

cumulative protection: Effects of early family support and education on chronic delinquency and its risks», *Psychological Bulletin*, vol. 115, 1994, p. 28-54.

²² BENDER, D., *Psychische Widerstandsfähigkeit im Jugendalter: Eine Längsschnittstudie im Multiproblem-Milieu* [Resilience in Adolescence: A Longitudinal Study in Multiproblem Milieus], Thèse de doctorat, University de Erlangen-Nürnberg, 1995. Voir aussi LÖSEL F., *Resilience and Protective Functions in Adolescence*, discours-programme présenté à la cinquième conférence biennale de l'European Association for Research on Adolescence, à Liège, Belgique, 1996.

²³ MOTIUK, L.L., «L'utilisation des facteurs familiaux pour évaluer le risque et les besoins des délinquants», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n° 2, 1995, p. 19-22. Voir aussi PORPORINO et BAYLIS, «Designing a progressive penology: The evolution of Canadian federal corrections».

²⁴ LAWS, D.R., *Relapse Prevention with Sex Offenders*, New York, Guilford Press, 1989.

²⁵ EXWORTH, T., «Compulsory care in the community: A review of the proposals for compulsory supervision and treatment of the mentally ill in the community», *Criminal Behaviour and Mental Health*, n° 5, 1995, p. 218-241.

²⁶ Pour obtenir un aperçu plus complet, voir GENDREAU, P., «The principles of effective intervention with offenders», *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, sous la direction de A.T. Harland, Thousand Oaks, Sage, 1996.

Vous cherchez FORUM?

Veillez communiquer avec le service DISTRIBUTION DU COURRIER DE CORCAN si votre adresse est mal indiquée sur l'étiquette, si vous voulez ajouter votre nom à la liste d'envoi de FORUM, si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires ou si vous voulez annuler un abonnement. Remplissez le formulaire à l'intérieur de la couverture d'envoi de ce numéro (ou écrivez une courte lettre) et envoyez-le à :

DISTRIBUTION DU COURRIER DE CORCAN

Service des publications

993, rue Princess

Kingston (Ontario) K7L 4Y8

Télécopieur : (613) 545-8247

Vous pouvez également joindre par téléphone le service DISTRIBUTION DU COURRIER DE CORCAN. Au Canada et aux États-Unis, composez sans frais le 1-800-665-8948. Dans les autres pays, appelez à frais virés le (613) 545-8175.

Les principes à la base des programmes correctionnels efficaces

par Paul Gendreau¹

Centre for Criminal Justice Studies, Département de psychologie, Université du Nouveau-Brunswick et Claire Goggin²

Services communautaires en santé mentale, région II, Nouveau-Brunswick

Lorsque le premier des deux auteurs susnommés a commencé, dans les années 1970, à examiner les études sur les traitements offerts aux délinquants, le nombre d'articles sur le sujet était assez limité³. Cependant, au fil des ans, une quantité assez importante d'études ont été publiées, et les nouvelles techniques d'analyse quantitative des données bibliographiques (telles que la méta-analyse) nous permettent maintenant de rédiger des résumés de données avec un niveau de confiance acceptable.

Cet article mettra en évidence quelques points essentiels qui ressortent des résultats de ces études. En bref, il expose certains des principes fondamentaux sur lesquels reposent les traitements correctionnels efficaces.

Résumé des principales données

Il y a actuellement 13 analyses quantitatives (dénombrements) de la littérature sur le sujet⁴. Ces analyses ont permis de dénombrer au moins 700 études. Selon les résultats de ces méta-analyses, l'effet moyen des programmes, exprimé par le coefficient de corrélation r , est de l'ordre de 0,10. Ce rapport statistique représente le point milieu des coefficients enregistrés⁵. Cela signifie, en d'autres mots, que les programmes de traitement offerts aux délinquants permettent de réduire la récidive d'environ 10 %. Bien que ce résultat soit considéré comme modeste par certains auteurs, il est généralement reconnu que le comportement antisocial est très difficile à traiter. De plus, une réduction de 10 % de la récidive est comparable à des résultats qu'on juge acceptables dans le cas d'un grand nombre de traitements médicaux, et une réduction de cet ordre permet de réaliser des économies substantielles⁶.

Toutefois, nous n'avons là qu'une image partielle de la réalité. Il a été mentionné maintes fois que, pour avoir une meilleure idée de la solidité des études sur les programmes de traitement destinés aux délinquants, il faut regarder à l'intérieur de la «boîte noire»⁷ de ces programmes. Au risque de simplifier à l'extrême des résultats

d'études complexes, on peut néanmoins indiquer que les chercheurs s'entendent pour dire que les programmes efficaces appropriés reposent sur une approche comportementale hautement structurée et visent à agir sur les attitudes et les valeurs criminogènes des délinquants à risque élevé.

Les programmes inefficaces ou non appropriés sont généralement ceux qui reposent sur un modèle psychodynamique, non directif ou médical, sur des stratégies vagues axées sur une éducation ou une formation professionnelle en groupe, des sanctions ou toute autre approche qui n'a pas été conçue en fonction des facteurs criminogènes.

Les résultats de ce genre d'analyse de la «boîte noire» ont une valeur informative. Par exemple, trois catégories de programmes ont été décrites dans une méta-analyse effectuée en 1990 et mise à jour en 1995⁸ : la catégorie des programmes appropriés et celle des programmes non appropriés⁹ (dont il est question ci-dessus) et une catégorie dans laquelle on a classé les programmes dont le traitement n'a pas été précisé (tableau 1).

Les programmes appropriés ont donné des résultats convaincants. En 1990, il y a eu 54 comparaisons entre des sujets ayant reçu un traitement approprié et des sujets d'un groupe témoin et on a enregistré un taux moyen de réduction de la récidive de 30 % ($r = 0,30$).

Tableau 1

Type de programme	1990		1995	
	Nombre de comparaisons entre les sujets traités et les sujets du groupe témoin	r	Nombre de comparaisons entre les sujets traités et les sujets du groupe témoin	r
Approprié	54	0,30	85	0,25
Non approprié	38	-0,06	64	-0,03
Non précisé	32	0,13	66	0,13
Total	124	0,15	215	0,13

Ce résultat était toujours valable cinq ans plus tard, lorsque 85 comparaisons ont été effectuées. Même si l'effet moyen constaté alors ($r = 0,25$) était légèrement inférieur¹⁰, il est presque identique à ce qu'on observe à l'égard de divers traitements dans un grand nombre de domaines «cliniques» (non reliés à la justice pénale)¹¹.

Naturellement, du point de vue des cliniciens et des décideurs, ce résultat a une grande importance. L'ancien mythe¹² propagé par les partisans de l'approche pessimiste («rien ne marche»), selon lesquels les délinquants sont d'une nature psychobiologique si particulière qu'ils sont tout simplement incapables de répondre favorablement à des interventions conçues pour réduire les comportements criminels, a finalement été enterré.

Un second tableau a été établi pour les besoins de cet article, en tenant compte du fait que les programmes axés sur l'imposition de «sanctions plus intelligentes» ont connu un tel retentissement qu'on trouve un programme de ce genre dans chaque État américain et que ce type de programme gagne en popularité au Canada.

Nous présentons dans le tableau 2 les résultats de 138 comparaisons entre des sujets à qui on a imposé une sanction et des sujets d'un groupe témoin (à qui on a imposé une sanction moins sévère ou aucune sanction). Il ressort des résultats enregistrés à l'égard des sept types de sanction que le taux moyen de récidive est presque identique chez les deux groupes (27,8 % et 27,2 %), le coefficient de corrélation étant nul ($r = 0,00$). En fait, la sanction qui a donné les meilleurs résultats (dédommagement) est quatre fois moins efficace ($r = 0,06$) qu'un traitement approprié, si on se fie aux résultats enregistrés en 1995 et présentés dans le tableau 1.

Principes à la base des interventions efficaces

Avant d'aborder cette question, quelques mises en garde s'imposent. La plupart de ces principes sont tirés des résultats des méta-analyses, donc d'une technique qui n'est pas infaillible. Les méta-analyses sur lesquelles nous nous appuyons ici varient du point de vue de la méthode suivie et des types d'études analysées, et on constate des divergences d'opinions parmi les auteurs de ces analyses sur certaines questions (par exemple, la détermination des effets)¹³. De plus, les méta-analyses ne reflètent pas certains problèmes reliés aux programmes, mais cela tient en grande partie aux lacunes des études elles-mêmes.

Il va sans dire que, à mesure que de nouvelles données sur l'efficacité des programmes seront publiées, quelques-uns de ces principes seront révisés et de nouveaux principes seront établis. Pour formuler ces principes, nous nous sommes appuyés sur plusieurs méta-analyses ou examens de méta-analyses qui sont particulièrement importants, ainsi que sur des examens descriptifs, des études expérimentales et des observations cliniques judicieuses¹⁴.

i) Évaluation des facteurs

Les facteurs de risque devraient être évalués en utilisant une méthode actuarielle (comme la méthode LSI-r) qui s'est avérée efficace pour prévoir la récidive. La mesure du risque devrait être fondée sur les normes adoptées par chaque service correctionnel et tenir compte des divers facteurs de risque statiques (comme l'âge) et dynamiques (comme les facteurs criminogènes). On devrait distinguer les délinquants à risque élevé et les inscrire aux programmes de traitement les plus intensifs.

ii) Caractéristiques du traitement

Le traitement devrait être fondé sur une approche comportementale (comme l'approche comportementale radicale, le modèle de l'apprentissage social, l'approche cognitivo-comportementale ou celle de l'acquisition de compétences) et être donné de préférence dans le milieu naturel du délinquant. Le traitement devrait être long (au moins trois ou quatre mois ou 100 heures d'intervention directe), et un contact quotidien est souhaitable.

Le traitement devrait être fondé sur plusieurs modèles, être axé sur le renforcement positif des comportements prosociaux et, dans la mesure du

Tableau 2

Sanctions et récidive	Récidive	
	Groupe des délinquants punis	Groupe témoin
Dépistage de drogue (7)	16,7 %	17,1 %
Surveillance électronique (8)	7,1 %	9,9 %
Amende (5)	29,5 %	22,6 %
Incarcération discontinuée (38)	31,5 %	30,5 %
Dédommagement (19)	36,1 %	41,9 %
Dissuasion par la peur (15)	30,5 %	29,5 %
Incarcération (46)	25,4 %	22,8 %
Total (138)	27,8 %	27,2 %

possible, être personnalisé. On devrait chercher à agir sur les facteurs criminogènes et tenir compte des caractéristiques du délinquant au moment du choix des thérapeutes et du programme, de façon à motiver le délinquant à participer au programme et à créer des conditions optimales pour l'apprentissage de comportements prosociaux.

Enfin, le programme devrait être conçu de façon qu'il soit possible d'apporter de l'aide au délinquant ou d'exercer un suivi après la phase du traitement comme tel.

iii) Facteurs reliés au contexte général

Une mise en œuvre efficace du programme est essentielle pour assurer son intégrité et son maintien. Des éléments importants à cet égard sont la crédibilité du concepteur ou du directeur du programme sur le plan professionnel, l'établissement d'un curriculum solide, la formation du personnel et l'évaluation du programme. De plus, il est important que le programme reçoive l'appui de l'administration, du personnel hiérarchique et des intervenants de l'extérieur, et des fonds suffisants de provenance interne doivent y être affectés.

Les employés chargés du programme doivent avoir reçu une formation appropriée et posséder une expérience pertinente et des aptitudes en counseling (par exemple, clarté du discours, empathie, être capable d'être à la fois ferme et juste et de résoudre des problèmes). Le transfert de technologie devrait être encouragé en donnant une formation continue aux employés pour qu'ils soient au courant des nouvelles théories et des nouvelles méthodes d'évaluation et de traitement et en mesure d'exercer leur jugement professionnel lorsqu'ils doivent modifier certaines composantes du programme. De plus, il est important d'améliorer leurs compétences sur le plan clinique en exerçant une surveillance périodique sur les séances de thérapie.

Pour assurer une gestion efficace des cas, il faut surveiller les changements qui s'opèrent chez le délinquant au cours du programme, du point de vue des facteurs criminogènes observés à l'origine. Il faut aussi recueillir des données sur le comportement du délinquant après l'exécution du programme pour déterminer s'il y a lieu de modifier certaines modalités du programme.

Enfin, l'unité de traitement devrait défendre la valeur de ses services, à condition que ceux-ci aient fait l'objet d'une évaluation approfondie visant à en vérifier l'efficacité.

Résultats optimaux

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la réduction moyenne des taux de récidive grâce à des traitements appropriés est de l'ordre de 25 % à 30 %. Il est possible d'obtenir des résultats encore meilleurs en assurant l'intégrité optimale du traitement. L'intégrité du traitement comporte plusieurs douzaines d'éléments¹⁵.

Essentiellement, cela signifie que non seulement le programme répond à tous les critères «appropriés», mais aussi que le concepteur ou l'évaluateur a une excellente connaissance de l'approche comportementale et que les membres du personnel clinique ont reçu la formation nécessaire pour être en mesure d'exécuter un programme très intensif.

Dans le cas des programmes appliqués en milieu carcéral qui répondent aux critères minimums de la catégorie des programmes appropriés (comme un traitement fondé sur l'approche comportementale), des réductions de la récidive de l'ordre de 5 % à 16 % sont la norme¹⁶. Lorsque le niveau d'intégrité du traitement est élevé, cette réduction peut atteindre, à notre avis, 20 % à 35 %. Il y a deux programmes de ce genre qui existent actuellement : le programme de maîtrise de la colère et de prévention de la rechute offert au Centre de traitement correctionnel Rideau (voir l'article de Marquis à la page 3) et le programme «Stay'n Out substance abuse»¹⁷.

En ce qui concerne les interventions dans la collectivité, les programmes mis en œuvre dans les États de l'Ohio et de la Caroline du Sud¹⁸ pour les jeunes délinquants à risque élevé ont donné des résultats particulièrement intéressants. Ces programmes ont permis de réduire les taux de récidive d'au moins 30 %. Dans une des études réalisées en Caroline du Sud pour vérifier l'efficacité du programme, on a enregistré une réduction de 50 %. En outre, les responsables du programme de la Caroline du Sud ont obtenu des résultats semblables dans plusieurs autres territoires¹⁹. L'un des aspects les plus impressionnants de ces programmes est leur caractère pluridimensionnel. De plus, ces programmes sont exécutés dans le milieu naturel des délinquants (à la maison, à l'école ou dans

des lieux où se rassemblent les jeunes). En bref, ces programmes reposent sur un modèle socio-écologique du comportement humain²⁰. Nous sommes persuadés que ce modèle continuera

de donner des résultats convaincants pouvant être généralisés, qui permettront de démontrer qu'il existe des programmes de réadaptation efficaces. ■

- ¹ B.P. 5050, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4L5.
- ² 55, rue Union, Mercantile Centre, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 5B7.
- ³ GENDREAU, P. et ROSS, R.R., «Effective correctional treatment: Bibliotherapy for cynics», *Crime and Delinquency*, vol. 25, n° 4, 1979, p. 463-489.
- ⁴ LÖSEL, F., «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses», *Psychology, Crime & Law*, n° 2, 1995, p. 19-39.
- ⁵ Voir la démonstration de l'effet binomial dans ROSENTHAL, R., *Meta-analytic Procedures for Social Research*, Newbury Park, Sage Publications, 1991.
- ⁶ LÖSEL, «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses». Voir aussi ROSENTHAL, *Meta-analytic Procedures for Social Research* et LÖSEL, F., «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 79-114.
- ⁷ GENDREAU, P. et ROSS, R.R., «Correctional treatment: Some recommendations for effective intervention», *Juvenile and Family Court Journal*, 1983-1984, p. 31-39. Voir aussi GENDREAU, P., «The principles of effective intervention with offenders», *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, sous la direction de A.T. Harland, Thousand Oaks, Sage Publications, 1996, p. 117-130.
- ⁸ Les méta-analyses de 1990 et 1995 ont été effectuées par Don Andrews et ses collaborateurs. Voir ANDREWS, D.A., ZINGER, I., HOGE, R.D., BONTA, J., GENDREAU, P. et CULLEN, F.T., «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis», *Criminology*, vol. 28, 1990, p. 369-404. La série de données de 1995 a été présentée à la conférence de l'American Society of Criminology, à Boston, en 1995, et a été analysée dans une communication personnelle en 1996.
- ⁹ La catégorie des programmes non appropriés, proposée par Andrews, ne comprend pas les sanctions ou ce qu'on appelle souvent les «sanctions plus intelligentes». L'efficacité de ce genre de sanctions est une question que nous examinons séparément.
- ¹⁰ Le résultat inférieur enregistré tient au fait que certaines des nouvelles études ont été réalisées auprès de sujets vivant en établissement et que l'évaluateur n'a pas participé à la conception du programme. Il reste encore quelques études à intégrer à la base de données de 1995, dont la plupart ont démontré que les programmes étaient très efficaces.
- ¹¹ LIPSEY, M.W. et WILSON, D.B., «The Efficacy of Psychological Educational and Behavioural Treatment: Confirmation from Meta-Analysis», *American Psychologist*, vol. 48, 1993, p. 1181-1209.
- ¹² GENDREAU et ROSS, «Effective Correctional Treatment: Bibliotherapy for Cynics».
- ¹³ LÖSEL, «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses». Voir aussi LÖSEL, «The efficacy of correctional treatment: A review and synthesis of meta-evaluations».
- ¹⁴ LÖSEL, «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses». Voir aussi GENDREAU et ROSS, «Correctional treatment: Some recommendations for effective intervention»; ANDREWS, ZINGER, HOGE, BONTA, GENDREAU et CULLEN, «Does correctional treatment work? A clinically relevant and psychologically informed meta-analysis»; ANDREWS, D.A., «The psychology of criminal conduct and effective treatment», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, New York, John Wiley & Sons, 1995; GENDREAU, P. et ANDREWS, D.A., «Tertiary prevention: What the meta-analysis of the offender treatment literature tells us about what works», *Canadian Journal of Criminology* (sous presse); PALMER, T., «Programmatic and nonprogrammatic aspects of successful intervention: New directions for research», *Crime and Delinquency*, vol. 41, n° 1, 1995, p. 100-131.
- ¹⁵ GENDREAU, P. et ANDREWS, D.A., *Correctional Program Assessment Inventory (CPAI)*, sixième édition, 1996.
- ¹⁶ LÖSEL, «Increasing consensus in the evaluation of offender rehabilitation? Lessons from recent research syntheses».
- ¹⁷ LIPTON, D.S., «Prison-based therapeutic communities: Their success with drug-abusing offenders», *National Institute of Justice Journal*, vol. 230, 1996, p. 12-20.
- ¹⁸ GORDON, D.A., «Functional family therapy for delinquents», *Going Straight: Effective Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation*, sous la direction de R. R. Ross, D. H. Antonowicz et G. K. Dhaliwal, Ottawa, Air Training and Publications, 1995, p. 163-178. Voir aussi BORDUIN, C.M., MANN, B.J., CONE, L. T., HENGGELER, S.W., FUCCI, B.R., BLASKE, D.M. et WILLIAMS, R.A., «Multisystemic treatment of serious juvenile offenders: Long-term prevention of criminality and violence», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 63, n° 4, 1995, p. 569-578.
- ¹⁹ HENGGELER, S.W., correspondance personnelle, 27 décembre 1995.
- ²⁰ BRONFENBRENNER, U., *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Cambridge, Harvard University Press, 1979.

Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : faits nouveaux

par Don A. Andrews¹

Département de psychologie, Université Carleton

Cet article fait suite à un article sur le même sujet publié en 1989 dans un numéro de Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle². Cet article indiquait comment les recherches sur le risque, les besoins et autres caractéristiques des délinquants peuvent contribuer à une gestion efficace des peines et à la réduction de la récidive.

Dans l'article publié en 1989, nous soutenions que les programmes de traitement devaient être réservés aux délinquants à risque élevé et que des services minimums donnaient d'aussi bons résultats (ou même meilleurs) dans le cas des délinquants à faible risque.

Nous affirmions aussi que le traitement devait être choisi en fonction des facteurs criminogènes constatés chez le délinquant, sur lesquels il est généralement possible d'agir pour réduire le risque de récidive. Le traitement est généralement plus efficace lorsque la réduction des besoins criminogènes est considérée comme un objectif intermédiaire.

Enfin, nous soulignons que le choix du traitement devrait aussi être fonction des caractéristiques du délinquant et des circonstances qui lui sont propres.

Le principe du risque

Le principe du risque est si évident qu'il semble superflu de l'énoncer, mais il comporte des subtilités qu'il est important de souligner. Ce principe peut être résumé ainsi : les traitements ont généralement plus d'effets sur les délinquants à risque élevé, et les délinquants à faible risque ont souvent moins à gagner en suivant un traitement.

En dépit de la logique apparente de ce principe, certains persistent à croire que le traitement n'est efficace (si toutefois il l'est) que dans le cas des délinquants à faible risque. Bon nombre de psychologues et autres professionnels insinuent que les traitements ne sont efficaces que chez les personnes jeunes, riches, attrayantes, intelligentes, qui ont de la facilité à s'exprimer, qui ont réussi sur le plan social et qui souffrent d'anxiété.

Les connaissances acquises depuis 1989 ne nous ont pas fourni de preuves convaincantes permettant de confirmer ou d'infirmer le principe du risque, mais une recherche approfondie menée récemment et fondée sur

une méta-analyse³ étaye ce principe. Les résultats de cette recherche révèlent que les traitements contribuent davantage à réduire la délinquance chez les jeunes contrevenants à risque élevé que chez ceux qui présentent un risque moindre.

Cependant, les auteurs de deux autres études ont conclu que les résultats observés chez les délinquants à faible risque ayant suivi un traitement étaient semblables⁴, sinon meilleurs⁵, que les résultats observés chez les délinquants à risque élevé.

Ces chercheurs ont cependant souligné que les délinquants à faible risque de leur échantillon, qui étaient sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada, auraient peut-être été classés dans la catégorie des délinquants à risque élevé dans une population carcérale sous responsabilité provinciale.

Ces résultats divergents nous incitent à penser que le principe du risque devrait demeurer un sujet de recherche prioritaire. Nous avons donc décidé de vérifier ce principe sur un échantillon de 294 testes et traitements⁶. Dans notre étude, les traitements choisis selon le principe du risque se sont avérés plus efficaces chez les délinquants à risque élevé (classés dans cette catégorie parce qu'ils étaient dans le système correctionnel depuis longtemps ou que leurs antécédents criminels étaient lourds) que chez les délinquants présentant un risque moins élevé (tableau 1).

Tableau 1

Niveau de risque et effets du traitement

Groupes de délinquants	Effets d'un traitement approprié sur le taux de récidive*
Délinquants à faible risque	0,11
Délinquants à risque élevé	0,26
La plupart n'avaient pas de dossier criminel	0,15
La plupart avaient un dossier criminel	0,26

* = Ce coefficient indique la différence entre les taux de récidive des délinquants ayant suivi un traitement approprié selon leur niveau de risque et les taux de récidive des délinquants n'ayant pas reçu traitement. Plus le coefficient est élevé, plus la réduction de la récidive a été importante chez les délinquants ayant suivi le traitement.

Les facteurs liés au risque et aux besoins

Au cours des sept dernières années, l'avancement des connaissances nous a permis de mieux comprendre certaines questions liées à l'évaluation du risque. Par exemple, les résultats d'une méta-analyse⁷ confirment la différenciation des facteurs de risque majeurs et des facteurs de risque mineurs (tableau 2). Les facteurs de risque majeurs comprennent quatre facteurs : l'apprentissage de comportements antisociaux, la fréquentation de personnes ayant ce genre de comportements, une personnalité antisociale et des comportements antisociaux manifestés par le passé. Constatant l'importance de ces facteurs, des chercheurs en sont venus à établir une théorie générale du comportement humain, basée sur la psychologie sociale, où l'apprentissage social revêt une grande importance⁸.

Tableau 2

Facteurs de risque majeurs et mineurs

Facteurs de risque majeurs

Attitudes, valeurs et opinions antisociales, rationalisation et états cognitifs et émotionnels (comme la colère, la rancœur, la méfiance ou le désespoir)

Pairs ayant un comportement antisocial

Antécédents antisociaux

Tempérament agressif, dur, égocentrique, impulsif et psychopathique, difficulté à socialiser, à résoudre des problèmes ou à gérer sa vie

Problèmes d'ordre général à la maison, à l'école, au travail ou durant des loisirs

Facteurs de risque mineurs

Origines modestes

Indicateurs de détresse psychologique

Facteurs biologiques et neuropsychologiques

Grâce aux recherches, on a pu établir plusieurs principes sur lesquels on peut s'appuyer pour accroître la valeur prédictive des outils d'évaluation du risque et des besoins (tableau 3). Par exemple, les outils d'évaluation détaillés qui tiennent compte des facteurs dynamiques ont généralement une meilleure valeur prédictive que les échelles d'évaluation du risque basées sur des données historiques⁹.

Enfin, les recherches sur les facteurs de risque dynamiques sont peu nombreuses si on les compare aux études portant sur les facteurs de risque en général, qui abondent. Par conséquent,

on peut dire que les théories et les recherches continuent d'appuyer les conclusions que nous avons formulées dans notre article de 1989 au sujet des approches qui semblent les plus prometteuses en matière de réadaptation.

L'aptitude à répondre au traitement

Le principe du risque aide à déterminer qui peut bénéficier le plus des programmes intensifs, alors que le principe des besoins implique qu'un programme doit permettre d'agir sur des facteurs criminogènes précis. L'aptitude du délinquant à répondre au traitement est liée au choix du programme.

En dehors des études démontrant l'inefficacité des programmes basés sur la dissuasion¹⁰ et les effets positifs des approches cognitivo-comportementales auprès des délinquants sexuels¹¹, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine depuis 1989. Des études récentes portant sur la motivation des délinquants à l'égard du traitement pourraient néanmoins s'avérer extrêmement importantes¹².

L'approche comportementale fondée sur le modèle cognitivo-comportemental et l'apprentissage social semble être la meilleure.

Tableau 3

Augmentation de la valeur prédictive des outils d'évaluation du risque et des besoins

1. Les évaluations du risque standardisées et structurées sont plus utiles que celles qui reposent sur des opinions professionnelles ou cliniques peu structurées. L'exercice du jugement professionnel est utile, mais doit s'accompagner d'une évaluation systématique.
2. Les meilleurs outils d'évaluation du risque permettent de mesurer plusieurs facteurs de risque majeurs. Cependant, même une mesure mixte des facteurs de risque mineurs ne permettra pas d'accroître la valeur prédictive.
3. La formation du personnel, le soutien de la direction, les normes professionnelles et une surveillance clinique continue ont aussi un effet sur la fiabilité et l'uniformité de l'évaluation du risque.
4. L'évaluation du risque devrait reposer sur plus d'une source d'information.
5. Les longues périodes de suivi et différentes mesures de la récidive permettent une évaluation plus complète de la récidive.
6. Il est important d'évaluer à la fois les facteurs de risque statiques et de risque dynamiques et de les réévaluer périodiquement pour détecter tout changement du niveau de risque.
7. Il est possible d'éviter les faux positifs et les faux négatifs en procédant à une sélection minutieuse et à une contrevalidation des scores utilisés pour distinguer les délinquants selon le niveau de risque qu'ils présentent.

Ce genre d'approche peut comporter des techniques telles que le modelage, le jeu de rôle et les suggestions verbales concrètes. Cependant, certains délinquants peuvent bien répondre à des approches moins structurées, plutôt axées sur l'établissement d'une relation. Les facteurs pouvant avoir un effet sur l'aptitude à répondre au traitement, comme le sexe, l'âge, la psychopathie et la motivation, devraient être étudiés systématiquement.

Les tendances qui se dessinent

Dans l'article publié en 1989, je reconnaissais dans ma conclusion que les affirmations n'étaient

pas universellement reconnues. C'est encore le cas aujourd'hui. En fait, il se peut que les opposants aux approches psychologiques aient augmenté au cours des dernières années¹³.

Cependant, il apparaît clairement qu'un courant d'idées soutenu par des chercheurs qui considéraient que l'approche punitive est dommageable est en train de se répandre¹⁴. En témoignent les nouveaux programmes de formation de base offerts par le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles, les efforts déployés par le département américain de la Justice en matière

Voir p. 52 pour fin de l'article

¹ 1125, promenade du Colonel By, Ottawa (Ontario) K1S 5B6.

² ANDREW, D.A., «Il est possible de prévoir et d'influencer la récidive : utiliser des outils de prédiction du risque», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 1, n° 2, 1989, p. 14-21.

³ LIPSEY, M.W., «What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents?», *What Works: Reducing Reoffending*, sous la direction de J. McGuire, Chichester, John Wiley & Sons, 1995, p. 63-78.

⁴ ANTONOWICZ, D. et ROSS, R.R., «Essential components of successful rehabilitation programs for offenders», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 38, 1994, p. 97-104.

⁵ ROBINSON, D., *L'incidence du Programme de développement des aptitudes cognitives sur la récidive après la mise en liberté chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.

⁶ ANDREWS, D.A., *Toward the Expanded Meta-analysis: Theoretical Issues*, communication présentée à des réunions de l'American Society of Criminology, à Boston, en 1995.

⁷ GENDREAU, P. et LITTLE, T., *A Meta-analysis of the Predictors of Adult Offender Recidivism: Assessment Guidelines for Classification and Treatment*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1994. Voir aussi SIMOURD, L. et ANDREWS, D.A., «Délinquance chez les hommes, délinquance chez les femmes - corrélations», *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 6, n° 1, 1994, p. 26-31.

⁸ ANDREWS, D.A. et BONTA, J., *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson, 1994. Voir aussi AGNEW, R., «Foundation for a general strain theory of crime and delinquency», *Criminology*, vol. 30, 1992, p. 47-87. Voir également PATERNOSTER, R. et PIQUERO, A., «Reconceptualizing deterrence: An empirical test of personal and vicarious experiences», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 32, 1995, 251-286.

⁹ GENDREAU et LITTLE, *A Meta-analysis of the Predictors of Adult Offender Recidivism: Assessment Guidelines for Classification and Treatment*.

¹⁰ Voir l'article de GENDREAU dans le présent numéro.

¹¹ HALL G., «Sex offender recidivism revisited: A meta-analysis of recent treatment studies», *Journal of Clinical and Consulting Psychology*, 63 (1995): 802-809.

¹² DICLEMENTE, C.C., «Motivational interviewing and the stages of change», *Motivational Interviewing: Preparing People to Change Addictive Behavior*, sous la direction de W. R. Miller et S. Rollnick, New York, Guilford Press, 1991.

¹³ LOGAN, C.H., GAES, G.G., HARER, M., INNES, C.A., KARAACKI, L. et SAYLOR, W.G., *Can Meta-analysis Save Correctional Rehabilitation?* Washington, Federal Bureau of Prisons, 1994. Les pressions politiques exercées récemment pour que des peines plus longues soient imposées témoignent également de ce parti pris contre le traitement.

¹⁴ CLEAR, T.R., *Harm in American Penology: Offenders, Victims and their Communities*, Albany, State University of New York Press, 1994. Voir aussi CULLEN, F. T., «Assessing the penal harm movement», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 32, 1995, p. 338-358.

¹⁵ HARLAND, A.T., *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, Thousand Oaks, Sage, 1996.

¹⁶ FULTON, B., GENDREAU, P. et PAPAROZZI, M., «APPA's Prototypical Intensive Supervision Program: As it was meant to be», *Perspectives*, vol. 19, 1995, p. 25-42.

¹⁷ GARWICK, 1996.

¹⁸ ANDREWS et BONTA, *The Psychology of Criminal Conduct*. Voir aussi HOLLIN, C.R. et HOWELLS, K., *Clinical Approaches to Working with Young Offenders*, Chichester, John Wiley & Sons, 1996. Voir aussi LEIS, T.A., MOTIUK, L.L. et OGLOFF, J.R.P., *Psychologue médico-légale, politique et pratiques en milieu correctionnel*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995; MCGUIRE, J., *What Works: Reducing Reoffending*, Chichester, John Wiley & Sons, 1995.

¹⁹ LIPSEY, M.W., *Juvenile Delinquency Treatment: A Meta-analytic Inquiry into Variability of Effects*, rapport présenté au Research Synthesis Committee of the Russell Sage Foundation, 1990. Voir aussi LIPSEY, «What do we learn from 400 research studies on the effectiveness of treatment with juvenile delinquents?» et ANDREWS, *Toward the Expanded Meta-analysis: Theoretical Issues*.

Stratégies proposées pour améliorer les traitements offerts aux délinquants violents

par *Ralph Serin*¹ et *Shelley Brown*

Recherche et développement correctionnels, Service correctionnel du Canada

La question de la désignation et de la gestion des délinquants violents d'âge adulte a fait l'objet de nombreuses études au cours des dernières années. L'évaluation et le traitement de ces délinquants devraient donc être des questions prioritaires en matière correctionnelle. Cependant, une grande partie des travaux effectués dans ce domaine ont porté principalement sur la prévision des comportements violents et les caractéristiques des délinquants violents². En fait, peu d'études contrôlées ont porté sur l'efficacité des traitements offerts aux délinquants violents autres que les délinquants sexuels. Il y a de plus en plus de recherches sur le problème de la violence familiale, mais il s'agit là d'une question distincte³.

Nous examinerons donc dans cet article les meilleures pratiques pour le traitement des délinquants violents, aussi bien l'approche traditionnelle que la nouvelle approche.

Les programmes pour les délinquants

Des études récentes permettent de conclure que des traitements appropriés contribuent à réduire la récidive⁴, bien que les auteurs de ces études n'aient pas distingué les délinquants violents des délinquants non violents. Un traitement «approprié» est très structuré, il repose sur l'approche comportementale ou cognitivo-comportementale ainsi que sur le principe du risque et le principe des besoins⁵. Il est possible d'améliorer encore davantage l'efficacité d'un programme en assurant l'intégrité du traitement, en ayant recours à des employés qualifiés et consciencieux et en créant un milieu accueillant⁶.

Les aspects suivants sont également fondamentaux :

- le rôle du diagnostic (par exemple, les troubles de la personnalité et la toxicomanie sont surreprésentés);
- la reconnaissance du délinquant en tant qu'individu (question d'hétérogénéité);
- les facteurs sur lesquels on cherche à agir (les problèmes par rapport aux symptômes);
- les bienfaits potentiels du traitement (méta-analyse sur le traitement);
- l'aptitude du délinquant à répondre au traitement;
- la durée et l'intensité du traitement.

Les délinquants violents

Les délinquants violents se distinguent par le genre de blessures qu'ils causent, leur penchant pour la violence, les genres de situations et d'émotions qui les amènent à commettre un crime, le degré de culpabilité qu'ils ressentent, les caractéristiques de leurs infractions, le niveau de risque qu'ils présentent, l'ampleur de leurs besoins et leur degré de motivation à l'égard d'un traitement⁷. Ils se distinguent aussi par la mesure dans laquelle ils planifient leurs crimes violents, par les crimes avec ou sans violence qu'ils ont commis par le passé et par leur état mental.

Comme la plupart des autres «types» de délinquants, les délinquants violents présentent des différences importantes, et aucun programme ne peut suffire à répondre à tous leurs besoins. Par conséquent, les bienfaits du traitement devraient être évalués de diverses façons, de même que le degré de motivation du délinquant et la mesure dans laquelle il est prêt à suivre le traitement⁸. Les facteurs ayant un effet sur son aptitude à répondre au traitement, comme la psychopathie, devraient aussi être pris en considération⁹. Des programmes de différents niveaux d'intensité devraient être établis pour répondre aux besoins de ces délinquants, dont l'étendue et l'ampleur varient.

Les recherches

Les recherches sur les traitements offerts aux délinquants violents présentent plusieurs faiblesses sur le plan méthodologique, notamment le fait de s'appuyer sur les déclarations des délinquants pour connaître leurs besoins en matière de traitement et les bienfaits d'un traitement, l'absence de groupes témoins, de données de suivi, de critères de sélection ou d'admission clairement établis et le fait de ne pas établir de liens entre le traitement et un modèle théorique de la violence.

Alors que les données recueillies sont généralement encourageantes, les effets constatés sur les taux de récidive semblent peu importants (tableau 1).

Ces recherches indiquent, notamment, que le traitement des délinquants violents est le plus souvent axé sur la maîtrise de la colère et que le diagnostic est généralement d'une utilité limitée pour déterminer les facteurs sur lesquels devrait porter le traitement.

L'approche traditionnelle

Jusqu'ici, le traitement des délinquants violents a été axé sur la maîtrise de la colère. Cette approche repose sur l'idée que la violence résulte de l'incapacité du délinquant de reconnaître et de

maîtriser sa colère. Le traitement est donc axé sur l'aspect cognitif ainsi que sur l'amélioration de l'assertivité et de la capacité de communiquer. La prévention de la rechute est un autre aspect qui a été incorporé dernièrement aux programmes dans le processus¹⁰.

On ne sait pas exactement s'il y a un cycle de la criminalité chez les délinquants violents, comme chez les délinquants sexuels et les toxicomanes. Quoi qu'il en soit, cette stratégie aide à déterminer les situations à risque élevé et les émotions pouvant conduire à la violence.

Tableau 1

Résumé des recherches sur le traitement des délinquants violents d'âge adulte

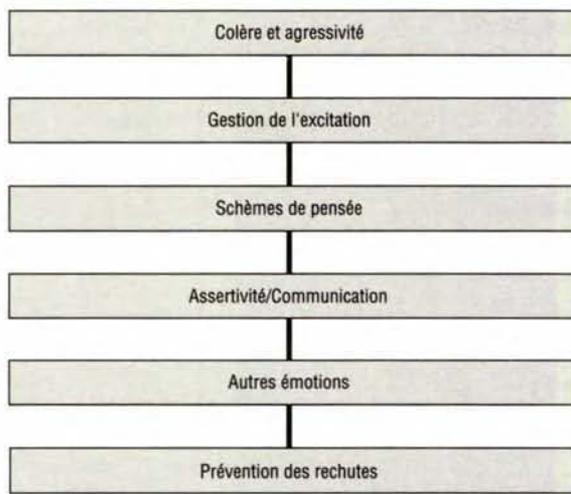
Étude	Échantillon	Caractéristiques	Évaluation	Résultats
Rokach (1987)	51 délinquants incarcérés ayant suivi un traitement et 44 délinquants (groupe témoin) ayant commis des crimes avec violence; tous ont déclaré avoir du mal à maîtriser leur colère	Traitement en groupe, maîtrise de la colère, approche cognitivo-comportementale, traitement de courte durée (27 heures)	Sélection non aléatoire, groupe témoin partiellement apparié, données autodéclarées avant et après le traitement, entrevues non anonymes après le traitement	Effets positifs durant le traitement; aucune donnée sur la récidive
Stermac (1987)	Délinquants soumis à évaluation psychiatrique; 20 ont été traités et 20 ne l'ont pas été; tous avaient un problème de colère	Traitement en groupe, maîtrise de la colère, approche cognitivo-comportementale, traitement de courte durée (12 heures)	Sélection aléatoire, groupe témoin, données autodéclarées avant et après le traitement	Certains effets positifs durant le traitement; aucune donnée sur la récidive
Kennedy (1990)	Délinquants incarcérés dans une prison provinciale et ayant un problème de colère; 19 ont été traités et 18 ne l'ont pas été	Traitement en groupe, maîtrise de la colère, approche cognitivo-comportementale, traitement de courte durée (60 heures)	Sélection non aléatoire, groupe témoin non apparié, données autodéclarées avant et après le traitement, évaluation du comportement dans un jeu de rôle, à l'insu des sujets, suivi de deux mois mesurer l'inconduite en milieu carcéral	Effets positifs durant le traitement, résultats variés sur l'inconduite en milieu carcéral
Rice, Harris et Cormier (1992)	176 délinquants atteints de troubles mentaux et traités; groupe témoin apparié composé de 146 délinquants ayant antécédents de violence	Thérapie intensive de 2 ans en communauté thérapeutique; thérapie de groupe, 80 heures par semaine	Sélection non aléatoire, groupe témoin apparié, suivi rétrospectif de 10 ans pour mesurer la récidive en général ou avec violence	Aucun effet important
Hughes (1993)	Délinquants incarcérés dans une prison fédérale; 52 ont été traités et 7 ne l'ont pas été; tous avaient commis des crimes avec violence	Traitement en groupe, approche cognitivo-comportementale, maîtrise de la colère, traitement de courte durée (24 heures)	Sélection non aléatoire, groupe témoin non apparié, données autodéclarées avant et après le traitement, jeux de rôle, évaluation de la capacité d'adaptation, suivi de 4 ans pour évaluer le temps écoulé avant une nouvelle arrestation et récidive	Effets positifs durant le traitement; résultats variés concernant la récidive
Hunter (1993)	Délinquants incarcérés dans une prison fédérale; 28 ont été traités et 27 ne l'ont pas été; tous avaient des	Traitement en groupe, approche cognitivo-comportementale, maîtrise de la colère, traitement de courte durée (10 semaines)	Sélection non aléatoire, groupe témoin non apparié dont les membres ont été choisis d'après une liste d'attente, données antécédents autodéclarées avant et après le traitement, suivi de 2 mois pour mesurer l'inconduite en milieu carcéral	Effets positifs durant et après le traitement
Smiley, Mulloy et Brown (1995)	134 délinquants traités, incarcérés dans une prison fédérale pour une infraction avec violence répertoriée; groupe témoin composé de 14 500 délinquants	Traitement en groupe pour délinquants violents atteints d'un trouble de la personnalité; approche cognitivo-comportementale; 8 mois	Sélection non aléatoire, groupe témoin non apparié, période de suivi non précisée, taux de récidive correspondant au taux d'échec durant a période de mise en liberté sous condition	Aucun effet constaté après le traitement

Veillez noter que ce tableau n'est qu'un simple résumé. Il n'a pas l'intention de faire la liste de toutes les recherches importantes dans ce domaine.

L'approche traditionnelle adoptée pour le traitement des délinquants violents repose sur l'idée que tous ces délinquants ressentent nécessairement de la colère, comme on présume que tous les délinquants sexuels ont des préférences sexuelles déviantes.

Graphique 1

Traitement des délinquants violents par une approche fondée sur la maîtrise de la colère



Cependant, nous savons maintenant que les préférences sexuelles déviantes ne constituent pas le seul facteur sur lequel il faut chercher à agir dans le cas des délinquants sexuels¹¹. Ainsi, on a commencé récemment à intégrer le développement de l'assertivité et des aptitudes sociales dans les programmes de traitement pour les délinquants violents¹².

Malgré ce changement, les chercheurs pensent que l'on peut probablement obtenir de meilleurs résultats en agissant principalement sur l'agressivité et l'impulsivité¹³.

Une nouvelle approche

Des chercheurs qui se sont intéressés au développement des enfants agressifs ont déterminé que les problèmes de traitement de l'information constituent un facteur important sur lequel on devrait chercher à agir¹⁴. Cette approche pourrait aussi s'avérer utile dans le cas des adultes violents. On présume que les aptitudes socio-cognitives sont déficientes chez les délinquants violents, c'est-à-dire qu'ils ont de la difficulté à résoudre les problèmes, qu'ils ressentent de l'hostilité envers les autres et qu'ils manquent d'autocontrôle, et que ces déficits les amènent à être violents dans les situations de conflit.

Ce modèle est fondé sur le fait que ces délinquants ont généralement des «schémas perceptifs» au sujet de l'agression qui leur sont propres, étant donné leurs antécédents de violence. Ces schémas évoluent avec le temps et sont façonnés par certaines de leurs caractéristiques, comme leur seuil d'excitation, leur difficulté à résoudre les problèmes, leur perception de la violence et leur impulsivité.

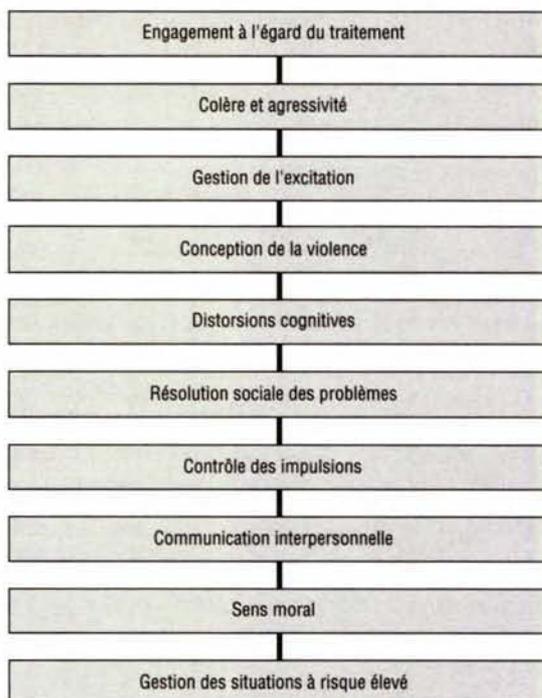
Ainsi, en élaborant le traitement, on devrait chercher à agir sur les facteurs qui ont un effet sur le schéma perceptif à l'origine de leur hostilité, comme leurs opinions et attitudes agressives.

Cette approche a donné des résultats encourageants chez les jeunes délinquants violents¹⁵. Chez les délinquants adultes, les conclusions suivantes devraient être prises en considération dans l'élaboration d'une approche de cette nature :

- les schémas perceptifs à l'origine de l'hostilité contribuent au comportement violent car ils déforment les objectifs et les attentes du délinquant dans les situations de conflit; les délinquants violents ont de la difficulté à résoudre les problèmes;

Graphique 2

Traitement des délinquants violents par une approche fondée sur le traitement de l'information



- leurs schémas perceptifs sont influencés par une conception de la violence qui engendre et perpétue leurs comportements violents;
- l'impulsivité et l'excitation contribuent à accroître la violence, bien qu'il y ait des différences entre les délinquants à cet égard.

Observations

Quelles sont les répercussions de ces résultats de recherche sur l'élaboration et la prestation des programmes pour les délinquants violents? Il semble y avoir deux approches possibles pour le traitement de ces délinquants, qui découlent toutes deux de résultats de recherche préliminaires qui sont encourageants.

Le Programme de maîtrise de la colère et des émotions, qui fait partie du Programme de

développement des aptitudes cognitives du Service correctionnel du Canada, est un bon exemple de l'approche fondée sur la maîtrise de la colère (graphique 1). Le Service a aussi établi un programme de médiation cognitive, qui vise à accroître la capacité de traiter l'information et de résoudre les problèmes (graphique 2).

Dans le cadre d'une initiative du Service, on cherche actuellement à corriger les lacunes des recherches antérieures sur le plan méthodologique et à évaluer l'efficacité de chacune de ces approches auprès des délinquants chez qui les manifestations de violence persistent. Des délinquants seront inscrits à un programme de traitement fondé sur une de ces approches, selon un mode de sélection aléatoire, et différentes méthodes seront appliquées pour évaluer les effets du traitement¹⁶. ■

¹ Administration centrale, établissement Joyceville, B.P. 880, Kingston (Ontario) K7L 4X9.

² HODGINS, S., *Mental Disorder and Crime*, Newbury Park, Sage Publications, 1993. Voir aussi MONAHAN, J. et STEADMAN, H. J., *Violence and Mental Disorder: Developments in Risk Assessment*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.

³ DUTTON, D.G., *The Batterer: A Psychological Profile*, New York, Basic Books, 1995. Voir aussi *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n° 2, 1995. Dans cet article, nous examinons uniquement la question du traitement des délinquants, autres que les délinquants sexuels, chez qui les comportements violents persistent sans être nécessairement contre des partenaires ou des membres de la famille.

⁴ HARRIS, G.T. et RICE, M.E., «Mentally disordered offenders: What research says about effective service», *IARCA Journal*, n° 5, 1995, p. 21–23. Voir aussi RICE, M.E. et HARRIS, G.T., *Treatment for Prisoners with Mental Disorder*, rapport de recherche X-2, Penetanguishene, Mental Health Centre, 1993; RICE, M.E., HARRIS, G.T., QUINSEY, V.L. et CYR, M., «Planning treatment programs in secure psychiatric facilities», *Law and Mental Health: International Perspectives*, sous la direction de D.N. Weisstub, New York, Pergamon Press, 1990, 162-230; RICE, M.E., HARRIS, G.T., QUINSEY, V.L. et LANG, C., «Treatment of forensic patients», *Mental Health and Law: Research, Policy, and Practice*, sous la direction de B. Sales et S. Shah (sous presse); GENDREAU, P., LITTLE, T. et GOGGIN, C., *A Meta-analysis of the Predictors of Adult Offender Recidivism: Assessment Guidelines for Classification and Treatment*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1995.

⁵ GENDREAU, P., «The principles of effective intervention with offenders», *Choosing Correctional Options that Work: Defining the Demand and Evaluating the Supply*, sous la direction de A.T. Harland, Thousand Oaks, Sage Publications, 1996, p. 117-130.

⁶ RICE et HARRIS, *Treatment for Prisoners with Mental Disorder*.

⁷ BLACKBURN, R., *The Psychology of Criminal Conduct*, Chichester, John Wiley & Sons, 1993. Voir aussi SERIN, R.C., *Le traitement*

des détenus violents : examen des pratiques actuelles, rapport de recherche R-38, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1994.

⁸ MILLER, W.R. et ROLLNICK, S., *Motivational Interviewing: Preparing People to Change Addictive Behaviour*, New York, Guilford Press, 1991.

⁹ HARRIS et RICE, «Mentally disordered offenders: What research says about effective service». Voir aussi SERIN, R.C., «Aptitude des criminels psychopathes à répondre au traitement», *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, n° 3, 1995, p. 23–26.

¹⁰ PRISGROVE, P., «A relapse prevention approach to reducing aggressive behavior», *Serious Violent Offenders: Sentencing, Psychiatry and Law Reform*, sous la direction de S.A. Gerrull et W. Lucas, Canberra, Australian Institute of Criminology, 1993.

¹¹ *Forum – Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 8, n° 2, 1996.

¹² HENDERSON, M. et HOLLIN, C.R., «Social skills training and delinquency», *Handbook of Social Skills Training (Vol. 1): Applications Across the Life Span*, sous la direction de C.R. Hollin et P. Trower, Oxford, Pergamon, 1986.

¹³ SERIN, «Aptitude des criminels psychopathes à répondre au traitement». Voir aussi SERIN, R.C. et KURIYCHUK, M., «Social and cognitive processing deficits in violent offenders: Implications for treatment», *International Journal of Law and Psychiatry*, n° 17, 1994, p. 431–441.

¹⁴ SLABY, R.G. et GUERRA, N.G., «Cognitive mediators of aggression in adolescent offenders: Assessment», *Developmental Psychology*, n° 24, 1988, p. 580–588.

¹⁵ GUERRA, N.G. et SLABY, R.G., «Cognitive mediators of aggression in adolescent offenders: Intervention», *Developmental Psychology*, n° 26, 1990, p. 269–277.

¹⁶ Pour obtenir de plus amples renseignements, voir *Les délinquants (non sexuels) à comportement violent chronique : proposition de programme*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1995.

Facteurs associés à la réinsertion sociale des délinquants autochtones

par Maggie Hodgson et Doug Heckbert¹
Nechi Institute on Alcohol and Drug Education

Les chefs autochtones et les représentants de la justice savent que les Autochtones sont surreprésentés au sein du système de justice pénale. En général, les délinquants autochtones commencent à commettre des infractions à un âge plus jeune que les autres délinquants, ils sont incarcérés pendant de plus longues périodes et pour des crimes plus graves. Cependant, un grand nombre d'entre eux apportent des changements radicaux dans leur vie et deviennent des citoyens respectueux des lois.

Cet article résume une étude préliminaire récente qui a porté sur le mode de vie d'un certain nombre de délinquants autochtones dont la réinsertion sociale a été une réussite. Ces délinquants avaient plusieurs caractéristiques en commun, qui constituent des indicateurs importants sur lesquels on peut s'appuyer pour aider d'autres délinquants autochtones à devenir des citoyens respectueux des lois.

Méthode

Un grand nombre de chercheurs, d'auteurs et de représentants du système de justice pénale ont démontré la surreprésentation importante des Autochtones à toutes les étapes du processus de justice pénale – démêlés avec la police, comparution devant un tribunal et incarcération².

Face à cet état de choses, des membres du Nechi Institute on Alcohol and Drug Education ont pensé que les délinquants autochtones dont la réinsertion sociale est une réussite avaient des choses importantes à nous apprendre et ils ont décidé de mener une recherche sur le mode de vie de ces délinquants, qui sont devenus des citoyens respectueux des lois.

L'échantillon était composé de 20 ex-délinquants autochtones (3 femmes et 17 hommes). Ces personnes avaient commis une infraction grave ou de nombreuses infractions, ou avaient purgé une peine de cinq ans ou plus. Tous avaient réintégré la collectivité et n'avaient pas eu de conflit grave avec la loi depuis au moins deux ans.

Les sujets étaient âgés de 32 à 53 ans. Ils avaient été reconnus coupables d'infractions mineures telles que la possession illégale d'alcool et d'infractions graves telles que le vol, les voies

de fait et le vol qualifié. Beaucoup avaient été condamnés pour des infractions liées à la drogue. Les infractions les plus graves étaient l'homicide involontaire coupable et le meurtre.

Des entrevues individuelles relativement peu structurées ont donné à ces personnes l'occasion de raconter leur vie, de parler de leur enfance et de leur adolescence, de la façon dont ils en sont venus à commettre des crimes, de la façon dont ils ont réussi à s'en sortir et de leur vie actuelle. Les entrevues ont été enregistrées et transcrites. Les chercheurs ont ensuite analysé le contenu en vue de déterminer les facteurs qui ont eu une influence sur les efforts faits par les délinquants pour changer leur mode de vie.

Les premières années de vie

Les premières expériences différaient grandement. La plupart des délinquants ont déclaré avoir vécu de bons moments et, notamment, d'avoir vécu dans une famille et une collectivité unies et d'avoir eu des liens culturels solides. Ces bons moments n'ont cependant pas duré longtemps. Ces Autochtones ont subi par la suite les effets dévastateurs des pensionnats, de l'alcoolisme au sein de leur famille et de leur collectivité, des morts violentes dans leur entourage, de la désintégration de leur famille, de la pauvreté, du suicide et de la négligence. Ils ont donc commencé à avoir des problèmes de confiance en soi et d'estime de soi et ils ont senti que leur identité autochtone était menacée. Pour la plupart d'entre eux, les années formatrices ont été très mouvementées.

Les démêlés avec la justice

Même si les raisons mentionnées par les ex-délinquants pour expliquer comment ils en étaient arrivés à avoir des démêlés avec la justice étaient diverses, tous ont parlé de l'alcool ou de la drogue. Il semble que la consommation d'alcool ou de drogue ait aidé plusieurs d'entre eux à supporter la souffrance engendrée par les relations de violence, la désintégration de la famille, le racisme, la mort et la négligence.

La plupart de ces personnes avaient vécu dans une sous-culture de violence. Ils avaient appris à être violents à la maison, à l'école et dans leur collectivité. Certains s'étaient sentis envahis par la colère, la rage et l'amertume et s'étaient battus avec des membres de leur famille, des amis, des employeurs, des enseignants, des policiers et des travailleurs correctionnels.

Plusieurs s'étaient sentis attaqués parce qu'ils étaient Autochtones, leur estime de soi en avait été affectée et ils avaient perdu confiance en eux. Ils ont alors commencé à se révolter contre la discrimination et le racisme auxquels ils se heurtaient.

À ce moment de leur vie, la plupart de ces délinquants ne se sentaient pas fiers d'eux-mêmes. Ils ne voyaient guère comment ils pourraient résoudre leurs problèmes et n'espéraient pas pouvoir vivre autrement. Ils ont perdu leur propre identité et leur identité autochtone et sont devenus quelqu'un d'autre – un buveur, un toxicomane, un bagarreur, un criminel endurci.

Un changement de vie radical

Comment ces individus sont-ils arrivés à représenter des modèles de rôle positifs? La plupart ont commencé à se rendre compte des effets dévastateurs de leur problème de toxicomanie et ont décidé de cesser de boire et de se droguer.

Les réunions des Alcooliques Anonymes ont aidé plusieurs d'entre eux à abandonner leurs mauvaises habitudes pendant leur séjour en prison, et d'autres ont fréquenté des centres de traitement pour Autochtones.

La sobriété leur a permis d'améliorer leur estime de soi et de s'apercevoir qu'ils pouvaient vivre autrement. Ces nouvelles voies n'étaient pas faciles à suivre. Le tiers d'entre eux ont rechuté et certains ont commis de nouvelles infractions. Cependant, tous ont fini par devenir sobres et, une fois ce but atteint, ils n'ont plus commis d'autres crimes.

Les Aînés des collectivités autochtones étaient des personnes importantes aux yeux de bon nombre d'entre eux. Certains ont déclaré qu'un Aîné avait ravivé leur sentiment d'appartenance à la société autochtone et leur avait appris des règles de conduite, des valeurs et des manières de penser qu'ils avaient oubliées ou n'avaient jamais apprises.

Chez d'autres, un Aîné avait été un conseiller et les avait aidés à surmonter leurs difficultés, comme les émotions et la souffrance reliées aux situations vécues dans leur enfance.

L'influence des Aînés s'est conjuguée aux effets favorables de la culture et de la spiritualité autochtones, ce qui a permis, semble-t-il, à la plupart d'entre eux de trouver le chemin à suivre. Les délinquants ont pris part à des cérémonies qui se déroulaient dans la prison ou dans la collectivité. Ils ont parlé de la prière et de la foi – dimensions qui ne faisaient plus partie de leur vie depuis de nombreuses années.

Ces délinquants en avaient tout simplement assez de leurs fréquents séjours en prison. Un bon nombre d'entre eux ont commencé à se rendre compte qu'ils perdaient leur temps. Le remords les rongait et, les amenait à remettre en question leur façon d'agir dans le passé. L'espoir d'une vie meilleure a peu à peu émergé.

Les fraternités d'Autochtones leur ont aussi apporté de l'aide en prison. Ces groupes les ont aidés à se sentir à l'aise les uns avec les autres et à échapper (du moins pour un moment) aux tensions raciales au sein du milieu carcéral.

Enfin, certains ont reçu de l'aide de membres du personnel correctionnel. Des employés autochtones ont aussi exercé une bonne influence sur ces délinquants parce qu'ils étaient sur la même «longueur d'onde» qu'eux.

Cependant, comme les délinquants avaient de grandes attentes à leur endroit, lorsque ces employés ne répondaient pas à ces attentes, les effets bénéfiques de leurs relations disparaissaient rapidement.

Dans la plupart des cas, le processus de «revivification» était graduel, mais notable. Avec le temps, ces personnes ont trouvé une nouvelle façon de vivre qui leur a permis de surmonter leurs problèmes personnels et leurs problèmes au sein de leur famille et de leur collectivité. Ils ont trouvé une voie à suivre et des moyens d'améliorer leurs relations avec les autres.

Tous ces efforts, conjugués au soutien et aux encouragements reçus de leur famille, de leurs amis et des membres du personnel, ont favorisé leur réinsertion sociale.

La poursuite des efforts

La démarche qui a le plus aidé ces hommes et ces femmes à poursuivre leurs efforts et à ne

pas retomber dans la criminalité a été la reconstruction de leur identité spirituelle et culturelle. Cette démarche a consisté, notamment, à prendre part à des activités autochtones telles que les cérémonies de la suerie, du calumet et des tambours, le jeûne, la quête de visions, la prière et les cercles de guérison.

Ils ont tous fourni des efforts assidus pour demeurer sobres en assistant à des réunions des Alcooliques Anonymes et en participant à des programmes de traitement. Certains ont eu une rechute puis sont revenus dans la bonne voie, mais ceux qui avaient souffert d'un problème de dépendance savaient qu'ils devaient absolument éviter de consommer de la drogue ou de l'alcool.

Tous ont indiqué qu'ils avaient renforcé leur identité et qu'ils étaient conscients de l'importance de prendre leur vie en main. Ils ont réalisé que c'était à eux qu'il appartenait de faire les efforts nécessaires pour ne pas retomber dans le crime.

Le fait de se sentir capable d'aider autrui est un autre aspect qui les a aidés à ne pas retomber dans la criminalité. Un bon nombre d'entre eux ont apporté de l'aide à d'autres personnes en agissant soit comme conseiller ou comme bénévole dans des écoles ou des organismes communautaires.

Il a aussi été important pour eux d'avoir un travail rémunéré. Leur emploi leur apportait non seulement un revenu, mais aussi de la satisfaction. Ils étaient fiers d'être capables de subvenir aux besoins de leur famille, de payer leur loyer et leurs factures.

Bon nombre d'entre eux ont exprimé le besoin de suivre une thérapie et de recevoir d'autres services pouvant les aider à surmonter les problèmes nuisibles à leur réadaptation. Les membres de leur famille ont joué un rôle très important, surtout en leur apportant un soutien moral.

Enfin, ils ont tous parlé de leur responsabilité personnelle. Lorsqu'ils s'attiraient des ennuis, ils avaient l'impression d'être à la merci de forces contre lesquelles ils se sentaient impuissants,

comme le racisme, la toxicomanie et l'absence de modèles de rôle positifs. Ils sont maintenant convaincus qu'ils ont un pouvoir sur leur vie et ils sont déterminés à exercer ce pouvoir.

Observations

Bien que la valeur de cette étude soit limitée en raison du petit échantillon utilisé, des entrevues relativement peu structurées et de la méthode d'analyse appliquée, les résultats devraient néanmoins s'avérer utiles aux personnes qui travaillent auprès des délinquants autochtones au sein du système de justice pénale.

Il ressort clairement des résultats de cette étude qu'il est de première importance que ces délinquants cessent de consommer de l'alcool et de la drogue. L'étude démontre également les effets bénéfiques de la spiritualité et de la culture autochtones. Ces deux influences ont grandement contribué à transformer des criminels invétérés en des citoyens respectueux des lois.

Ces résultats ont des répercussions importantes sur la formation des employés non autochtones. Que savent ces employés de la spiritualité et de la culture autochtones? Sont-ils en mesure de reconnaître les changements d'attitude et de comportement qui indiquent qu'un délinquant autochtone est en train de devenir un citoyen respectueux des lois? Comprennent-ils la dynamique dysfonctionnelle des familles et des collectivités autochtones?

Fait intéressant, aucun des délinquants de l'échantillon n'a utilisé le mot «réadaptation». Le mot «guérison», qu'ils ont employé pour décrire leur processus de changement, est celui qui se rapprochait le plus de la notion de réadaptation. D'autres recherches devraient être menées pour mieux comprendre la notion de guérison chez les délinquants autochtones.

Nombreuses sont les personnes qui se sont demandé ce qu'on pouvait faire pour réduire la surreprésentation des Autochtones au sein du système de justice. Les notions de guérison et de spiritualité constituent peut-être des éléments de réponse. ■

¹ B.P. 34007, Kingsway Mall P.O., Edmonton (Alberta) T5G 3G4.

² GRIFFITHS, C.T. et VERDUN-JONES, S.N., *Canadian Criminal Justice*, Toronto, Harcourt Brace, 1994. Voir aussi SILVERMAN, R.A. et NIELSEN, M.O., *Aboriginal Peoples and*

Canadian Criminal Justice, Toronto, Butterworths, 1992. Voir également *Procès de la justice*, Groupe de travail sur le système de justice pénale et ses effets sur les populations indiennes et métisses de l'Alberta, Edmonton, Imprimeur de la Reine, 1991.

de p. 44

de formation et de consultation en vue de trouver «ce qui fonctionne», les conférences de l'International Community Corrections Association qui visent à dégager un consensus en matière de recherche¹⁵, l'adhésion de l'American Probation and Parole Association à un modèle de traitement intensif¹⁶, les articles parus dans les principales revues scientifiques sur les traitements spéciaux pour les délinquants¹⁷ ainsi que la publication de plusieurs ouvrages scientifiques sur l'évaluation et le traitement des délinquants¹⁸.

Il apparaît aussi clairement à l'heure actuelle que, même si l'utilisation d'un petit échantillon et la participation de l'évaluateur à la conception et à l'exécution du programme semblent associées à

de meilleurs résultats, rien ne permet de croire que les problèmes de méthodologie ou de mesure justifient qu'on ignore les résultats indiquant les effets positifs d'un traitement approprié sur le plan clinique¹⁹.

Ainsi, les résultats d'études confirmant la valeur des programmes offerts aux délinquants n'ont pas diminué depuis 1989. Il existe toujours des données de recherche solides pouvant justifier les efforts consacrés à l'évaluation des délinquants et aux programmes offerts, bien qu'il existe dans le domaine de la recherche empirique une tradition selon laquelle le respect à l'égard des conclusions des chercheurs doit être modéré par un scepticisme sain. Par conséquent, il faut poursuivre les recherches sur tous les aspects du traitement des délinquants. ■

JETEZ UN COUP D'ŒIL POUR NE RIEN MANQUER!

Si vous n'avez pas tous les numéros de FORUM, voici une liste qui devrait vous aider à vous mettre à jour.

<i>Vol. 4, n° 3 (1992)</i>	<i>Violence dans les prisons, le suicide chez les détenus et l'automutilation</i>
<i>Vol. 4, n° 2 (1992)</i>	<i>Délinquants purgeant une longue peine</i>
<i>Vol. 4, n° 1 (1992)</i>	<i>Pleins feux sur le personnel</i>
<i>Vol. 3, n° 4 (1991)</i>	<i>Programmes pour délinquants sexuels</i>
<i>Vol. 3, n° 3 (1991)</i>	<i>Premiers indices de la délinquance</i>
<i>Vol. 3, n° 2 (1991)</i>	<i>Conception et aménagement des établissements correctionnels</i>
<i>Vol. 3, n° 1 (1991)</i>	<i>Formation en milieu correctionnel</i>
<i>Vol. 2, n° 4 (1990)</i>	<i>Toxicomanie</i>
<i>Vol. 2, n° 3 (1990)</i>	<i>Santé mentale</i>
<i>Vol. 2, n° 2 (1990)</i>	<i>Secteur correctionnel communautaire</i>
<i>Vol. 2, n° 1 (1990)</i>	<i>Attitudes du public</i>
<i>Vol. 1, n° 2 (1989)</i>	<i>Évaluation et prévision du risque</i>
<i>Vol. 1, n° 1 (1989)</i>	<i>Délinquants sexuels</i>

Pour recevoir un de ces numéros, veuillez vous adresser au :

*Centre d'information
Recherche et développement correctionnels
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest, 2e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0P9*

